Nations Unies S/PV.3875 (Reprise)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3875e séance

Vendredi 24 avril 1998, à 15 heures

New York

Président :	M. Owada	(Japon)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	M. Berrocal Soto
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Sallah
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en Afrique

Rapport du Secrétaire général (S/1998/318)

98-85279 (F)

La séance, suspendue à 13 h 30, est reprise à 15 h 10.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mwamba Kapanga (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité débat de l'une des questions les plus importantes auxquelles nous sommes confrontés, l'avenir de l'Afrique. Le Secrétaire général a établi une base solide pour ce débat en présentant un rapport franc et incisif, intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique».

Il y a sept mois, le Conseil de sécurité, qui était alors présidé par les États-Unis, a demandé au Secrétaire général d'analyser les causes des conflits en Afrique et d'identifier des moyens permettant à la communauté internationale d'oeuvrer en association avec l'Afrique pour prévenir, atténuer et résoudre les conflits. Le Secrétaire général a relevé ce défi difficile avec beaucoup de courage et de perspicacité.

Le rapport du Secrétaire général présente des éléments utiles qui aident à mieux comprendre les diverses situations auxquelles l'Afrique est confrontée aujourd'hui. Alors que l'on y reconnaît les échecs historiques des pays africains et de la communauté internationale pour prévenir et résoudre les conflits, nous sommes instamment priés de dépasser les récriminations du passé et d'axer nos efforts sur les moyens qui permettraient d'assurer un avenir meilleur à tous les Africains. Les recommandations du Secrétaire général constituent un cadre utile pour l'adoption de mesures à cette fin.

Les États-Unis ont pris à coeur le message du Secrétaire général. Nous sommes voués à participer à un partenariat actif avec l'Afrique pour promouvoir la démocratie, le respect des droits de l'homme, la stabilité soutenue et pour accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Il y a trois semaines à peine, le Président Clinton est revenu d'un voyage historique en Afrique, où il a visité six pays en 11 jours. Comme l'a fait le Secrétaire général dans son rapport, le Président Clinton a souligné l'importance centrale que revêtent la démocratie et les libertés fondamentales. Telle est la vision qui a amené le Président Clinton et sept dirigeants d'Afrique centrale et orientale à signer l'Accord d'Entebbe. Cet accord a entériné les principes fondamentaux de l'inclusion, de la primauté du droit, du respect des droits de l'homme, de l'égalité de tous les hommes et de toutes les femmes et du droit des citoyens à élire leurs dirigeants régulièrement et librement et à participer pleinement à la prise de décisions qui ont une incidence sur leur vie. Les huit dirigeants ont reconnu que la réalisation de ces objectifs exige une volonté politique de résoudre les conflits sans recours à la violence, de parvenir à un développement durable et d'empêcher que la tragédie que constitue le génocide ne se reproduise jamais en Afrique.

Les organisations régionales et sous-régionales africaines ont manifesté la volonté politique de jouer un rôle de premier plan pour mettre fin aux conflits et renforcer ainsi la stabilité et la prospérité en Afrique. Ces dernières années, les États-Unis ont versé plus de 10 millions de dollars pour aider l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à édifier un Centre de gestion de crises à Addis-Abeba et à former et équiper une force d'observation à déploiement rapide disposant d'une équipe de 100 hommes. Nous avons oeuvré avec les organisations régionales en Afrique occidentale, orientale et australe pour soutenir les efforts que les Africains ont engagés pour mettre fin aux conflits. Notre initiative de réponse aux crises africaines et des efforts semblables engagés par la France et le Royaume-Uni sont conçus pour aider les nations africaines à renforcer leur capacité de servir de forces de maintien de la paix en Afrique ou dans d'autres régions en crise. La coordination et la formation réciproque sont des éléments essentiels du succès des opérations de maintien de la paix. Nous exhortons la communauté internationale à continuer d'aider les organisations régionales et sous-régionales à développer leurs capacités en matière de gestion des conflits et de maintien de la paix.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, ce n'est que lorsque la paix et la sécurité auront été instituées que le développement économique durable pourra prendre racine. À mesure que s'étendent les avantages qu'offre l'économie, les perspectives d'une paix soutenue et durable s'améliorent en conséquence. Le cercle vicieux de la

violence, bien connu, peut et doit céder la place à un cycle favorable.

Le Président Clinton a souligné la nécessité d'élargir les débouchés économiques pour l'Afrique. L'Afrique n'a que faire de la compassion du monde; elle a besoin de nouveaux investissements étrangers, de nouvelles relations commerciales, d'un accroissement de ses recettes fiscales et d'une amélioration de ses infrastructures qui vont de pair avec la croissance économique. Les États-Unis mettent actuellement en oeuvre un partenariat pour la croissance et les débouchés économiques et collaborent avec le Congrès pour adopter la loi sur la croissance et les débouchés en Afrique qui ouvrira nos marchés aux pays africains qui s'attellent à des réformes économiques. En outre, nous collaborons avec les principaux pays ayant engagé des réformes pour envisager les nouvelles mesures qui permettront d'élargir le commerce et les investissements entre l'Afrique et les États-Unis.

En même temps, le Président Clinton s'est engagé à oeuvrer avec le Congrès pour rétablir l'aide publique au développement destinée à l'Afrique à son haut niveau traditionnel. Les États-Unis estiment qu'aucun investissement ne saurait être meilleur que celui qui s'attache au bien-être et à l'avenir de l'être humain. C'est là l'investissement que nous faisons en Afrique. Nous aidons à contrôler la propagation de maladies telles que le VIH/sida et le paludisme au Botswana. En Ouganda, nous avons lancé une Initiative d'éducation pour le développement et la démocratie qui va améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux en mettant toutefois l'accent sur les possibilités d'éducation qui s'offrent aux jeunes femmes et sur le renforcement de l'accès à la technologie et à l'information qui seront nécessaires pour soutenir la compétition au siècle prochain.

L'un des fardeaux que les Africains ne devraient pas avoir à porter bien au-delà du XXe siècle est celui de la dette. De même que d'autres bailleurs de fonds, nous reconnaissons l'importance qui s'attache au fait de ramener à un niveau viable les dettes des pays qui prennent les mesures souvent douloureuses et difficiles pour moderniser leurs économies. D'ici à l'an 2000, les États-Unis auront fourni quelque 3 milliards de dollars au titre de la réduction de la dette des pays d'Afrique. Dans le cadre d'une nouvelle initiative bilatérale pour l'Afrique, les États-Unis espèrent pouvoir faire entièrement grâce des dettes concessionnelles dues par les pays d'Afrique qui manifestent la volonté politique d'entreprendre des réformes soutenues.

Comme le voyage du Président Clinton a lancé une réévaluation critique de la relation entre les États-Unis et l'Afrique, le rapport du Secrétaire général devrait constituer le cadre d'un nouveau dialogue entre la communauté internationale et l'Afrique et nous inviter tous à l'action.

La réunion d'aujourd'hui du Conseil de sécurité ne constitue que le premier pas de cette discussion. Nous ne devons pas sortir de cette réunion en nous congratulant et en pensant que notre travail est terminé. Nous souhaitons continuer à collaborer avec d'autres pays au niveau du Conseil de sécurité et dans d'autres organismes des Nations Unies afin d'étudier puis de mettre en oeuvre les recommandations du Secrétaire général. Nous souscrivons fermement à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que tous les deux ans se tiennent des réunions au niveau ministériel du Conseil de sécurité pour évaluer les progrès accomplis et les moyens d'en faire davantage.

Il nous faut maintenant relever le défi que nous a lancé le Secrétaire général; il s'agit de forger un nouveau partenariat entre l'Afrique, les Nations Unies et la communauté internationale. Ensemble, nous pouvons contribuer aux efforts que l'Afrique a entrepris pour réaliser son potentiel et son rêve de paix, de stabilité et de développement. Ensemble, en tant que communauté internationale, nous devons faire un effort pour soutenir la prochaine génération d'Africains qui oeuvrent à créer une Afrique plus dynamique et porteuse de plus d'espoirs.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur la liste est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Ould Deddach (Mauritanie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois; connaissant vos qualités et vos compétences et l'intérêt qu'attache votre pays aux questions africaines, je suis convaincu que vous mènerez nos travaux aux résultats escomptés.

Je saisis également l'occasion qui m'est ainsi offerte pour adresser au nom du groupe africain toutes mes félicitations et mes encouragements au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour la présentation de son rapport intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique».

Le 25 septembre dernier, le Conseil de sécurité avait, au cours d'une réunion au niveau ministériel, unanimement

reconnu la nécessité de mettre en oeuvre une action internationale concertée pour la réalisation de la paix, de la sécurité et du développement de l'Afrique.

Le Conseil de sécurité avait indiqué dans la déclaration de son président, S/PRST/1997/46, qu'il demeurait gravement préoccupé par le nombre et l'intensité des conflits armés sur le continent africain. Considérant que les défis auxquels était confrontée l'Afrique exigeaient une réponse plus globale, le Conseil avait alors prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport

> «contenant des recommandations concrètes sur les sources des conflits en Afrique, les moyens de prévenir ces conflits et d'y mettre fin et la manière de poser par la suite les fondements d'une paix et d'une croissance économique durables.»

Il avait en même temps affirmé son intention d'examiner promptement les recommandations du Secrétaire général en vue de prendre des mesures conformes aux responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies.

Tous les intervenants, lors de cette réunion ministérielle, et notamment le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. M. Robert Mugabe, Président du Zimbabwe, ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. M. Salim Ahmed Salim, avaient relevé les préoccupations de l'Afrique en matière de sécurité, de paix et de développement.

Le rapport qu'il avait été demandé au Secrétaire général de produire est maintenant paru. Celui-ci en a fait la présentation devant le Conseil de sécurité, il y a une semaine.

Ce rapport, document de fond de 24 pages et de 107 paragraphes est à tous points de vue consistant; il couvre tous les domaines intéressant la sécurité, la paix et le développement de notre continent.

En effet, les sources de ces conflits sont variées et multiformes, mais elles ont toutes un dénominateur commun, le sous-développement et les problèmes économiques en général; à titre d'exemple, sur les 48 pays les moins avancés que compte la planète, 35 se trouvent en Afrique.

Le rapport du Secrétaire général fait d'ailleurs ressortir nettement cet aspect de la situation. S'il faut se féliciter de la diminution sensible des conflits en Afrique, il faut tout de même reconnaître la persistance des conséquences de ceux-ci dans plusieurs régions du continent, conséquences qui peuvent constituer des menaces à la paix et à la sécurité et qui fragilisent considérablement les efforts entrepris par les États africains pour leur développement et le bien-être de leurs populations.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) avait fait un travail considérable dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en créant notamment un organe chargé de cette action et en entreprenant de nombreuses initiatives dans le but du retour de la paix et de la consolidation de celle-ci dans certaines régions de l'Afrique.

L'Afrique est consciente qu'elle est la première concernée quand il s'agit du règlement des problèmes qui se posent à elle. Elle doit agir afin de montrer à l'ensemble de la communauté internationale sa volonté de relever les défis; mais elle a également besoin de l'aide et du soutien de la communauté internationale. C'est là l'occasion pour le Groupe des États africains de se féliciter de la création récente d'un bureau de liaison des Nations Unies au siège de l'OUA. Ce bureau resserrera mieux la collaboration entre les deux organisations dans la prévention et le dénouement des conflits en Afrique ou dans tout autre domaine d'intérêt mutuel.

Les réunions annuelles entre les secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'OUA permettent elles aussi de faciliter la communication et de mieux élaborer des actions afin d'aboutir à des résultats plus satisfaisants. La coopération avec toutes les organisations sous-régionales africaines devrait également être encouragée.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies demande dans son rapport à la communauté internationale dans son ensemble d'agir face aux situations en Afrique. Le Conseil de sécurité, dans le domaine de compétence que lui confère la Charte, doit s'atteler sans tarder à la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport.

D'autres mesures et actions contenues dans le rapport de M. Kofi Annan sont du ressort de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des institutions de Bretton Woods. Toutes ces institutions devraient sans tarder se saisir du rapport afin de voir dans quelle mesure les actions qui sont de leur ressort devront être mises en oeuvre.

Une coopération et une collaboration entre les pays africains et l'Organisation des Nations Unies sont nécessaires pour obtenir des résultats concrets. Une synergie entre

les différents organes de l'ONU, d'une part, et avec les partenaires pour le développement de l'Afrique, d'autre part, l'est également.

La création d'un mécanisme ou l'institution d'un comité chargé de mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sera de nature à faciliter le travail du Conseil de sécurité.

Les États de l'Afrique mettent en oeuvre d'importantes réformes qui, il faut le reconnaître, commencent à donner des résultats positifs. Mais ces États sont conscients qu'il reste beaucoup à faire. La communauté internationale devra donner une plus grande attention aux préoccupations du continent car, à l'heure de la mondialisation et à l'orée du XXIe siècle, il n'est pas juste que certains habitants de la planète ne bénéficient même pas d'un minimum pour vivre.

La réponse que le Conseil de sécurité peut donner aujourd'hui aux préoccupations de notre continent c'est de procéder à l'adoption d'une résolution qui donnera plus de force aux actions à entreprendre et qui constituera un message clair à l'ensemble de la communauté internationale pour le règlement des conflits en Afrique, gage de son développement harmonieux.

L'Afrique est favorable à la demande du Secrétaire général pour une réunion bisannuelle du Conseil de sécurité au niveau ministériel pour faire le bilan des efforts entrepris et des mesures à prendre, de même qu'elle soutient l'idée d'une réunion au sommet du Conseil de sécurité dans les cinq années à venir.

Mon pays, la République islamique de Mauritanie, à l'instar de tous les pays africains, accueille favorablement toute initiative qui sera prise dans le sens d'aider le continent à se sortir des situations qui hypothéquent son devenir et celui des générations futures africaines.

Mon pays trouve sa vocation dans une participation active au sein d'une organisation qui, dans le respect des diversités culturelles, prône une coopération et un dialogue fécond desquels sera tiré un meilleur profit pour la préservation de la paix et de la stabilité de tous.

L'Afrique pense fortement que le rapport du Secrétaire général aidera la communauté internationale à mieux appréhender les problèmes auxquels elle est confrontée et que des initiatives nouvelles seront prises afin de l'aider à les surmonter.

Dans cette perspective, pour notre groupe, la seule réponse qui vaille est que des mesures concrètes soient prises pour mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport, car de cette mise en oeuvre ainsi que de la volonté de ses habitants dépendront en définitive la sécurité, la stabilité et le développement de l'Afrique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Mauritanie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un insigne honneur pour moi que de faire la déclaration suivante au nom des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Vous connaissant depuis longtemps et connaissant l'intérêt particulier dont fait preuve votre pays et ses contributions concrètes pour réaliser les objectifs que nous nous fixons aujourd'hui, je suis convaincu que vous dirigerez ce débat et d'autres au sein du Conseil en cherchant à préserver les principes et à atteindre les objectifs de la Charte de l'ONU.

Permettez-moi également d'exprimer ma reconnaissance au groupe des ambassadeurs de la CEDEAO qui ont veillé à la convocation par les Nations Unies de cette réunion à la fois importante et opportune du Conseil de sécurité. Il est clair que cette initiative des membres du Conseil de sécurité visant à mettre l'accent sur la nécessité de relancer un effort international concerté pour promouvoir la paix et la stabilité en Afrique est un fait sans précédent. Elle mérite donc des éloges. À l'heure où les pays africains font de considérables progrès économiques et sociaux, il conviendrait que la communauté internationale les encourage et les soutienne pour que ces tendances positives se poursuivent et que la violence et les conflits soient réduits ou éliminés.

C'est l'Afrique qui compte le plus grand nombre de pays membres aux Nations Unies, mais c'est aussi le continent qui connaît le plus grand nombre de conflits internes à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a mis à notre disposition un rapport qui pourrait bien nous aider à trouver le moyen de nous attaquer au grave problème que posent les conflits violents en Afrique.

Ce rapport mérite d'être étudié attentivement. Toutefois les analyses clairvoyantes concernant la situation en Afrique ne manquent pas; le rapport du Secrétaire général en est un exemple. Ce qui manque, et c'est dommage, ce sont des mesures concrètes pour améliorer la situation socio-économique et créer un régime de développement durable dans notre continent. Le Secrétaire général lui-même l'a dit et je cite,

> «C'est par des actes et non par de belles déclarations que l'on mesurera l'intérêt que la communauté internationale porte à l'Afrique.» (*S/1998/318, par. 106*)

Les causes essentielles des conflits en Afrique énumérées dans le rapport du Secrétaire général sont variées et complexes. Certaines sont internes; d'autres sont externes. En plus de l'encours de sa dette extérieure très élevé, du chômage des jeunes et de l'insuffisance de ses infrastructures, l'Afrique vit dans la menace d'une instabilité sociale et de conflits qui entraînent la perte de nombreuses vies et l'apparition d'un nombre alarmant de réfugiés et de personnes déplacées, dont les plus vulnérables sont les femmes et les enfants. Le rapport dont nous sommes saisis fait pleinement ressortir cet aspect de la situation. Les conséquences de celle-ci continuent de compromettre les efforts entrepris par l'Afrique pour assurer à ses populations une stabilité, une prospérité et une paix à long terme.

Au début des années 80, l'Afrique subsaharienne est entrée dans une période de déclin économique, au cours de laquelle le revenu réel par habitant a connu une baisse. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 1993. Au cours de la même période, les taux des investissements et de l'épargne ont connu un déclin. Le fardeau de la dette est devenu intolérable et le total de la dette extérieure était estimé à 328,9 milliards de dollars en 1995.

Mais à partir de 1994, de meilleurs résultats économiques au cours de trois années successives ont donné des raisons d'être optimiste. Pour la première fois depuis le début des années 80, l'accroissement du produit intérieur brut s'est maintenu à un peu plus de 4 %, dépassant ainsi très légèrement la croissance démographique. Ce récent retournement de tendance en Afrique subsaharienne, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, a été sous-tendu par la mise en oeuvre continue et rigoureuse des programmes de réforme économique et par la réduction de l'instabilité socio-économique et politique. Un facteur essentiel a été l'accroissement des exportations qui, selon la Commission économique pour l'Afrique, sont passées de -4,2 % en 1993 à 3,3 % en 1994 et 16,2 % en 1995.

Il incombe donc à la communauté internationale de prendre d'urgence des mesures supplémentaires et plus efficaces pour alléger le fardeau de la dette des États africains de manière à promouvoir et renforcer les gains réalisés grâce aux réformes économiques. La récente Initiative en faveur des pays très endettés est certainement une mesure salutaire même si jusqu'à présent elle n'a pas été suivie d'effets encourageants. Elle devrait être étendue à d'autres pays lourdement endettés sur le continent, vu que seuls quatre pays ont pu bénéficier de cette initiative.

Le groupe de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) estime que le maintien de la récente tendance économique en Afrique subsaharienne dépend d'un certain nombre de facteurs, en particulier de la façon dont le montant accru des recettes d'exportation est utilisé pour renforcer la croissance potentielle. L'un des objectifs d'un programme de croissance économique soutenue doit être de consacrer des investissements importants aux infrastructures qui, dans de nombreux cas, sont en mauvais état du fait que leur entretien a été négligé pendant des années. Il est donc urgent que nos économies bénéficient d'investissements étrangers directs qui permettraient de renforcer le processus de diversification des exportations traditionnelles en tant qu'élément essentiel d'une croissance soutenue.

Depuis la fin des années 80, les investissements étrangers directs sont devenus un nouvel instrument important et vital d'intégration des pays dans l'économie mondiale. Malheureusement, les pays africains subsahariens n'ont pas bénéficié de cette tendance malgré les efforts déployés pour attirer des investissements étrangers directs, notamment en libéralisant leurs marchés et en renforçant la confiance des investisseurs par la conclusion d'accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements et en évitant les cas de double imposition fiscale.

Les pays de la CEDEAO sont fermement convaincus que l'Afrique est un continent qui offre de nombreuses possibilités d'investissements lucratifs et que les particuliers et les sociétés doivent envisager d'investir dans les pays africains à la veille du prochain millénaire. Mais les flux de capitaux d'investissements dont on a tant besoin dépendront aussi de l'efficacité des mesures prises par la communauté internationale pour alléger le fardeau de la dette extérieure des pays les plus lourdement endettés que j'ai déjà mentionnés et qui, en Afrique subsaharienne, ont surtout contracté des dettes à long terme d'origine publique. Un règlement satisfaisant du fardeau de la dette extérieure est indispensable pour que l'Afrique puisse être pleinement intégrée dans l'économie mondiale. En outre, la réduction de la dette

libérerait des ressources nécessaires aux investissements de l'État dans des infrastructures physiques et sociales.

S'agissant du maintien de la paix et de la sécurité régionales, l'attachement du groupe de la CEDEAO à la sécurité collective de la sous-région est unanime. La création en août 1990 du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la CEDEAO, qui est parvenu à contenir la guerre civile au Libéria, à y rétablir la paix, préparant ainsi la voie à l'élection en juillet 1997 de Charles Taylor comme Président du Libéria, en est la preuve. C'est également le Groupe de contrôle (ECOMOG) qui a contribué de manière décisive à rétablir le Président Ahmad Tejan Kabbah dans ses fonctions de Président de la Sierra Leone après avoir chassé la junte militaire au pouvoir depuis mai 1997. C'est là la première fois dans l'histoire récente de l'Afrique qu'un régime démocratiquement élu, renversé par un coup d'État, est rétabli à la suite d'une action collective menée dans une sous-région. C'est là un succès exceptionnel dont la sous-région peut s'enorgueillir.

Ce succès prouve que la CEDEAO dispose d'un mécanisme de paix et de règlement des conflits qui s'est avéré efficace. C'est probablement la raison pour laquelle, à la réunion des ministres de la défense et des affaires étrangères des États membres de la CEDEAO, en mars dernier, des experts de ces États ont été priés de mettre au point avec le Secrétariat exécutif de la CEDEAO un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et de maintien de la paix, conformément aux décisions adoptées lors de la quatrième session extraordinaire de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenue à Lomé (Togo), en décembre dernier. En vue de prévenir, gérer et régler les conflits et de maintenir la paix dans la sous-région, les ministres ont convenu de respecter les dispositions du Protocole de non-agression et le Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense et de s'inspirer de l'expérience acquise sur le terrain, notamment par la CEDEAO, pour la mise au point d'un mécanisme de maintien de la paix.

À ce stade, le groupe de la CEDEAO appelle l'attention du Conseil de sécurité sur l'initiative du Mali tendant à imposer un moratoire sur la production, le transfert illégal et le trafic des petites armes dans des zones de conflit, question traitée dans le rapport du Secrétaire général. Cette initiative a été récemment approuvée par tous les États membres de la CEDEAO dans le cadre des discussions en cours touchant la création d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits dans la sous-région. Cette initiative importante mérite l'appui de la communauté internationale.

D'autre part, le groupe de la CEDEAO prie instamment la communauté internationale de soutenir les initiatives prises aux niveaux régional et sous-régional en Afrique telles que le mécanisme de l'ECOMOG et le fonds d'affectation spéciale de l'OUA pour la prévention des conflits et le maintien de la paix. De cette manière, la communauté internationale épaulerait les efforts que déploie l'Afrique pour résoudre les problèmes du continent étant donné que les organisations régionales et sous-régionales connaissent mieux les complexités des situations locales.

Nous pensons que les institutions de Bretton Woods ont un rôle majeur à jouer dans la promotion et la consolidation de la paix en Afrique. À cet égard, ces institutions doivent élaborer des programmes d'ajustement structurel qui puissent être acceptés par la population et n'entravent pas la capacité des gouvernements africains à assumer leurs responsabilités fondamentales dans des domaines aussi vitaux que l'éducation, la santé et le bien-être de leur population.

En outre, même lorsqu'un conflit violent a été réglé, nul n'ignore qu'il faut ensuite consolider la paix. Il s'agit essentiellement d'assurer la sécurité et des services sociaux essentiels à la population. Ce n'est qu'en consolidant la paix que l'on pourra également prévenir la résurgence de confrontations armées et briser le cercle vicieux de la violence. Le rapport du Secrétaire général insiste clairement sur la nécessité pour l'ONU de recourir à des initiatives tendant à consolider la paix en vue de parvenir à une paix durable, et nous appuyons cet impératif.

Enfin, le rapport du Secrétaire général nous paraît audacieux dans ses concepts mais ses recommandations sont pratiques et donc réalisables à condition que tous les protagonistes en Afrique et ailleurs appuient honnêtement et résolument les objectifs du rapport. Le Secrétaire général a raison de souligner que

> «les conflits en Afrique ont été considérés comme inévitables ou insolubles... Ce n'est pas le cas. Comme partout ailleurs, les conflits en Afrique résultent d'interventions humaines et il est possible d'y mettre fin par l'intervention de l'homme.» (*S/PV.3871, p. 2*)

En mobilisant la volonté politique nécessaire pour donner suite à ce rapport et en appliquer les recommandations, nous pourrons assurer de concert une paix et un développement durables à l'Afrique. À cet égard, l'Afrique a besoin d'un plan économique et financier international placé sous les auspices des Nations Unies à l'instar du plan

Marshall qui a permis d'assurer le relèvement de l'Europe après la guerre.

Pour terminer, je voudrais citer les sages paroles d'un ancien Secrétaire général de l'Organisation, le regretté Dag Hammarskjöld, qui a fait observer que l'on ne peut conserver un jardin bien entretenu en en abandonnant une partie aux mauvaises herbes. La communauté internationale et le système économique ne peuvent continuer de fonctionner comme tels si l'Afrique demeure dans un état de dépression économique, de pauvreté généralisée et de désarroi social.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Nigéria des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Avant de donner la parole à l'orateur suivant inscrit sur ma liste, j'aimerais faire une brève communication.

Les membres du Conseil se rappelleront que le Secrétaire général n'a ménagé aucun effort pour être en mesure de suivre la séance de ce matin. Il est également venu pour assister à une partie de la séance de cet après-midi. Mais malheureusement, il a dû partir, ayant d'autres engagements cet après-midi. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, au nom du Conseil de sécurité, ma gratitude au Secrétaire général qui a bien voulu manifester son intérêt pour cette réunion.

Le Secrétaire général m'a demandé de préciser que le Vice-Secrétaire général, Mme Fréchette, va le remplacer et je crois comprendre que c'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies qu'une personne autre que le Secrétaire général occupe le siège du Secrétaire général. Je lui souhaite la bienvenue.

L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jele (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), à savoir l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, les Seychelles, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Notre Communauté de développement de l'Afrique australe félicite le Secrétaire général de son rapport, dont l'approche exhaustive face aux causes des conflits en Afrique est tout à fait équilibrée. Il est particulièrement important que ce rapport nous donne des indications en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Il est absolument nécessaire que les Nations Unies renforcent leur capacité en ce qui concerne le maintien de la paix en Afrique afin de faire face aux conflits d'une manière qui inspire la confiance à l'égard de l'obligation universelle qui est celle de l'ONU en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales. La prévention des conflits est vitale et doit avoir la plus grande priorité, et lorsque des conflits éclatent, il est absolument crucial de prendre des mesures opportunes et efficaces pour les gérer.

La SADC se félicite de l'objectif que s'est fixé le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour institutionnaliser la paix lorsque les conflits ont pris fin ou lorsque des perspectives de paix augmentent. La volonté politique des États Membres est donc essentielle dans ce processus et dans ce contexte, il est important d'insister sur la nécessité du dialogue et de la réconciliation nationale.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies contient des dispositions relatives aux arrangements régionaux destinés à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est en outre stipulé dans ce chapitre que ces arrangements doivent être conformes aux buts et principes de la Charte. Cette disposition de la Charte définit le cadre du développement d'une coopération plus étroite entre l'Afrique et les Nations Unies pour les missions de paix. Il est donc nécessaire de renforcer et de mettre en oeuvre les mesures existantes pour promouvoir une véritable interaction entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Nous partageons le souci exprimé par le Secrétaire général au sujet de la prolifération des armes et nous souscrivons à ses propositions visant à renforcer les instruments internationaux et nationaux destinés à harmoniser les politiques contre le trafic des armes dans la mesure où cela contribuera à assurer la stabilité. Il faut d'urgence affecter à des projets de développement les maigres ressources disponibles utilisées à des fins militaires.

De même que l'intégration de capacités crédibles de dissuasion, la fourniture de ressources suffisantes et la mobilisation de la volonté politique nécessaire sont des conditions indispensables pour le succès des opérations de maintien de la paix, et il est essentiel que les acteurs extérieurs suivent des démarches politiques communes et cohérentes à l'égard de conflits naissants ou en cours et

s'abstiennent de mener des efforts rivaux ou concurrentiels lorsqu'un cadre de médiation a été institué.

Pour ce qui est des sanctions, nous reconnaissons qu'elles figurent parmi les instruments les plus importants au service du maintien de la paix mais nous insistons sur le fait qu'elles doivent être imposées conformément à l'annexe II de la résolution 51/242, qui souligne la nécessité de ne recourir aux sanctions qu'avec la plus grande circonspection afin de minimiser le plus possible les effets négatifs qu'elles peuvent avoir sur la population civile.

Le renforcement de la capacité de l'Afrique d'opérer dans le cadre de missions de paix a été un thème longuement débattu. Malheureusement, les ressources internationales qui sont fournies ne sont ni à la hauteur des besoins ni des mesures envisagées aux fins du renforcement des capacités. Les processus actuels requis par les pays donateurs pour l'accès aux financements de programmes de formation sont laborieux et ne permettent pas dans bien des cas de faire face à la situation d'urgence dans laquelle se trouve l'Afrique pour augmenter ses capacités. Nous souscrivons donc sans réserve à l'appel que le Secrétaire général a lancé aux États Membres pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds de l'OUA pour la paix. Une fois que les critères nécessaires auront été institués pour entériner les missions de paix et que les besoins auront été évalués en ce qui concerne les capacités africaines devant être renforcées, il sera plus facile de déterminer l'applicabilité et l'ampleur des besoins régionaux et sous-régionaux.

Les recommandations concernant l'assistance aux réfugiés, le renforcement du professionnalisme des fonctionnaires publics ainsi que la création d'un environnement favorable aux investissements et à la croissance économique sont également encourageantes. Les propositions destinées à obtenir une participation plus dynamique des chefs d'entreprise, des Nations Unies, de l'OUA et des entités sous-régionales sont tout à fait indiquées. Ces interactions devraient faciliter sensiblement une meilleure compréhension des effets négatifs des problèmes de l'Afrique.

Il importe que la communauté internationale favorise et stimule la renaissance de l'Afrique en reconnaissant que le continent pose un défi majeur en matière de développement et en mettant en oeuvre des stratégies de développement efficaces et bien ciblées. Nous tenons à souligner le principe selon lequel le respect des droits de l'homme doit être lié au contexte plus général de la paix et de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement. Le respect de ces principes fondamentaux contribuera à éviter l'instabilité et la violence qui ont malheureusement déchiré une grande partie du continent et causé de vastes mouvements de populations et un cortège de souffrances qui transcendent les frontières.

Il est absolument essentiel, pour le renouveau de l'Afrique, de régénérer l'économie du continent grâce à des réformes économiques vitales pour attirer des investissements étrangers directs. Cependant, l'un des principaux obstacles au développement de l'Afrique est l'incapacité dans laquelle elle se trouve de faire face au problème de la dette d'une façon générale et au service de la dette sous tous ses aspects. Le fardeau insoutenable de la dette a frustré depuis très longtemps les spécialistes du développement de l'Afrique. Malgré des mesures prises aux plans bilatéral et multilatéral pour résoudre ce problème, son impact cumulatif persiste. Nous demandons à la communauté internationale d'explorer et d'envisager l'adoption de méthodes plus énergiques et efficaces pour résoudre durablement ce problème. Il est également essentiel pour le développement durable de l'Afrique que les pays développés prennent de nouvelles mesures pour inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement pour qu'elle soit plus efficace et produise davantage d'effets.

Nous, Africains, sommes résolus à montrer au monde que nous sommes prêts à affronter les problèmes de nos pays. Nous espérons donc que cette détermination servira d'encouragement à la communauté internationale pour qu'elle investisse dans le renouveau de l'Afrique. La SADC s'est engagée à éliminer les causes des conflits en Afrique pour assurer le développement durable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Royaume-Uni, à qui je donne la parole.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie et le pays associé Chypre, de même que les pays membres de l'Association européenne de libre-échange de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, s'alignent sur cette déclaration.

L'Union européenne se félicite chaleureusement de la publication de ce rapport. L'Union européenne salue le Secrétaire général pour ce document qui fait autorité et qui touche un large éventail de questions, tout en associant plusieurs idées et approches dans le cadre d'une politique

d'ensemble à un moment particulièrement opportun. Le Secrétaire général a fait une analyse claire et franche des sources de conflits en Afrique et des raisons qui font qu'ils persistent. Ce rapport contient des recommandations concrètes sur les moyens de prévenir et de traiter des conflits en Afrique et sur la façon de poser les fondations d'une paix durable. Cette approche holistique, comme vous l'avez appelée ce matin, Monsieur le Président, est bienvenue, et l'Union européenne attend avec intérêt des discussions approfondies sur tous les aspects couverts par le rapport.

Le rapport encourage l'Union européenne à poursuivre ses efforts en matière de consolidation de la paix et de prévention, de gestion et de résolution des conflits, et à aider les capacités africaines dans ces domaines. L'Union européenne est attachée à une politique pro-active sur la prévention et la résolution des conflits, en s'intéressant surtout à la prévention de l'éruption de conflits violents à leur début ainsi qu'à la consolidation de la paix après les conflits et en utilisant tout l'éventail d'instruments politiques disponibles, y compris l'aide au développement. Ces objectifs sont fixés par la position commune de l'Union européenne sur la prévention et la résolution des conflits en Afrique, convenue en 1997.

L'Union européenne appuie les recommandations du Secrétaire général selon lesquelles l'ONU devrait entretenir des relations plus étroites avec les organisations et accords africains régionaux et sous-régionaux et a elle-même créé un mécanisme consultatif avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) que nous souhaitons développer. L'Union européenne appuie également une coopération accrue entre l'ONU et les organisations sous-régionales dans les domaines de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits. Elle se réjouit notamment de l'initiative prise par les États africains dans la région pour créer l'opération de maintien de la paix, baptisée Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) en République centrafricaine, et du rôle joué par la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la résolution des crises au Libéria et en Sierra Leone. Elle reconnaît également les autres initiatives régionales telles que les efforts visant à promouvoir le dialogue politique au Burundi.

Nous appuyons vivement également les efforts que l'ONU et l'OUA ont déployés pour donner suite aux recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix visant à renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix. La réunion officieuse tenue à ce sujet, sous la présidence du Secrétaire général adjoint Miyet, a été un grand succès et a donné un cadre multilatéral pour les activités dans ce domaine. Nous nous félicitons du nouveau rôle que joue l'ONU en tant que système de centralisation des informations sur ces activités. De nouvelles contributions au fonds d'affectation des Nations Unies pour accroître la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix renforceraient les efforts de l'ONU.

L'Union européenne souscrit également à l'idée du Secrétaire général selon laquelle dans la mesure du possible, une alerte rapide doit être complétée par une action rapide. L'Union européenne a suivi cette démarche en encourageant des efforts diplomatiques dès le début des crises, par exemple, en nommant son propre envoyé spécial dans la région des Grands Lacs de l'Afrique. L'aide humanitaire, à l'instar des efforts diplomatiques, est également une partie intégrante de cette action rapide. En tant que le plus grand donateur d'aide humanitaire internationale, l'Union européenne appuie sans réserve l'appel lancé par le Secrétaire général pour une plus grande coordination dans la fourniture de cette aide et la nécessité d'assurer la sécurité du personnel humanitaire. L'Union européenne se félicite également de l'initiative du Secrétaire général visant à mettre en place un mécanisme international pour aider les gouvernements hôtes à maintenir la sécurité et la neutralité des camps et des installations de réfugiés et elle compte examiner ces idées de façon plus approfondie.

Le rapport du Secrétaire général examine également les sanctions comme un outil qui pourrait être utilisé en cas de menace à la paix et à la sécurité internationales. L'Union européenne se félicite de la recommandation du Secrétaire général selon laquelle les sanctions devraient être mieux ciblées sur les preneurs de décisions et elle appuie l'appel demandant à la communauté internationale d'appliquer les sanctions de façon plus rigoureuse. En particulier, l'Union appuie l'instance du Secrétaire général sur la nécessité de prendre des mesures efficaces pour assurer une application stricte des embargos sur les armes.

L'Union européenne se réjouit de l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les pays africains pour qu'ils participent au Registre des armes classiques de l'ONU. L'Union continuera d'appuyer les efforts visant à la mise en place des mesures nationales de contrôle efficace pour le transfert d'armes classiques, la limitation du trafic illégal des armes et l'interdiction des mines terrestres antipersonnel. L'an dernier, l'Union européenne a arrêté un programme pour lutter contre le trafic illicite des armes classiques. Dans le cadre de ce programme, un séminaire international avec la participation de l'Union européenne et des pays d'Afrique australe et des organisations non gouverne-

mentales des deux régions se tiendra à Johannesburg au mois de mai afin d'identifier des solutions pratiques aux problèmes du trafic illicite en Afrique australe. L'Union européenne a également participé de façon très active au séminaire qui a eu lieu récemment à Sofia pour discuter de la proposition faite par le Mali pour un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères dans la région saharo-sahélienne.

L'Union européenne appuie sans réserve l'espoir que nourrit le Secrétaire général que la communauté internationale devrait s'efforcer de soutenir les efforts africains en vue de résoudre les problèmes de l'Afrique. L'Union européenne se félicite de l'accent mis dans le rapport du Secrétaire général sur la nouvelle intensification de la coopération et l'intégration régionales entre les pays africains dans un large éventail de domaines. L'Union européenne doit abriter la troisième d'une série de réunions ministérielles entre l'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe à Vienne en novembre de cette année, et elle oeuvre en vue de renforcer son dialogue avec les organisations sous-régionales, par exemple, l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique orientale et la CEDEAO. L'Union européenne mène également des discussions avec l'OUA et ses États membres au sujet de la proposition d'un sommet Union européenne/Afrique pour l'an 2000.

Le rapport du Secrétaire général s'attache à juste titre à l'importance de créer un environnement où la paix durable est maintenue et où la croissance économique est promue. Tout en reconnaissant que la paix et la sécurité sont des préalables indispensables au développement durable, l'Union européenne appuie sans réserve l'accent mis dans le rapport sur la nécessité de la bonne gestion des affaires publiques, y compris le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. Les États membres de l'Union européenne travaillent également en vue d'une position commune sur les droits de l'homme, la bonne gestion des affaires publiques, la démocratie et la primauté du droit en Afrique qui feront pendant à leur position sur la prévention des conflits. À l'instar de la primauté du droit, la bonne gestion des affaires publiques est également cruciale à la croissance économique, à la promotion du développement social et à l'allégement de la pauvreté. Ces valeurs sont des piliers essentiels de la politique de développement de l'Union européenne, qui depuis plusieurs décennies est centrée sur un partenariat réel avec l'Afrique.

«Des actes et pas des déclarations», comme l'a dit mon bon ami l'Ambassadeur du Nigéria dans la déclaration qu'il a faite au nom de la CEDEAO. L'Union européenne est la principale source mondiale d'aide au développement pour l'Afrique : plus de 50 % de toute l'aide reçue par les pays en développement vient de l'Union européenne, et le Fonds européen de développement a consenti près de 15 milliards de dollars en grande partie en faveur des pays africains jusqu'en l'an 2000. L'Union européenne offre également, en vertu de la Convention de Lomé, les marchés les plus ouverts aux exportations des pays africains, et elle est le partenaire commercial le plus important de l'Afrique. À l'heure actuelle, l'Union européenne est engagée dans un dialogue d'ensemble avec les pays en développement sur la façon de renforcer et de revitaliser leur partenariat et en particulier pour les aider à s'intégrer dans l'économie mondiale. En l'occurrence, l'Union européenne se félicite des recommandations du Secrétaire général sur la restructuration de l'aide internationale, la réduction du fardeau de la dette et l'ouverture de marchés internationaux. L'Union européenne se réjouit également de l'accent mis dans le rapport sur la nécessité de s'attaquer à la pauvreté en Afrique, et réaffirme son attachement aux buts du développement international, notamment l'objectif de réduire de moitié la proportion de personnes qui vivent dans la pauvreté extrême d'ici à l'an 2015. Les États membres de l'Union européenne sont également décidés de réduire le fardeau de la dette sur les pays africains grâce à des mesures comme l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

Tout au long du rapport, le Secrétaire général renforce le point de vue selon lequel il est de l'intérêt de tous les États, pas seulement les pays africains, de travailler au relèvement social et économique de l'Afrique. L'Union européenne appuie cette analyse et est disposée à jouer son rôle pour assurer un suivi valable et efficace des propositions et recommandations faites par le Secrétaire général. L'Union européenne espère que le Conseil de sécurité se prononcera rapidement, le cas échéant, sur elles, et attend avec intérêt des occasions dans d'autres organes et instances des Nations Unies pour débattre d'autres aspects du rapport de façon plus approfondie. L'Union européenne pense qu'il importe que l'élan politique imprimé par le rapport ne soit pas perdu, et est déterminée à faire en sorte que l'Afrique reste au niveau le plus élevé dans l'ordre du jour international.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est Mme Sadako Ogata, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, que le Conseil a invitée en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Ogata (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureuse d'avoir l'occasion de commenter le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, un document exhaustif, opportun et pénétrant. Avec 7 millions de personnes qui préoccupent le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Afrique continue d'être le continent ayant le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Depuis la fin de la guerre froide et le règlement de certains conflits de longue date, cependant, mon Bureau s'est de plus en plus occupé d'opérations de rapatriement. Aujourd'hui, malgré de nombreux problèmes, des solutions sont envisageables pour de nombreux problèmes de réfugiés en Afrique.

Le rapport reconnaît que le fait d'aborder et de régler les problèmes des réfugiés est une contribution indispensable à la paix et à la stabilité sur le continent. Non seulement les déplacements forcés de populations constituent une grave violation des droits de l'homme, ils sont également un facteur qui menace la stabilité, et en fin de compte la paix et la prospérité de régions entières. Le déracinement de centaines de milliers de Rwandais entre 1994 et 1997 a envoyé des ondes de choc dangereuses dans toute la région des Grands Lacs et au-delà. Je dois également indiquer la crise actuelle en Sierra Leone, qui a déplacé plus d'un demi-million de personnes; le déplacement constant de près de 300 000 Burundais; et des crises non résolues dans la corne de l'Afrique.

Étant donné le caractère exhaustif du rapport du Secrétaire général, toutes nouvelles observations sur les questions qu'il soulève seraient redondantes. Je souhaite cependant attirer l'attention du Conseil de sécurité sur une question que j'estime être d'une importance fondamentale. Le caractère mixte des groupes hébergés dans les camps de réfugiés — des réfugiés cohabitant avec des combattants, des criminels et des génocidaires — a été le plus grand défi qu'a dû relever mon Bureau tout au long de la crise des Grands Lacs. Je suis préoccupée par le fait que cette tendance risque de s'étendre davantage si aucune mesure pour traiter des groupes mixtes de manière rapide et efficace n'est conçue et mise en oeuvre rapidement. J'ai également souligné ce problème majeur, au cours des consultations officieuses du Conseil de sécurité mardi dernier.

Maintenir le caractère civil des camps de réfugiés relève de la responsabilité des gouvernements hôtes, comme cela est clairement stipulé par la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Cependant, différentes situations peuvent nécessiter des réponses diverses. Plutôt que la mise en place d'un seul mécanisme, je veux parler d'une «échelle d'options», une échelle sur laquelle le déploiement d'une police ou de forces militaires internationales serait la mesure de dernier recours. Je voudrais développer cet aspect.

Dans ce que je définirais comme des situations normales, le respect de certains principes fondamentaux de la Convention de l'OUA suffit à faire en sorte que les camps ne soient pas utilisés à des fins militaires : par exemple, les installer loin des frontières, ou interdire la circulation des armes.

Dans des situations où il peut être difficile aux gouvernements hôtes d'appliquer les principes requis, une assistance internationale est nécessaire pour développer leur capacité de faire appliquer la loi, par exemple en fournissant du matériel et d'autres appuis logistiques aux forces de police. Mon Bureau s'est engagé dans ce type d'appui aux pays africains, par exemple au Kenya, depuis un certain nombre d'années. À un autre niveau, la consolidation des capacités peut comprendre une formation et même un soutien financier pour les forces de police. C'est ce que mon Bureau fait actuellement en Tanzanie, dans les camps de réfugiés à la frontière burundaise. Je voudrais rappeler au Conseil que, dans l'ancien Zaïre oriental, ce soutien est allé plus loin et a inclus la supervision par des responsables internationaux et une relation opérationnelle très étroite entre le HCR et les forces militaires responsables du maintien de la loi et de l'ordre dans les camps. Même si cet arrangement n'a pas permis de garantir une séparation des réfugiés des criminels, il a contribué à améliorer la sécurité, et devrait être envisagé lorsque l'on examine différentes options destinées à maintenir le caractère civil des camps.

Il existe cependant des situations où consolider ou appuyer les capacités locales sont insuffisants pour maintenir le caractère civil des camps. La séparation des réfugiés des criminels peut alors devenir une exigence importante de sécurité, et il ne peut y avoir d'autres possibilités que de déployer une police ou des forces militaires internationales. Dans ces cas, je voudrais dire que je soutiens sans réserve l'appel lancé par le Secrétaire général en vue d'un mécanisme international destiné à aider les gouvernements hôtes à maintenir le caractère civil des camps. J'espère que le Conseil de sécurité donnera concrètement suite à cette recommandation et étudiera la possibilité, par exemple, de créer une force internationale en attente pour appuyer les opérations humanitaires. Étant donné le caractère délicat et particulier de toute séparation des réfugiés des criminels dans une situation de camp, mon Bureau reste prêt à contribuer à l'élaboration de procédures et de techniques

afin que les forces de police et les forces militaires mènent ce type d'activités. Il est essentiel également de définir des principes et de décider d'une répartition des tâches pour s'occuper de ceux qui seront séparés et exclus de la protection internationale.

Il existe évidemment d'autres questions qui intéressent mon Bureau dans le rapport, sur lesquelles j'aimerais brièvement attirer l'attention : l'effet négatif des sanctions sur des groupes vulnérables, notamment les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays; les effets sociaux et écologiques de la présence de réfugiés et l'importance du travail de relèvement dans les zones touchées par des déplacements massifs de populations; la nécessité de s'attaquer au problème de l'écart persistant entre l'assistance humanitaire et les activités de reconstruction et de développement à long terme dans des sociétés déchirées par la guerre; et, en dernier mais pas par ordre d'importance, l'accent important mis sur la société civile dans les pays africains. Le défi consiste plus concrètement à développer des activités à la base pour promouvoir la réconciliation après les conflits entre les communautés, de manière à contribuer en fin de compte à la prévention de nouveaux conflits.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est Mme Sylvie Junod, chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil a invitée en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Junod (Comité international de la Croix-Rouge) : Au nom du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), je souhaite remercier le Conseil de sécurité de lui donner la possibilité de s'exprimer dans le cadre de ce débat, à l'occasion de la présentation du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

La problématique générale des conflits armés est au coeur même des préoccupations du CICR, organisation vouée à prévenir et soulager les souffrances engendrées par la guerre. L'Afrique représente le principal terrain d'action du CICR : 19 délégations opérationnelles et régionales, près de la moitié de son budget opérationnel et quelque 3 000 employés.

Nous ne prétendrons pas, naturellement, faire aujourd'hui le commentaire exhaustif de cette excellente analyse. Le CICR espère pouvoir poursuivre cette réflexion, dans le cadre du dialogue permanent qu'il entretient avec les Nations Unies mais aussi avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). Nous limiterons notre présente intervention à deux axes principaux : premièrement, la réaffirmation de la pertinence du droit international humanitaire; deuxièmement, la nécessité d'une action authentiquement humanitaire au service des victimes des conflits qui puisse préparer le chemin de la reconstruction et assurer la mise en place d'un développement durable.

Nous rejoignons le Secrétaire général dans son constat de la détérioration dramatique du niveau d'adhésion aux normes humanitaires en situation de crise. Les exactions et les atrocités commises contre des civils, et plus particulièrement contre les femmes et les enfants, et contre des réfugiés, des personnes déplacées, capturées ou emprisonnées, rendent indispensable le retour au respect, par tous les porteurs d'armes, des principes humanitaires universels.

Le CICR ne peut donc que souscrire à un diagnostic aussi net et à un appel aussi pressant, avec la multiplication des conflits dans des pays dont les structures se sont effondrées, et celle des affrontements de type «identitaire», dans lesquels la destruction et l'anéantissement du groupe humain considéré comme rival constituent l'objectif prioritaire de la lutte. À cela s'ajoute une nouvelle difficulté liée à la «privatisation» de la guerre et à l'apparition de forces dépendant d'individus ou de groupes privés sur lesquels les autorités étatiques n'ont que peu ou pas d'influence.

L'Afrique est riche de traditions aux profondes valeurs humaines, proches de celles du droit humanitaire, que l'on retrouve dans les codes qui réglementaient traditionnellement la conduite des hostilités. Notre défi commun consiste donc à faire revivre ces valeurs, particulièrement auprès de la jeunesse, force vive qui constitue les trois quarts de sa population.

Cette mobilisation est un travail de prévention de longue haleine pour que chacun devienne conscient du fait qu'il y a en toutes circonstances des limites à la violence et que ni les commanditaires des actes de violence, ni ceux qui les exécutent, ni ceux qui les ont tolérés ne puissent dire «je ne savais pas». Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés non seulement à respecter mais aussi à faire respecter les traités relatifs au droit humanitaire. Il s'agit donc d'une obligation solidaire, universelle, à l'égard de toutes les victimes des conflits. C'est l'affaire de tous.

Il faut également souligner la responsabilité de chaque État d'incorporer dans sa législation nationale des mesures

adéquates relatives au droit humanitaire et de poursuivre les auteurs des infractions. À cet égard, les pays africains se sont engagés dans ce processus de réformes législatives et réglementaires, avec l'appui technique des services consultatifs du CICR.

Il est malheureusement notoire que les criminels de guerre échappent, la plupart du temps, à toute poursuite judiciaire. La création par le Conseil de sécurité des Tribunaux spéciaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda constitue une étape importante pour la répression pénale.

Il est aujourd'hui nécessaire de travailler activement à la création d'une cour criminelle internationale permanente, qui contribue à mettre un terme à l'impunité. Un tribunal libre de toute pression politique, dont la compétence serait largement reconnue et qui offrirait les garanties maximales d'un jugement équitable, compléterait ainsi les systèmes juridiques nationaux. Il enverrait aux auteurs des crimes de portée internationale, et à leurs victimes, le message clair que l'impunité ne serait plus tolérée.

Le Secrétaire général a souligné la nécessité de voir la communauté internationale utiliser de façon cohérente et coordonnée tous les instruments à sa disposition pour trouver des solutions globales aux conflits. Ces solutions doivent tenir compte des éléments politiques, sociaux et économiques sans lesquels des résultats durables ne peuvent guère être obtenus. Le CICR note, en effet, avec une préoccupation croissante, la tendance qu'ont développée certains États au cours de ces dernières années de recourir à l'action humanitaire en lieu et place de l'action politique, voire militaire, lorsqu'elle est justifiée dans le cadre des instruments internationaux pertinents. L'Afrique centrale en est une bonne illustration.

Or, rien ne peut remplacer la volonté politique de remédier aux causes des conflits et à celles des drames qu'ils engendrent, avec l'ensemble des moyens légitimes à disposition, y compris la force. L'aide humanitaire ne saurait être un substitut. Il reviendrait en réalité aux organisations à vocation et à modes d'action véritablement humanitaires de la fournir aux victimes des conflits. La question de la sécurité des réfugiés dans la région des Grands Lacs nous en a donné un exemple patent. Nous en constatons aujourd'hui les tragiques conséquences.

Reconnaissant le besoin d'une approche stratégique, les politiques, les militaires et les humanitaires doivent ainsi harmoniser leurs interventions. Ils doivent rechercher les synergies entre leurs actions, dans le respect des interdépendances, mais aussi des mandats et des spécificités respectives. Cette approche ne doit pourtant pas soumettre l'ensemble de l'action humanitaire à des objectifs politiques, au détriment des principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité, et d'indépendance. Pour le CICR, l'intérêt des victimes est toujours au coeur de ses préoccupations et de ses opérations.

Cela ne veut pourtant pas dire que l'action humanitaire ne revêt aucune dimension politique ni qu'elle n'a jamais d'impact sur le déroulement des conflits. La présence d'organisations humanitaires s'est en effet parfois révélée néfaste en servant les buts de la guerre. Cela a été le cas au Libéria en 1996, lorsque la concurrence à laquelle se livraient les organisations sur le terrain a notamment eu comme conséquence une prolongation du conflit, portant ainsi gravement préjudice au sort des victimes.

Le CICR est tout autant préoccupé que le Secrétaire général par les situations d'urgence où prolifèrent des organismes d'assistance dont les objectifs et les méthodes de travail diffèrent. De telles situations exigent que ces acteurs harmonisent leurs interventions et évitent les doubles emplois. L'intérêt de cette coordination est de pouvoir orchestrer dans l'espace et dans le temps la conduite des différentes activités, dans un contexte souvent instable et en rapide évolution. La sécurité de tous en dépend d'ailleurs étroitement.

Le rapport met en évidence la nécessité de lier et d'intégrer les concepts et les actions relevant de l'assistance, de la réhabilitation, de la reconstruction et du développement. Le CICR partage pleinement ce point de vue. Dans ses actions d'assistance, il a opté, autant que possible, pour une approche dont le but ultime est de permettre aux personnes et aux communautés concernées de retrouver leur autonomie et de rompre leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure, en associant au plus près les bénéficiaires à la conception et à la réalisation de ces programmes.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les efforts entrepris dans de nombreux contextes africains pour réhabiliter les moyens de production des groupes de population victimes de la guerre, tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat. Il en va de même des programmes visant à restaurer les services de santé de base ainsi que la fourniture d'appareillages et de prothèses pour les amputés de guerre, ou à remettre en état les systèmes d'adduction et d'approvisionnement en eau potable ou encore ceux d'évacuation d'eaux usées et d'ordures.

Dans notre travail, nous mobilisons tous les relais locaux possibles. Pour le CICR comme pour la Fédération

internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le réseau des sociétés nationales africaines représente un appui immense. Les volontaires de ces sociétés opèrent d'ailleurs souvent dans des conditions extrêmement difficiles. Plusieurs d'entre eux ont perdu la vie ces derniers mois dans l'accomplissement de leur mission en République démocratique du Congo et en République du Congo.

Il nous apparaît aussi important de souligner l'autre élément essentiel de l'action du CICR, qui est : la protection. Aider sans se préoccuper de la protection serait absurde ou pourrait même être contre-productif. Toute intervention effectuée en faveur des victimes doit permettre à la fois de leur apporter l'assistance matérielle requise et de les protéger des dangers prolongeant et aggravant leurs souffrances en assurant le respect de leur dignité.

L'action du CICR en matière de protection vise essentiellement à obtenir le respect de la vie et de l'intégrité physique des individus. Cette action est indissociable d'une action en faveur des droits de l'homme, dont la finalité est le fonctionnement de la société civile et la jouissance des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels.

Je voudrais, en dernier lieu, dire combien la sécurité de leur personnel préoccupe les organisations humanitaires qui oeuvrent dans le cadre des conflits.

En plus des menaces et des dangers habituels, la nature changeante des guerres, la multiplication des acteurs de la violence, la diversité de leurs rôles et de leurs intérêts et l'augmentation générale du banditisme réduisent encore le contrôle des autorités en place sur ces acteurs et accroissent la vulnérabilité des humanitaires. Les membres ont encore en mémoire les assassinats perpétrés au Rwanda et au Burundi, les viols commis en Sierra Leone ou dans le Zaïre de l'époque, ou les prises d'otages au Soudan.

Un proverbe africain dit «seul l'homme est meilleur que l'homme, seul l'homme est pire que l'homme». Nous avons la ferme conviction — et le Secrétaire général ne nous démentira pas — que «le meilleur» en chacun est une source inépuisable d'énergie et d'espoir. Aujourd'hui, 10 de nos collègues viennent d'être libérés après avoir passé 10 jours aux mains de leurs ravisseurs en Somalie. J'aimerais partager notre joie et notre soulagement avec le Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Allemagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : D'abord, je souhaite m'associer entièrement à la déclaration faite par la présidence de l'Union européenne. Je me permettrais juste d'y ajouter quelques points supplémentaires qui ont pour nous une importance particulière.

Premièrement, je voudrais adresser des remerciements tout particuliers au Secrétaire général pour la profondeur, l'exhaustivité et l'équilibre de son rapport, aussi impressionnant qu'exemplaire. Les recommandations qu'il contient, axées sur l'action, sont, au point de vue pratique, d'une remarquable pertinence.

Le Secrétaire général a présenté son rapport à un moment historique, déterminant pour les années à venir. Neuf ans après l'effondrement du mur de Berlin, nous commençons à mettre au point et à adapter de nouveaux critères au domaine des relations internationales, en laissant dernière nous l'héritage de la guerre froide. Le Secrétaire général a décrit en détail les répercussions immédiates de cette transition historique sur l'Afrique en général et sur quelques conflits entre — et dans — certains pays d'Afrique en particulier. Il conclut à juste titre que, si l'on veut que le continent africain fasse des progrès notables, il faudra que la communauté internationale se mobilise aux plus hauts niveaux politiques. Ce n'est qu'à ce prix que nous éviterons la marginalisation de ce continent et ce fameux «Afro-pessimisme».

Du point de vue de l'Allemagne, les changements qui se sont produits depuis la fin de la guerre froide ont des répercussions très étendues. En matière de politique étrangère, la plus importante d'entre elles est que nous ne sommes plus préoccupés avant toute chose par ce qu'on appelait auparavant «la question allemande». Il est vrai que l'Afrique a toujours été importante pour nous. Mon pays est représenté dans presque toutes les capitales africaines, ce qui nous permet de maintenir un dialogue permanent avec les différents gouvernements sur tous les sujets communs de préoccupation et d'intérêt.

Il est d'autant plus important de collaborer étroitement en vue du développement de l'Afrique. Le Secrétaire général souligne à juste titre au paragraphe 79 de son rapport que

> «Sans développement, il n'y a guère d'espoir d'y réduire les conflits.»

L'Allemagne remplit ses obligations en tant que pays donateur. De 1991 à 1996, mon pays a dépensé quelque 22 milliards de deutsche mark pour la coopération bilatérale et

multilatérale en faveur du développement de l'Afrique subsaharienne. En ce qui concerne l'allégement de la dette des pays africains, le montant global de notre aide s'élève à 9,7 milliards de deutsche mark. De 1994 à 1997, le chiffre de l'aide humanitaire bilatérale et multilatérale accordée à la seule région des Grands Lacs a atteint — en comptant notre contribution dans le cadre de l'aide européenne — 583 millions de deutsche mark. Dans le domaine crucial du déminage, l'Allemagne a dépensé, depuis 1995, 18 millions de deutsche mark pour l'exécution de divers programmes, principalement en Angola et au Mozambique.

Le rang de priorité accordé dans notre programme politique à l'Afrique et aux questions africaines n'a jamais été aussi élevé. Loin d'avoir diminué depuis la guerre froide, l'attention que nous portons à l'Afrique est encore plus suivie.

L'une des conclusions les plus importantes à tirer du rapport du Secrétaire général est que le renouvellement de l'esprit de partenariat s'impose d'urgence. Le Secrétaire général insiste sur la responsabilité que doivent assumer les Africains dans la gestion de leurs propres affaires, d'une part, et envers leurs obligations dans le cadre de la communauté internationale, de l'autre. Reconnaître et respecter les intérêts, offrir et accepter des conseils et fournir une aide constitueront les principaux éléments du partenariat.

Afin de renforcer le partenariat, nous devons mettre fin aux approches classiques au cas par cas, qui consistent à attendre pour réagir qu'une crise se produise. Le partenariat doit plutôt être au centre de ce que j'appellerais l'effort de construction d'un cadre d'institutions multilatérales croisées qui s'interpénètrent et se renforcent mutuellement. J'aimerais préciser trois aspects importants de cette tâche plus générale.

Premièrement, notre mission commence ici à New York, à l'ONU. Ayant constaté personnellement, au moment où l'Allemagne était membre non permanent du Conseil de sécurité, en 1995 et 1996, l'importance des contributions des délégations africaines, j'ai la conviction que cet organe a besoin d'être réformé. Nous devons surmonter ce que le Secrétaire général décrit justement comme une paralysie qui menace la crédibilité de l'Organisation en général. La réforme doit, notamment, permettre à l'Afrique d'assumer la responsabilité d'un membre permanent.

J'aimerais ajouter que nous avons constaté récemment avec quelque préoccupation le rôle important que les considérations financières semblent jouer dans certains cas dans le processus de prise de décisions au sein du Conseil de sécurité. Il va sans dire que nous devons tous fournir à l'ONU les ressources financières dont elle a besoin pour remplir sa mission.

Deuxièmement, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations subrégionales en Afrique doivent être renforcées pour les raisons amplement décrites dans le rapport du Secrétaire général. Cela s'applique particulièrement à l'amélioration de leurs moyens respectifs dans les domaines de la prévention des conflits, du rétablissement de la confiance et du maintien de la paix. L'Allemagne contribue sur le plan bilatéral et multilatéral — principalement par le truchement de l'Union européenne — à la réalisation de cet objectif extrêmement important. Nous estimons, comme le Secrétaire général, que ces efforts doivent être déployés dans le cadre de la responsabilité principale incombant à l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Si nous soulignons l'importance qu'il y a à développer des capacités véritablement africaines dans ce domaine, nous le faisons aussi en raison de l'expérience historique unique des pays européens depuis la deuxième guerre mondiale. Des structures multilatérales efficaces comme l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le Conseil de l'Europe ont énormément contribué à assurer la réconciliation, la paix et la prospérité sur un continent qui, pendant des siècles, fut déchiré par des guerres meurtrières. Dans ce contexte, nous maintenons notre position selon laquelle une conférence internationale sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs, sous la présidence de l'ONU et de l'OUA, pourrait avoir un effet bénéfique sur la situation dans cette région.

Troisièmement, l'Allemagne estime que la création d'une cour pénale internationale permanente devrait constituer une priorité absolue, comme vient de le faire observer la représentante du Comité international de la Croix-Rouge. Au paragraphe 49 de son rapport, le Secrétaire général met en exergue l'importance d'une réaction efficace à ce qu'il appelle

> «une frappante, et intolérable, dégradation du respect humain dans les conflits violents.»

Nous contribuerons activement à la conférence diplomatique de juin et juillet prochains pour la création d'une cour pénale internationale permanente. Il reste encore beaucoup à faire pour surmonter les derniers obstacles juridiques et politiques. Nous sommes heureux qu'un grand nombre de pays africains participent activement aux préparatifs touchant la création de cette cour à Rome.

L'édification et le renforcement constant d'un tel cadre d'institutions multilatérales imbriquées et qui se renforcent mutuellement serait, à notre avis, un objectif particulièrement ambitieux, mais nous pensons également qu'il s'agit là d'une stratégie clef pour promouvoir une paix et un développement durables en Afrique.

Tout en poursuivant ces objectifs à long terme, l'Allemagne continuera à s'efforcer de contribuer à l'adoption de mesures pratiques et plus concrètes. Je voudrais illustrer nos récentes activités en la matière, en citant quelques exemples.

Pour ce qui est d'arrêter la prolifération des armes, je tiens à souligner qu'en vertu d'une loi allemande, l'exportation d'armes dans des zones de conflit ou de tension est illégale et strictement interdite. Cette disposition est appliquée de la manière la plus stricte. Nous appuyons entièrement toutes les recommandations du Secrétaire général à cet égard. À l'Assemblée générale, nous nous sommes attaqués au problème de la livraison illégale d'armes légères et autres armes de petit calibre dans le cadre de la résolution concernant la consolidation de la paix grâce à des mesures de désarmement pratiques. Nous avons récemment versé une contribution au Fonds d'affectation spéciale en vue d'appuyer la reprise des travaux de la Commission internationale d'enquête sur les livraisons d'armes illégales au Rwanda.

La situation dans la région des Grands Lacs a été le thème d'une importante conférence d'ambassadeurs allemands qui s'est récemment tenue à Nairobi et qui était présidée par le Ministre des affaires étrangères. Nous sommes disposés à mettre le document final de cette conférence à la disposition des délégations intéressées. Je voudrais également signaler les ateliers internationaux qui sont organisés chaque année par le Ministère des affaires étrangères de l'Allemagne à Berlin, et dont le dernier en date était consacré à la région des Grands Lacs et s'intitulait «Amélioration des capacités africaines et internationales en vue de prévenir et de régler les conflits violents».

Nous avons apporté un appui financier pour soutenir les efforts diplomatiques du Représentant spécial de l'ONU et de l'OUA pour la région des Grands Lacs, l'Ambassadeur Sahnoun, et du Représentant du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Berhanu Dinka, ainsi que les efforts de médiation entrepris par l'ancien président Nyerere pour régler le conflit qui déchire le Burundi.

L'Allemagne étant un important donateur, nous avons pris soigneusement note des remarques faites par le Secrétaire général dans son rapport au sujet de la restructuration de l'aide internationale, de l'allégement du fardeau de la dette et de l'ouverture des marchés internationaux pour favoriser les échanges économiques et un partenariat accrus avec le secteur privé. Nous espérons que ces questions seront abordées de manière plus détaillée à l'ONU et dans d'autres organisations internationales.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fowler (Canada) : Merci d'avoir convoqué cette importante réunion sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous espérons qu'il s'agit de la première d'une série de réunions du Conseil de sécurité à l'occasion desquelles nous examinerons les efforts déployés collectivement pour favoriser la paix et le développement en Afrique. Des engagements fermes et à long terme seront nécessaires pour que les objectifs du rapport soient atteints.

Les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général ont une vaste portée tout en étant pratiques et bien conçues. Elles recueillent d'une façon générale l'adhésion du Gouvernement canadien.

Certains des plus importants messages de ce rapport ne se trouvent pas dans les recommandations, mais plutôt dans l'analyse qu'il contient. Le Secrétaire général transmet justement l'un de ces messages lorsqu'il fait remarquer au paragraphe 45 que les efforts pour renforcer la capacité des pays africains de participer à des missions de maintien de la paix

> «n'ont nullement pour objectif de dégager la communauté internationale dans son ensemble des obligations qui lui incombent aux termes de la Charte des Nations Unies».

Nous sommes entièrement d'accord avec la conclusion implicite du Secrétaire général, selon laquelle la collaboration sur le plan du renforcement des capacités ne doit pas viser à faire en sorte que les Africains puissent répondre aux crises qui surviennent sur leur continent à seule fin de décharger la communauté internationale de cette responsabilité. Une attribution sélective des responsabilités d'intervention en cas de crise ne serait pas plus acceptable en Afrique qu'ailleurs dans le monde et, croyons-nous, ferait fi de la notion de responsabilité et d'action collectives sur laquelle repose la Charte des Nations Unies.

La collaboration en vue du développement des capacités africaines de maintien de la paix devrait plutôt viser à garantir que les États africains reçoivent l'aide qu'ils demandent afin de pouvoir jouer un rôle encore plus grand dans les futures opérations de maintien de la paix de l'ONU, tant sur le continent africain qu'ailleurs dans le monde. Nous avons travaillé avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à l'élaboration d'une étude en profondeur des capacités africaines de maintien de la paix. Nous avons aussi prêté assistance sur une base bilatérale a 14 pays dans le cadre de notre Plan d'aide à l'instruction militaire.

Les Casques bleus canadiens ont eu le privilège de servir aux côtés de militaires africains à de nombreuses occasions en Afrique et ailleurs. Ils le font de nouveau en République centrafricaine, où des soldats canadiens ont été déployés dans le cadre de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) aux côtés des soldats du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la France, du Gabon, du Mali, du Sénégal, du Tchad et du Togo. Ce déploiement réaffirme notre profond attachement à l'action collective en général et, plus précisément, à la collaboration avec nos partenaires africains.

Nous avons aussi considéré comme un message particulièrement convaincant l'observation faite par le Secrétaire général au paragraphe 46, selon laquelle

> «L'impuissance à agir lorsque la paix et des vies humaines sont gravement menacées en Afrique compromet la crédibilité et la légitimité de l'ONU dans différents domaines d'activité, et pas seulement dans celui de la paix et de la sécurité».

La crédibilité du Conseil de sécurité en particulier est directement liée à sa volonté d'agir avec décision et efficacité afin de rendre disponibles les ressources permettant de contrer les menaces à la paix et à la sécurité. Les quelques centaines de Casques bleus, y compris une poignée de Canadiens, qui se trouvaient encore au Rwanda sous le drapeau de l'ONU après avril 1994 ont ressenti — et revivent encore aujourd'hui — l'horreur et le désarroi profonds causés par leur incapacité d'empêcher et même de tempérer tant soit peu un génocide flagrant parce que le Conseil de sécurité les avait abandonnés et persistait à ne pas fournir les troupes et l'appui que nous savions tous nécessaires.

J'ai visité ces braves soldats au début de juin 1994, et j'ai été témoin de leurs efforts courageux pour protéger les vies de 25 000 personnes éparpillées à travers les camps autour de Kigali, et ce en dépit des combats qui affligeaient la capitale et qu'ils étaient incapables d'influencer. Je ne peux décrire adéquatement le sentiment d'abandon, d'isolation et de frustration que ces soldats — nos soldats — ont ressenti devant de tels événements. Ils croyaient qu'avec de modestes ressources, ils auraient pu sauver des centaines de milliers de vies supplémentaires. Ils étaient prêts à prendre les risques nécessaires — ils les prenaient de toutes façons. C'était nous, à New York et dans nos capitales, qui ne voulions pas assumer de tels risques. Ils avaient arrêté les plans pour une telle opération de sauvetage. Il ne manquait que notre volonté.

Nous devons tant à nos soldats qu'à ceux qu'ils sont chargés de protéger de nous engager à ne jamais répéter cette expérience tragique. Le Secrétaire général a évidemment raison d'attirer l'attention sur le «souvenir empoisonné» que nous laisse notre échec collectif au Rwanda et de nous rappeler que, pour préserver l'intégrité de notre Organisation, nous, les États Membres, devons être prêts à remplir les obligations que nous confère la Charte.

Un troisième message concerne la nécessité de prendre des mesures opportunes et efficaces dès les premiers signes d'une crise. Il ne suffit pas d'agir. Pour que l'ONU soit efficace et crédible, ses membres doivent réagir avec promptitude en cas de crise. Les efforts déployés par le Canada au sein de l'ONU pour rendre l'Organisation plus apte à réagir promptement aux crises, grâce entre autres à la création d'un état-major de mission à déploiement rapide, montrent sa conviction qu'un dispositif d'alerte rapide qui ne repose pas à la fois sur une capacité et une volonté d'intervention rapide et efficace ne vaudrait pas grand-chose. De même d'ailleurs que notre contribution d'un demi-million de dollars au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la prévention, qui vise à aider le Secrétaire général à lutter contre de nouvelles crises.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Partout dans son rapport, le Secrétaire général insiste sur l'importance de la collaboration avec les organes régionaux et sous-régionaux de l'Afrique. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a grandement amélioré sa capacité de réagir aux crises depuis le Sommet du Caire de 1993. Le Canada a apporté un soutien financier de quelque 2 millions de dollars au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'OUA et entretient d'excellentes relations avec cette organisation pour ce qui est des consultations à ce sujet. Plusieurs des organes sous-régionaux de l'Afrique comme l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe améliorent leurs capacités de promouvoir

la stabilité. Ces organes ont tous besoin d'un plus grand appui, qu'ils méritent d'ailleurs.

Les organes sous-régionaux ont également démontré qu'ils sont en mesure de mener à bien une action coercitive. Les Sierra-Léonais ont réservé un accueil chaleureux aux troupes du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) qui ont renversé le coup d'État survenu à Freetown au mois de mai dernier. Les organes régionaux et sous-régionaux ont la capacité, l'expertise et, élément plus important, la détermination nécessaires pour agir et, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport, ils peuvent représenter dans certains cas une meilleure solution que les forces de maintien de la paix des Nations Unies. Il nous revient de veiller à ce que cette capacité complémentaire demeure disponible.

Il faut cependant être vigilant et éviter la délégation de responsabilités en matière de maintien de la paix du niveau international au niveau régional ou sous-régional. Nous ne pouvons confier à un niveau inférieur nos responsabilités à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, même en l'absence d'intervention de notre part. Les organes régionaux et sous-régionaux doivent intervenir non pas en raison du vide causé par l'inaction du Conseil de sécurité, mais plutôt dans le cadre de programmes de collaboration élaborés à l'issue de consultations étroites avec le Conseil. Cette collaboration doit se fonder sur les Articles 53 et 54 de la Charte des Nations Unies et doit pleinement tenir compte du mandat exclusif du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'autorisation du recours à la force.

Je voudrais aborder brièvement cinq questions particulières soulevées par le Secrétaire général à propos de l'Afrique. Toutes sont des questions dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi d'une façon ou d'une autre. Pour régler ces questions, les membres du Conseil devront faire preuve d'énormément de créativité et de persévérance.

Il y a d'abord la question des enfants soldats. Nous nous réjouissons que le Secrétaire général ait nommé un représentant spécial chargé d'examiner les répercussions des conflits armés sur les enfants. Nous avons été heureux d'accueillir M. Otunnu au Canada ce mois-ci pour des consultations. Le Gouvernement canadien a annoncé qu'il contribuerait à des programmes afin de faciliter la démobilisation et la réintégration d'enfants soldats du Libéria et de la République démocratique du Congo et de venir en aide à des enfants enlevés par les forces rebelles dans le nord de l'Ouganda. À l'instar du Secrétaire général, nous approuvons l'idée de faire des enfants une «zone de paix» et souhaitons qu'on développe davantage ce concept. Nous nous félicitons de l'attention accrue qu'accorde le Conseil de sécurité au recrutement d'enfants combattants et le pressons de poursuivre ses efforts en ce sens. Nous nous réjouissons en outre de l'attention qu'il accorde à la démobilisation des enfants soldats et des autres combattants.

Il y a aussi la question de la protection de la population civile, y compris des travailleurs humanitaires et du personnel de secours, dans les situations de conflit. Les attaques visant le personnel humanitaire sont de plus en plus fréquentes : récemment, un travailleur humanitaire canadien a été détenu en Sierra Leone; il y a quelques semaines, un observateur canadien des droits de la personne a été arrêté et détenu en République démocratique du Congo; et 10 membres du personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont récemment été enlevés en Somalie. Nous nous réjouissons de la libération de ces derniers, intervenue dans la journée d'aujourd'hui. Et nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qui estime que ces attaques sont inadmissibles et qu'elles compromettent l'oeuvre humanitaire à sa base même, et aussi que toutes les parties à un conflit doivent respecter les principes humanitaires universels et les normes internationales relatives aux droits de la personne. Nous convenons également qu'il faut protéger davantage les femmes et les enfants contre les effets des conflits.

La question connexe de la protection des réfugiés est tout particulièrement frustrante. Le mandat qu'avait accordé le Conseil de sécurité à la Force multinationale dirigée par le Canada dans l'est du Zaïre ne prévoyait pas le désarmement des anciens combattants ni leur séparation des non-combattants à l'intérieur et à proximité des camps de réfugiés, notamment parce que le nombre de militaires qu'il aurait fallu affecter à ces tâches dépassait de loin le nombre que les États Membres étaient prêts à fournir et à payer. Tout comme le Secrétaire général, nous souhaitons la création d'un mécanisme international visant à aider les gouvernements des pays d'asile à maintenir la sécurité et la neutralité dans les camps et les zones d'établissement de réfugiés pour que le dilemme auquel ont dû faire face les réfugiés fuyant l'est du Zaïre ne se pose plus à l'avenir.

La troisième question concerne les sanctions économiques. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel il faudrait cibler avec beaucoup plus de précision et de soin les sanctions pour qu'elles aient un maximum de répercussions sur les personnes à l'origine des problèmes et qu'elles nuisent le moins possible aux simples citoyens. Nous avons pu nous rendre compte jusqu'à maintenant que les sanctions sont des instruments grossiers. Comme nous

l’avons vu récemment en Sierra Leone, dans la région des Grands Lacs et en Iraq, la population souffre beaucoup dans la plupart des cas, même si les sanctions sont appliquées de façon sélective et qu’on s’efforce de permettre des exceptions humanitaires. Nous reconnaissons que le Conseil et le Secrétaire général s’appliquent de plus en plus à évaluer et à tenter d’atténuer les conséquences humanitaires des sanctions économiques. Le Conseil, cependant, ne doit pas laisser les sanctions devenir un outil stratégique privilégié simplement parce que les autres options sont encore moins acceptables.

La quatrième question est celle de la prolifération des armes légères. Les dépenses d’armement réduisent la quantité de ressources affectées au développement. Nous appuyons l’appel lancé par le Secrétaire général aux pays africains pour les engager à suivre la tendance mondiale en limitant, voire en réduisant leurs dépenses militaires et nous signalons les efforts et les réalisations des pays qui ont déjà réduit leurs dépenses à ce titre. Par ailleurs, l’instabilité générale que la prolifération d’armes légères engendre comme nous avons pu l’observer partout en Afrique nous inquiète aussi. Nous désirons, comme beaucoup d’autres orateurs, saluer le Président du Mali qui a fait preuve de leadership en cherchant à faire accepter un moratoire sur l’exportation, l’importation et la fabrication d’armes légères en Afrique occidentale; nous espérons que ses efforts courageux seront imités ailleurs sur le continent. Nous avons été heureux de travailler avec l’Institute for Security Studies de l’Afrique du Sud à une vaste enquête sur les répercussions de la disponibilité accrue d’armes légères en Afrique australe et centrale et à l’élaboration d’un plan d’action pour le contrôle des armes légères dans la région. Nous espérons que le Conseil de sécurité se saisira de toute urgence de cette question, comme l’a recommandé le Secrétaire général.

Le Gouvernement canadien et l’Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, organisme non gouvernemental, ont également travaillé avec l’Institut d’études de sécurité à l’examen d’une question connexe, à savoir la «privatisation» croissante de la sécurité et de la violence. Cette question mérite aussi l’attention du Conseil car il est absolument nécessaire que les institutions de sécurité continuent de rendre compte de leurs activités aux gouvernements civils et aux populations qu’elles servent.

La cinquième question est celle de la consolidation de la paix après les conflits. À l’instar du Secrétaire général, nous estimons que la consolidation de la paix après les conflits nécessite un effort intégré au-delà de l’action purement diplomatique et militaire. Le Gouvernement canadien a annoncé en 1996 l’Initiative canadienne de consolidation de la paix, dont un volet important, le Fonds de consolidation de la paix de 20 millions de dollars canadiens, vise à appuyer des initiatives locales de réconciliation, de reconstruction et de redressement. Nous nous réjouissons de la participation de plus en plus importante de la Banque mondiale à la consolidation de la paix et de l’importance accrue qu’attache le Conseil de sécurité à cette étape critique de la reconstruction nationale. Le Bureau de soutien à la consolidation de la paix au Libéria constitue un modèle important.

On ne peut s’attendre à ce qu’un Canadien intervienne dans un tel débat sans évoquer nos efforts collectifs pour faire interdire les mines antipersonnel. Cette question, à notre avis intimement liée à l’idée maîtresse du rapport du Secrétaire général, n’est aucunement mentionnée dans ce document par ailleurs très complet. La prolifération des mines antipersonnel, qui ont eu un effet dévastateur sur le développement en Afrique et ont causé la perte et la ruine de tant de vies humaines, notamment en Angola et au Mozambique, se répercute sur l’ensemble du programme africain relatif au développement et à la sécurité. Trente-huit pays africains comptent parmi les quelque 120 pays qui ont signé la Convention sur l’interdiction de l’emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction depuis son ouverture à la signature, en décembre à Ottawa. L’Afrique du Sud a joué un rôle clef dans la création de ce traité, et Maurice a été l’un des tout premiers pays à le ratifier. Nous croyons savoir que l’Afrique du Sud, le Mali et le Zimbabwe prévoient de le ratifier bientôt. D’autres pays sont sans aucun doute dans la même situation. Il faut que 40 pays ratifient la Convention pour qu’elle puisse entrer en vigueur et, bien entendu, l’Afrique pourrait atteindre ce chiffre à elle seule.

Nous louons le ferme engagement dont le Secrétaire général fait preuve en faveur de l’action contre les mines en Afrique et ailleurs, et savons gré au Fonds des Nations Unies pour l’enfance et à l’OUA de collaborer pour promouvoir la ratification rapide du traité, tout particulièrement en Afrique.

Il est possible de constater tout au long du rapport que le Secrétaire général considère le respect des droits de la personne et la primauté du droit comme des éléments indispensables de toute oeuvre de paix durable, conviction que nous partageons évidemment. D’importants progrès sont réalisés en Afrique, tant pour la promotion des droits de la personne que pour le renforcement de la gestion démocratique des affaires publiques. La Déclaration de Harare de

1991 a vu le jour en Afrique, et l'engagement qu'elle contient à l'égard de la démocratie, d'une saine gestion des affaires publiques, des droits de la personne et de la primauté du droit trouve un écho à l'échelle du continent.

La mise en place d'institutions judiciaires vigoureuses est particulièrement importante. Le Canada a versé 1 million de dollars au Tribunal pénal pour le Rwanda afin d'accélérer les efforts visant à faire traduire en justice les responsables du génocide et à faire cesser le règne de l'impunité.

Le Canada a également affecté à plusieurs missions de l'ONU en Afrique des policiers chargés de superviser des activités et de donner des conseils. Nous constatons avec satisfaction le rôle important joué par des policiers civils africains dans les opérations de l'ONU et nous nous efforçons de trouver d'autres façons d'accroître nos capacités communes dans ce domaine.

Le rapport dont le Conseil est saisi nous rappelle qu'on ne peut accomplir de progrès sur le plan politique si les aspects économiques ne sont pas pris en compte, et que le développement est un droit fondamental de l'être humain et le principal objectif à long terme de tous les pays d'Afrique. Nous convenons également que les pays africains ne connaîtront à long terme un succès durable que s'ils adoptent les politiques économiques qui les aideront à intégrer davantage leur continent à l'économie mondiale.

Les donateurs ont aussi des obligations à remplir. Comme le Secrétaire général, nous sommes persuadés que l'aide publique au développement demeure un élément vital de nos efforts collectifs pour que l'Afrique réalise son potentiel et pour que les pays africains trouvent la voie de la croissance économique et du développement social, lesquels contribuent à réduire la pauvreté, et restent dans cette voie.

À l'instar du Secrétaire général, nous croyons qu'il faut réduire le fardeau de la dette. Le Canada a apporté une aide financière de plus de 15 milliards de dollars canadiens à l'Afrique et il collabore toujours étroitement avec ses partenaires africains pour faire en sorte que cette aide réponde à leurs besoins propres. Ce partenariat nous tient résolument à coeur. Nous avons eu recours le plus possible à des remises de dette, et avons l'intention de poursuivre sur cette voie.

Bien qu'ils ne puissent pas se substituer à l'aide publique au développement, le commerce et l'investissement peuvent aussi constituer de puissants leviers de développement, et l'Afrique exploite de plus en plus son potentiel dans ces deux domaines. Le Canada exporte maintenant chaque année plus d'un milliard de dollars de marchandises en Afrique, et celle-ci exporte encore davantage au Canada. Notre investissement direct sur ce continent a triplé depuis 1989. Nous établissons en outre de nouveaux partenariats dans le secteur des télécommunications et du traitement de l'information. L'Initiative de la société africaine de l'information, plan d'action conçu par des Africains en collaboration avec le Centre de recherches pour le développement international du Canada, contribuera à l'exploitation des possibilités de développement qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et des communications.

Ce rapport exceptionnel porte en définitive sur le renouvellement d'engagements entre les peuples d'Afrique, entre ces peuples et leurs gouvernements, entre les pays d'Afrique, entre l'Afrique et les Nations Unies et entre les États Membres africains et non africains. Je désire donc profiter de l'occasion pour réaffirmer l'engagement indéfectible du Canada envers l'Afrique. Le Canada s'efforce de répondre aux besoins fondamentaux de l'Afrique en matière de développement tout en facilitant les efforts panafricains visant à favoriser l'unité, le commerce, la paix et la sécurité. Notre engagement en faveur de ce partenariat demeure inébranlable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hachani (Tunisie) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait, tout d'abord, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre tâche. Mes félicitations vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Gambie, pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours du mois écoulé.

La tenue de cette réunion du Conseil pour l'examen du rapport du Secrétaire général du 13 avril 1998 intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» constitue certes un événement d'une grande importance du fait de l'intérêt qu'accordent aujourd'hui non seulement l'Afrique mais également toute la communauté internationale à cette question.

La Tunisie, qui depuis l'avènement de son ère nouvelle, le 7 novembre 1987, a fait de la solidarité et de la coopération avec l'Afrique des axes prioritaires de sa

diplomatie, se félicite de l'intérêt manifesté par le Conseil de sécurité, lorsqu'il a pris l'initiative de tenir une réunion au niveau ministériel sur la situation en Afrique au cours de laquelle il a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/1997/46. Celle-ci avait prié le Secrétaire général de lui présenter le rapport, objet de notre réunion.

Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général pour la préparation minutieuse de ce rapport ainsi que pour le contenu exhaustif et détaillé de ce dernier. Cela marque un nouvel et heureux épisode dans l'accroissement de l'intérêt en faveur de la cause de l'Afrique. Le dernier épisode en date est celui qui a vu le Conseil de sécurité autoriser, le 15 mars dernier, la création d'une Mission des Nations Unies en République centrafricaine. L'événement était d'autant plus important qu'il y a plus de trois ans que l'Organisation n'a pas enregistré la création d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique.

L'examen du rapport du Secrétaire général nécessite tout d'abord que l'on place la question dans le contexte africain actuel, lequel se caractérise par la prise de conscience grandissante des États d'Afrique de la nécessité de s'attaquer aux racines de leurs problèmes en adoptant une approche qui s'écarte de la vision, somme toute dépassée, qui accable le continent de tous les maux en n'y voyant aucune issue.

Les succès réalisés par l'Afrique dans sa lutte contre le colonialisme et l'apartheid ont été le fruit de la détermination de ses peuples et dirigeants de défendre leur cause et de concrétiser les objectifs qu'ils se sont tracés. Cet état d'esprit ne s'est jamais effacé et on assiste aujourd'hui à son renouveau grâce à la ferveur mise à relever les défis aux moments les plus difficiles, qui a toujours animé les enfants de l'Afrique.

Certes, notre continent continue d'être le théâtre de conflits nécessitant que l'on assume, tous, nos responsabilités à leur égard. Il n'en demeure pas moins que la volonté de rétablir et de préserver la paix a toujours été présente et s'est particulièrement manifestée à travers le rôle de l'Organisation de l'unité africaine qui constitue un acquis dont, nous Africains, sommes très fiers.

Cette volonté s'est davantage affirmée à la suite de la création, en 1993, de l'organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et de l'engagement de l'Afrique, lors du trentième Sommet de l'OUA tenu a Tunis, de réaliser l'équation paix, sécurité et développement, en comptant avant tout sur les capacités africaines. Cela a marqué une nouvelle étape dans l'approche africaine en ce qui concerne la coopération au niveau du continent et dont l'axe principal repose sur la prévention dans son acception globale et le principe de règlement pacifique des différends.

L'organe central de l'OUA a joué un rôle crucial dans le traitement de plusieurs situations conflictuelles et demeure d'une grande utilité pour la préservation de la paix et de la sécurité sur le continent, étant entendu que, comme l'affirme la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité demeure l'organe qui détient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine ont déjà entrepris de développer leurs rapports en établissant des mécanismes de consultation et de coopération qui visent l'amélioration de l'action commune des deux organisations, en particulier celle de l'OUA en matière de maintien de la paix et de la prévention des conflits. Nous nous félicitons de l'intérêt qu'accorde le Secrétaire général à cette question et de son intention de continuer à promouvoir la coopération entre les deux organisations.

La réunion du Conseil de sécurité du 25 septembre 1997 a donné une nouvelle dimension à l'importance de la coopération internationale pour aider l'Afrique à relever les défis auxquels elle fait face. Cet esprit a été bien reflété dans la réunion du 5 décembre 1997 qui s'est tenue au Siège de l'ONU sur le renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix. La réunion s'était caractérisée par la manifestation d'une volonté d'apporter le soutien nécessaire dont a besoin le continent à cet effet. Il a été précisé que les initiatives entrant dans ce cadre devraient être menées sur la base des paramètres qui sont fixés par les États africains eux-mêmes, en conformité avec les objectifs de l'Organisation de l'unité africaine et dans un cadre d'étroite collaboration avec le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous estimons qu'il est important de promouvoir ces initiatives sur la base de principes acceptés par tous pour leur assurer tout le succès que l'on souhaite. De même et vu que les activités de l'ONU et celles de l'OUA sont complémentaires en matière de maintien de la paix et de la prévention des conflits, il est essentiel que la communauté internationale accorde toute l'importance au renforcement de la capacité panafricaine à travers un soutien matériel et financier substantiel à l'organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique.

Le nouvel élan manifesté par les États africains et auquel nous assistons aujourd'hui sur le plan du maintien de la paix et de la sécurité s'est accompagné d'un renouveau caractérisé par l'introduction par ces mêmes États de profondes réformes politiques et économiques. En effet, l'Afrique, après avoir longtemps vécu sous le régime du parti unique, s'est orientée de plus en plus vers l'instauration de systèmes pluralistes et la mise en place d'institutions constitutionnelles démocratiques ainsi que l'élaboration de politiques visant l'ancrage dans la société des principes de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Les efforts menés à cet égard doivent être reconnus par la communauté internationale et encouragés par des actions positives qui tiennent compte des réalités sociales du continent et de ses composantes ainsi que de la nécessaire approche globale et interdépendante des droits de l'homme, y compris le droit au développement.

Sur un autre plan, les États africains ont depuis quelques années adopté de nouvelles politiques économiques, qui n'étaient pas sans constituer de réels défis pour eux. Ces politiques devaient refléter l'engagement de l'Afrique d'entreprendre des réformes adaptées à ses besoins et priorités en matière de développement en tenant compte des impératifs de la mondialisation. Les difficultés rencontrées à cet égard étaient telles qu'il s'agissait d'apporter des ajustements structurels et de procéder à la libéralisation de l'économie en ouvrant l'appareil productif national à la concurrence internationale avec les conséquences sociales et budgétaires ardues que le Secrétaire général n'a pas manqué de rappeler dans son rapport.

La Tunisie, pour sa part, dans le cadre de sa politique de réforme et de restructuration, a adopté une approche globale et humaniste garantissant un développement harmonieux de la société. Tout en cherchant à réaliser les équilibres financiers et budgétaires nécessaires, le Gouvernement tunisien s'est employé à mener des actions d'envergure à portée sociale axées sur l'éducation, la formation et la solidarité nationale.

Bien que des résultats encourageants aient été réalisés ces dernières années par certains pays africains en matière de croissance économique, d'autres continuent malheureusement de se heurter à des obstacles énormes qui empêchent la promotion de leur développement. Les États qui viennent de sortir d'un conflit se trouvent, à cet égard, dans une situation encore plus difficile, puisqu'il leur faut procéder, à la base, à la reconstruction et au relèvement économique de leur pays.

Il est devenu aujourd'hui généralement reconnu qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix durable comme il ne peut y avoir de paix durable sans développement durable. Du reste, le Secrétaire général a raison de dire dans sa déclaration introductive du rapport que la lutte contre la pauvreté doit être parmi nos priorités car le succès dans ce domaine détermine à la fois la paix et le développement.

Or, la conjoncture économique internationale actuelle se caractérise par des tendances et des situations qui ne sont pas toutes de nature à faciliter les efforts des États africains pour la promotion de leur développement et l'amélioration du bien-être de leurs populations. La réduction de l'aide publique internationale, le fardeau de la dette et le déséquilibre caractérisant la concurrence commerciale mondiale constituent des facteurs dont l'impact sur les économies encore fragiles des États du continent suscite une grande préoccupation. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est nécessaire qu'un plan global effectif en faveur du développement du continent africain soit mis en oeuvre afin de faciliter l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

De même est-il essentiel d'accorder une attention particulière à la promotion de l'intégration régionale et sous-régionale dans le cadre des mécanismes mis en place au sein du continent. La Tunisie attache une grande importance à l'intégration maghrébine dans le cadre de l'Union du Maghreb arabe. Le Gouvernement tunisien, en faisant de cette intégration un choix stratégique, oeuvre constamment en vue de son renforcement et de son développement. Nous accordons également une grande importance au processus d'intégration à l'échelle continentale qui trouve son expression dans le Traité d'Abuja.

Dans ce contexte, nous pensons que le développement des économies africaines peut également profiter de la coopération notamment technique entre pays en développement ainsi que d'une coopération triangulaire pouvant associer à des pays africains des pays développés ou des organismes multilatéraux de développement. Par ailleurs, tout en soulignant l'importance des idées mentionnées par le Secrétaire général dans son rapport sur la question de la dette africaine, nous voudrions réitérer l'appel de S. E. le Président Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, en faveur du recyclage de la dette au profit de projets à caractère social et de protection de l'environnement.

Le rapport du Secrétaire général représente une contribution d'une grande portée qui met l'accent sur

plusieurs questions très sensibles et comporte des propositions fort intéressantes pour aider l'Afrique à relever ses défis et surmonter les difficultés auxquelles elle se heurte. Ce rapport devrait permettre de continuer à sensibiliser la communauté internationale sur les besoins du continent, tout le continent, pour y préserver la stabilité, la paix et le bien-être des citoyens. Tout en exprimant notre adhésion à l'esprit de l'approche préconisée par le Secrétaire général, nous estimons qu'il est essentiel, tant au niveau du Conseil de sécurité qu'au niveau de l'Assemblée générale, de continuer d'approfondir la réflexion afin de traduire l'intérêt manifesté à l'égard de la situation dans le continent par des mesures concrètes et effectives.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite vivement du rapport complet et opportun du Secrétaire général sur l'Afrique, suite à la déclaration présidentielle adoptée à la session extraordinaire ministérielle sur l'Afrique, au mois de septembre, l'an dernier. Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, de diriger avec compétence les délibérations du Conseil. J'exprime également mes félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Gabon, pour une présidence couronnée de succès pendant le mois de mars.

La République de Corée estime que pour réaliser une paix, une stabilité et un développement durables en Afrique, la solution des conflits dans cette région exige une approche globale qui tienne compte de la gamme complexe des causes profondes de ces conflits et de leurs conséquences dévastatrices dans la région. C'est pourquoi ma délégation se félicite de l'analyse faite par le Secrétaire général des diverses sources de conflit en Afrique et des diverses stratégies visant à répondre à des situations de conflit.

Malgré les nombreuses questions et incertitudes non résolues du continent, un grand optimisme règne aujourd'hui en Afrique. Dans de nombreux pays africains, des dirigeants politiques dévoués et industrieux ont contribué à l'accélération du développement économique sur une base durable et la démocratie a pris racine fermement; de même cette tendance se répand dans le continent tout entier. Il est également encourageant que le Conseil de sécurité, qui reflète l'attachement ferme de la communauté internationale à la paix et au développement durables en Afrique, se soit engagée de façon active sur le continent. En outre, le Secrétaire général a entrepris de nombreuses initiatives pour l'Afrique et a introduit des recommandations pragmatiques dans son rapport.

Dans ce contexte, je voudrais maintenant faire plusieurs observations sur le rapport du Secrétaire général.

Tout d'abord, la stratégie de prévention des conflits est un élément essentiel pour traiter des conflits en Afrique. Comme nous le savons, il est de loin moins coûteux de prévenir des crises que d'y répondre. Cependant, il est également vrai que des crises ne peuvent pas être prévenues par de simples mises en garde. En fait, la mise en garde est importante, mais pour être efficace elle doit s'accompagner d'une action préventive rapide. À cet égard, nous croyons que des mesures dynamiques telles que l'envoi de missions d'enquête dès le début et le déploiement préventif de soldats de la paix doivent être intensifiées.

Nous sommes également d'avis que la communauté internationale doit s'employer résolument à contenir le flux des armes dans la région, éliminant ainsi une des causes structurelles des conflits persistants. Entre autres choses, nous devons assurer un respect plus strict des embargos sur les armes, imposés par le Conseil de sécurité dans les régions de conflit en Afrique. À cette fin, mon pays appuie fermement la proposition du Secrétaire général qui demande aux États Membres d'adopter des lois facilitant la poursuite judiciaire devant les tribunaux nationaux des violations des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité, et selon laquelle le Conseil devrait également chercher d'urgence à identifier la source des trafics d'armes et les marchands d'armes illicites.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité, lors de la déclaration présidentielle sur la protection des activités d'assistance humanitaire dans les situations de conflit, adoptée en juin dernier, a souligné la nécessité de cette protection afin d'alléger les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées dans les situations de conflit. À ce moment-là, nous avons souligné, notamment, qu'il est pratiquement impossible de fournir une assistance et une protection efficaces aux personnes qui se trouvent dans une zone où les parties au conflit refusent de respecter les normes du droit international humanitaire.

Dans ce contexte, nous appuyons pleinement les recommandations du Secrétaire général qui demandent que les combattants soient tenus financièrement responsables

envers leurs victimes au titre du droit international, et que des instruments juridiques internationaux soient mis au point pour faciliter les efforts déployés, non seulement pour saisir les avoirs des parties coupables et leurs dirigeants, mais également pour considérer comme criminels ceux qui violent les normes du droit international humanitaire. Nous considérons, comme le Secrétaire général, que les réfugiés devraient être regroupés à une distance raisonnable des frontières, dans des camps de taille limitée, conformément à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur les réfugiés.

De même, nous apprécions hautement l'initiative du Secrétaire général quant à un suivi de la déclaration présidentielle sur la protection de l'assistance humanitaire et nous attendons avec intérêt les recommandations pratiques contenues dans son rapport. Entre autres choses, nous espérons que des mesures pratiques seront prises sur la façon d'assurer la séparation des réfugiés authentiques des combattants, et la création d'une «zone de paix» pour les enfants victimes de situations de conflit.

Troisièmement, le Secrétaire général a mis l'accent sur l'importance de la bonne gouvernance et du développement durable en tant que garants de paix. Nous sommes tout à fait d'accord. Pour mettre fin à un conflit il faut s'attaquer à ses causes profondes. Les principes premiers de bonne gouvernance — les institutions et les pratiques démocratiques, et le respect des droits de l'homme fondés sur le respect de la vie — sont essentiels à la paix et à la prospérité durables du continent pour canaliser les divergences ethniques et tribales dans le processus démocratique.

Pour appuyer le rythme encourageant de la croissance économique et des réformes en Afrique, la communauté internationale doit apporter un soutien actif, financier et autre, aux diverses initiatives déjà en cours ou planifiées pour le développement africain. Nous estimons que les recommandations diverses et spécifiques du Secrétaire général à cet égard exigent le ferme appui de la communauté internationale pour leur mise en oeuvre immédiate.

Dans son rapport, le Secrétaire général a prescrit des remèdes radicaux pour les maux politiques, économiques et sociaux qui ont handicapé le continent africain pendant si longtemps. C'est un modèle qui préconise un changement des habitudes dans les pays du continent et met l'accent sur le rôle important que tous les Africains doivent jouer pour définir leur avenir. Nous sommes d'avis avec le Secrétaire général que les conflits en Afrique ne sont ni inévitables ni insolubles. Comme il l'a indiqué, les conflits sont causés par des actes humains, et peuvent être résolus par des actes humains.

Maintenant la question est de savoir si la communauté internationale et les peuples africains peuvent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mener cette tâche à bien. Je suis convaincu que nous pourrons y parvenir de concert. La réunion ministérielle tenue l'an dernier et le débat engagé sur le rapport du Secrétaire général constituent déjà un bon début. Maintenant il nous incombe de maintenir cet élan. Nous attendons avec intérêt les réunions ministérielles biennales et la réunion au sommet du Conseil dans cinq ans comme l'a proposé le Secrétaire général. Pour sa part, la République de Corée qui soutient ardemment les efforts que déploie actuellement l'Afrique en vue de l'instauration d'une paix et d'un développement durables, continuera d'y participer activement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Corée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée je voudrais remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs, et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce précieux rapport qui est présenté à la fois au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Le rapport à n'en pas douter reflète la détermination de l'ONU de tirer les leçons du passé, et en même temps de présenter une vision ambitieuse de la forme future que prendront les efforts de l'ONU à l'égard de l'Afrique et de ses questions politiques, économiques et humanitaires, afin de réaliser les nobles objectifs de l'ONU, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte.

Dans l'introduction, le rapport note à juste titre qu'il est impossible de traiter de la situation qui règne actuellement en Afrique sans tenir compte des éléments historiques, géographiques, politiques, ethniques et économiques que le continent africain a connus entre la fin du XIXe siècle et la fin de la guerre froide il y a quelques années. Il est évident que toute solution durable doit tenir compte de ces considérations.

Alors que le débat d'aujourd'hui a lieu au Conseil de sécurité, qui est préoccupé au premier chef par le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ma déclaration portera sur les aspects du rapport du Secrétaire général qui ont trait à ces questions dans les limites de la compétence

du Conseil, gardant à l'esprit que les autres aspects du rapport seront examinés ultérieurement, en détail, à l'Assemblée générale.

Depuis 1993, l'Afrique a pris des mesures concrètes pour régler ses différends. Elle a établi le Mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est accompagné d'efforts vigoureux aux niveaux régional et sous-régional, ce que personne ne saurait nier. Certains de ces efforts ont en fait précédé des efforts internationaux, comme cela a été le cas au Libéria et en République centrafricaine. En outre, l'Organisation de l'unité africaine et les dirigeants africains ont joué un rôle actif de médiation en faveur des États en proie à une crise, ce qui montre clairement un changement majeur, à savoir que des États africains ont surmonté les sensibilités extrêmes qu'ils ont manifestées par le passé à l'égard de l'ingérence dans les affaires des autres. La médiation personnelle des chefs d'État africains est devenue une constante de la politique de stabilisation des crises sur le continent.

À un moment où l'Afrique assume une plus grande responsabilité dans le règlement des questions africaines, beaucoup malheureusement décèlent une hésitation internationale en ce qui concerne le rôle naturel que joue le Conseil de sécurité dans certaines de ces crises. En fait, le Secrétaire général y fait allusion aux paragraphes 29 et 30 de son rapport, où il dit que les revers subis par l'ONU en Somalie et en ex-Yougoslavie ont conduit à une sorte de paralysie dans la communauté internationale, dont les symptômes continuent de se faire sentir encore à ce jour au Conseil de sécurité.

Si le génocide rwandais a donné un exemple clair de cette hésitation, le fait que l'ONU jusqu'à présent s'est abstenue de jouer un rôle efficace en Somalie et sa réticence récente à entreprendre en temps opportun une intervention préventive au Congo (Brazzaville) indiquent clairement que la communauté internationale en général, et le Conseil de sécurité en particulier, ne se sont pas encore remis de cette paralysie.

Cela étant, nous pourrions dire que le rapport du Secrétaire général est fondamentalement courageux et honnête car il reconnaît les erreurs et les échecs qui ont marqué les activités passées de l'Organisation. Mais il faut dire clairement qu'une simple reconnaissance des erreurs, si elle ne s'accompagne pas de l'intention et de la détermination de prévenir leur répétition en adoptant des mesures opportunes et pratiques, n'est pas suffisante pour garantir que les dispositions nécessaires seront prises à l'avenir.

J'aimerais faire maintenant certaines observations sur des sujets particuliers, en commençant par la Somalie. Il est inacceptable de continuer à ignorer ce qui se passe en Somalie. L'ONU doit prendre l'initiative d'évaluer la situation dans ce pays et fournir toute l'assistance possible pour faciliter l'établissement de la paix que ce pays attend depuis si longtemps. Pour sa part, l'Égypte appuie et continuera d'appuyer les efforts faits par toutes les parties pour ramener la paix en Somalie, en coordination avec la Ligue des États arabes, l'OUA et les autres parties intéressées.

Une autre question à laquelle l'OUA accorde une haute priorité est celle des sanctions qui ont été imposées à la Libye. Le Conseil de sécurité ne peut pas maintenir sa position face à l'évolution de la crise de Lockerbie, en particulier à l'égard de la décision récente de la Cour internationale de Justice qui affirme la compétence de la Cour en la matière. Tout en affirmant la nécessité de respecter les normes du droit international et les résolutions du Conseil de sécurité, l'Égypte espère que le Conseil examinera sérieusement les options proposées par l'OUA et la Ligue des États arabes pour résoudre la crise de façon à ce que justice soit faite — en particulier lorsque la réunion ouverte tenue par le Conseil de sécurité le mois dernier sur cette question a indiqué clairement le désir de la communauté internationale d'agir d'urgence dans ce sens.

Dans son rapport, le Secrétaire général mentionne le renforcement de l'efficacité des régimes de sanctions et l'arrêt de la prolifération des armements en tant que mesures contribuant au succès des efforts déployés par la communauté internationale pour contenir les crises. S'agissant de la question des régimes de sanctions, le rapport note que l'on devrait avoir davantage recours aux sanctions qui visent les décideurs dans l'État ciblé, et que, lorsqu'un embargo sur les armes est imposé à l'encontre d'un État donné, d'autres États devraient adopter une législation nationale pour assurer le strict respect de cet embargo par leurs citoyens. Bien que les deux idées soient valables, l'expérience de l'imposition d'un certain nombre de régimes de sanctions a montré combien il serait difficile de mettre en oeuvre la première mesure.

La deuxième proposition — relative à l'adoption de lois nationales — soulève des questions sur la nature des engagements juridiques découlant des résolutions du Conseil de sécurité. En principe, tous les États se sont collectivement engagés, aux termes de la Charte, à respecter les résolutions du Conseil de sécurité sans qu'il soit nécessaire pour les États d'adopter une législation pour pénaliser la violation de leurs dispositions. Il convient de noter ici que l'actuelle application des régimes de sanctions est entachée

par un certain nombre de lacunes, ce qui a conduit l'Assemblée générale à adopter, par consensus, la résolution 51/242, intitulée «Supplément à l'Agenda pour la paix», qui comprend un texte détaillé de la question des régimes de sanctions. Ce texte constitue la base d'une réévaluation complète de la question des régimes de sanctions dans leur totalité.

S'agissant de l'importance de l'arrêt de la prolifération des armements, le rapport note que les intérêts impérieux du développement exigent qu'un strict minimum de ressources soient consacrées à des fins militaires et qu'il est possible d'y parvenir en faisant preuve de transparence et en adoptant des mesures de confiance dans les domaines militaire et de la sécurité, et y compris en appuyant les travaux effectués dans le cadre du Registre des armes classiques de l'ONU.

Même si nous sommes d'accord avec les objectifs généraux de cette orientation, nous voudrions faire observer qu'un grand nombre d'États ont une position ferme quant à la nécessité d'élargir la portée de ce Registre afin d'y inclure toutes les armes de destruction massive, ainsi que les dotations militaires et les achats d'armes produites au niveau national. Toutes ces questions sont importantes pour l'Afrique et pour toutes les autres régions du monde. Je voudrais en l'occurrence mentionner les succès réalisés par l'Afrique dans l'institution d'une zone exempte d'armes nucléaires sur le continent et l'adoption de la Déclaration du Caire d'avril 1996 qui contient un certain nombre de principes réaffirmant l'engagement de l'Afrique envers le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En ce qui concerne l'importation illégale d'armes en Afrique, qui sont le fait de marchands d'armes privés internationaux, il s'agit là d'une question de la plus grande gravité. Les troubles politiques et militaires qu'ont connus les États de la région des Grands Lacs de l'Afrique illustrent probablement au mieux les conflits sans fin qui peuvent résulter de ce phénomène. Je voudrais à cet égard dire que nous approuvons pleinement la proposition du Secrétaire général relative à la nécessité d'affronter ce phénomène en recueillant et en publiant des informations à son sujet. Les directives adoptées il y a deux ans par la Commission du désarmement des Nations Unies relativement au trafic illicite d'armes légères et d'armes de petit calibre, ainsi que les résultats des travaux du groupe d'experts établi par le Secrétaire général sur cette question constituent un cadre dont le renforcement permettrait d'endiguer ce dangereux phénomène.

Le rapport du Secrétaire général traite également de l'importance qu'il y à soutenir les initiatives régionales et sous-régionales dans le cadre de l'action collective engagée pour contenir les crises. C'est ainsi qu'il a passé en revue l'expérience des Nations Unies au Libéria et en Sierra Leone, expérience fructueuse de collaboration avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qu'il convient de développer.

Mais, à un autre niveau, il doit être clair qu'il faut mettre en place un cadre qui permettra à ces accords régionaux de jouer un rôle efficace complétant l'action des Nations Unies, selon les dispositions du Chapitre VIII de la Charte. Il est essentiel que les efforts découlant de ces arrangements ne servent pas de prétexte au Conseil de sécurité pour éluder ses responsabilités ou pour justifier la non adoption des décisions qui s'imposent au moment opportun.

Le rapport du Secrétaire général mentionne également le fait que les civils sont de plus en plus visés, particulièrement lors des conflits armés. Les femmes et les enfants font l'objet d'atrocités inadmissibles. À cet égard, je voudrais apporter mon appui à la demande formulée par le Secrétaire général de mise en place d'un dispositif juridique international qui engagerait la responsabilité pénale des parties belligérantes.

Mais la mise en place d'un tel dispositif nécessite également des moyens de poursuite et d'application au niveau international. Le fait que la communauté internationale n'ait toujours pas pu arrêter et traduire en justice les personnes mises en accusation par le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie montre clairement que les considérations politiques l'emportent parfois sur les considérations juridiques. C'est une chose qu'il faudra éviter lors de la mise en place de la Cour criminelle internationale.

L'Égypte souscrit à ce que dit le Secrétaire général dans son rapport lorsqu'il insiste sur l'importance de la dimension humanitaire et sur la question des réfugiés sur le continent africain. Le rapport met en lumière le problème des réfugiés rwandais dans la région des Grands Lacs et la nécessité d'une action décisive et efficace de la part de la communauté internationale pour assurer la protection et la sécurité de tous les réfugiés et pour débarrasser les camps de toute présence militaire. Cela pourrait se faire en mettant en place un mécanisme international permettant aux gouvernements d'accueil de préserver la sécurité et la neutralité des camps de réfugiés.

Dans le cadre de ces efforts, il est également nécessaire de tenir compte de tous les autres aspects du problème que posent les réfugiés, notamment la nécessité de fournir une assistance technique et humanitaire aux pays d'accueil et d'atténuer les effets sociaux et écologiques dont pâtissent ces pays. Il faut également en contenir les effets négatifs sur la sécurité et la stabilité des pays d'accueil.

Il faut que ces efforts soient assortis de mesures concernant la mise sur pied de camps de réfugiés à distance des zones frontalières et la coordination rationnelle de l'aide humanitaire fournie par les organisations des Nations Unies et les organismes de secours internationaux, tout particulièrement le CICR.

Le Secrétaire général parle dans son rapport de la consolidation de la paix après les conflits et des moyens d'instaurer une paix durable en encourageant la croissance économique. À cet égard l'Égypte fera des commentaires détaillés dans le cadre de l'Assemblée générale, organe responsable de ces questions qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil de sécurité. À cet égard, j'aimerais faire état de la nécessité de respecter les domaines respectifs de compétence des principaux organes des Nations Unies dans le contexte de la coopération et de la coordination pour l'examen des questions complexes et d'intérêt partagé.

L'Afrique traverse actuellement une phase historique de son développement et de sa réforme politique et socioéconomique. Il s'agit d'une phase de consolidation de la démocratie et du respect des droits de l'homme. L'Afrique aspire également à l'établissement de la démocratie au niveau international. Nous espérons que le processus de réforme et de restructuration des Nations Unies, y compris du Conseil de sécurité, permettra finalement d'établir la justice, la démocratie et la transparence dans les relations internationales dans le contexte du respect du principe de l'égalité souveraine.

Pour terminer, je ne saurais manquer d'exprimer mon accord avec les conclusions que tire le Secrétaire général dans son rapport quant à la nécessité pour les États d'Afrique, pour la communauté internationale et pour les Nations Unies de s'acquitter de leurs responsabilités respectives afin de donner une impulsion nouvelle à la paix et au développement en Afrique dans le cadre d'un partenariat véritable et constructif. Il n'est plus temps de rejeter sur d'autres la responsabilité des changements. L'engagement de la communauté internationale à l'égard de l'Afrique se mesurera à l'aune de ses actes et non pas de ses paroles. Il faut maintenant réactiver les initiatives économiques et politiques en vigueur et les coordonner. Il faut de même lancer de nouvelles idées qui permettront de les renforcer.

Enfin, ma délégation tient à exprimer l'appui de l'Égypte à la proposition du Secrétaire général qui suggère que le Conseil de sécurité se réunisse au niveau ministériel à un rythme biannuel et se réunisse au sommet dans les cinq années à venir afin d'évaluer les progrès réalisés dans le sens d'une instauration de la paix et de la stabilité politique et économique en Afrique pour assurer le bien et l'avenir de ses peuples. Nous espérons également que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale feront des progrès tangibles dans le sens des recommandations et des propositions que renferme cet important rapport, après l'avoir soigneusement étudié.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de rendre hommage à vos grandes compétences professionnelles et à vos grandes qualités personnelles que nous apprécions tous. Permettez-moi également d'exprimer la même reconnaissance à l'Ambassadeur de Gambie pour la tâche dont il s'est acquitté le mois dernier. Enfin, permettez-moi de présenter mes salutations cordiales à Mme Louise Fréchette, Vice-Secrétaire générale, à qui je souhaite beaucoup de succès dans sa mission très délicate.

Au nom du Gouvernement argentin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général pour son rapport. Ce rapport en effet nous offre une analyse en profondeur des causes historiques et actuelles des conflits en Afrique et nous présente des propositions pour en venir à bout. Face à cette gageure, nous ne pouvons rester indifférents. Nous avons en effet le devoir moral d'agir de façon généreuse et collective dans les plus brefs délais.

Nier la complexité de la situation africaine équivaudrait à avoir des oeillères. On ne saurait fermer les yeux sans faire preuve d'injustice si l'on n'appréciait pas les efforts entrepris par la majorité des pays africains pour consolider leurs institutions démocratiques et promouvoir les droits de l'homme et moderniser leurs économies. On jugerait de façon incomplète si on ne rappelait pas de nouveau que l'Afrique, comme l'Amérique latine, a été le théâtre d'affrontements cruels durant la guerre froide. Ceci a évidemment provoqué des retards considérables et un sentiment de désarroi. Heureusement, la situation est en train de changer.

Dans le domaine économique, on constate des progrès marqués. En dépit du lourd fardeau de la dette extérieure, l'économie africaine a connu une croissance de plus de 4 % en 1996, taux de croissance le plus élevé des 20 dernières années. En même temps, de nombreux pays africains s'attelaient à une réforme en profondeur de leur économie. L'engagement pris dans la déclaration d'Entebbe le 25 mars 1998 par sept chefs d'État africains et par le Président des États-Unis, Bill Clinton, est éloquent à cet égard.

Les causes des conflits en Afrique, comme le déclare le Ministre des affaires étrangères, Guido di Tella, dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 22 septembre 1997, sont diverses. Elles exigent cependant une solution d'ensemble. C'est la raison pour laquelle nous sommes d'accord avec le postulat que pose le rapport du Secrétaire général au sens que ces conflits ne peuvent se résoudre de façon isolée, mais qu'il faut s'y attaquer de façon globale en liant la paix et la sécurité au développement durable, à la démocratie et à une bonne gouvernance. L'Argentine est donc prête à coopérer à la mise en oeuvre des propositions du Secrétaire général et à collaborer avec les pays d'Afrique en usant de tous les moyens à sa disposition.

Ces situations économiques et politiques complexes ne constituent pas des faits isolés. L'Argentine, après des décennies d'instabilité et d'économie fermée au reste du monde, a retrouvé après de grands sacrifices la démocratie. Nous comprenons donc bien et nous appuyons le désir des Africains et de leurs dirigeants de vivre en paix et dans le respect de la légalité.

L'Argentine bénéficie d'ailleurs de cette évolution. Elle a non seulement renforcé ses relations bilatérales avec de nombreux pays africains dans un cadre démocratique, mais elle a également renforcé ses échanges commerciaux extrêmement fructueux. Les chiffres de 1997 indiquent une augmentation de 70 % des exportations et de 50 % des importations par rapport à 1996, ce qui est très encourageant sur le plan commercial.

L'Argentine a participé au processus de décolonisation de l'Afrique et l'a encouragé depuis qu'il a commencé au cours des années 50. Elle a noué des relations diplomatiques, économiques et culturelles avec les nouveaux États indépendants.

Dans le domaine multilatéral où l'Argentine a d'ailleurs une expérience précieuse, l'Argentine a encouragé, en collaboration avec les pays d'Afrique et d'Amérique intéressés, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'Atlantique Sud. En tant que membre actif de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud depuis sa création en 1986, et en tant que prochain siège de la cinquième réunion ministérielle, l'Argentine, à l'instar des États africains membres de la Zone, appuie les valeurs de la démocratie, du développement, du pluralisme politique et de la défense des droits de l'homme.

Conformément à l'optique que j'ai mentionnée plus haut et qui lie la paix au développement, l'Argentine a été, dans la mesure de ses moyens, présente en Afrique et s'est efforcée de contribuer au maintien de la paix, de l'aide humanitaire, de la bonne gouvernance, de la coopération technique et du développement.

L'Argentine a participé aux opérations de maintien de la paix en Angola, au Mozambique et au Sahara occidental et elle réitère à nouveau son offre de formation au centre de formation des forces de maintien de la paix situé à Buenos Aires, ainsi que son offre d'échange d'expériences avec les pays africains sur ces questions délicates.

Pour ce qui est de l'aide humanitaire, l'Argentine a été, directement ou par le biais des missions de Casques blancs, présente pour renforcer la paix en Angola, au Rwanda et en Sierra Leone. Elle continuera de l'être.

Pour ce qui est de la bonne gouvernance, l'Argentine a envoyé des observateurs électoraux au cours de la première élection libre au suffrage universel qui a mis fin à l'apartheid en Afrique du Sud, au référendum d'autodétermination en Erythrée et aussi aux élections législatives qui se sont tenues en Algérie en juin 1997. Elle est d'ailleurs disposée à coopérer dans l'avenir lorsqu'on lui en fera la demande.

Lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des États membres du Conseil de sécurité qui s'est déroulée le 25 septembre 1997, notre Ministre des affaires étrangères, M. di Tella, a réitéré l'engagement pris par l'Argentine de coopérer activement en vue du développement de l'Afrique. C'est dans cette optique que l'Argentine a offert une série de programmes de coopération avec l'Afrique actuellement en cours d'exécution. Ces programmes touchent notamment à la formation agricole, zootechnique, à l'éradication des maladies, à l'informatique, à la réforme de l'État et à la privatisation. C'est ainsi que les 4 et 5 mai prochains, dans le cadre de la coopération avec les pays d'Afrique subsaharienne, un séminaire organisé par l'Argentine afin d'échanger des expériences en matière de réforme de l'État et de coopération bilatérale se tiendra à Harare (Zimbabwe).

Je ne saurais terminer sans exprimer ici au nom de l'Argentine ma reconnaissance envers l'Afrique, sans laquelle et sans l'appui important de laquelle, ainsi que sa volonté et sa détermination de réaliser les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, on n'aurait jamais pu venir à bout de tâches aussi importantes que la décolonisation, le désarmement, le droit de la mer, les droits de l'homme et le développement — pour n'en citer que quelques-unes.

Enfin, je voudrais remercier Mme Ogata et Mme Junod, qui représentent le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge, de leur contribution précieuse à cette réunion. J'aimerais également remercier le personnel du Secrétariat qui a contribué à la préparation du rapport du Secrétaire général.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon prédécesseur et à la Vice-Secrétaire générale.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, c'est avec un réel plaisir que je vous vois présider les travaux du Conseil de sécurité et cela au moment où il se penche sur les sources de conflit et les moyens d'y faire face dans un continent, le mien, que votre pays a entrepris de connaître et pour le développement duquel il consent tant de patients efforts.

Je ne peux dès lors qu'être confiant que, sous votre direction avisée, nos délibérations d'aujourd'hui, et sans doute de ce soir, ne feront qu'enrichir, consolider et affiner la compréhension que la communauté internationale a des réalités africaines et des enjeux considérables dont celles-ci sont porteuses et, partant, de mieux aider l'Afrique à assumer son destin et à tenir son rang dans le monde, dans la dignité, l'indépendance et le respect de sa différence.

À votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Gambie soeur qui a su avec talent et modestie diriger les travaux du Conseil pendant un mois particulièrement chargé, je voudrais dire toute mon admiration et ma reconnaissance pour l'oeuvre qu'il a accomplie.

En se réunissant voilà tout juste sept mois, au niveau des ministres des affaires étrangères, pour examiner l'opportunité d'une action internationale concertée en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales en Afrique, le Conseil de sécurité avait, à l'évidence, pour la première fois, pris la juste mesure du poids grandissant de notre continent et de l'importance de sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales et, dans le même temps, marqué son intérêt pour l'Afrique et sa disponibilité à soutenir le combat pour la paix et le développement de ce continent qui a pu défaire le colonialisme sans pouvoir totalement se défaire du lourd héritage qu'il lui a légué, et qui, dans bien des cas, est à l'origine des conflits qui le déchirent et de la misère qui y sévit.

En soumettant à notre Organisation un rapport aussi complet que rigoureux, soutenu par une analyse lucide et sans complaisance et tout entier orienté vers l'action, le Secrétaire général auquel je voudrais rendre ici un hommage mérité pour la qualité du travail fourni et la vision courageuse qui l'a sous-tendu, aura su se montrer digne de l'immense attente placée en lui par la communauté internationale et d'abord par le continent africain dont il est le digne fils.

Ce rapport, et c'est à l'évidence l'objectif que le Secrétaire général lui a assigné, doit susciter un débat qui soit le plus large possible et qui s'articule autant autour des causes de conflit que des moyens d'y faire face, étant entendu que nombre de fléaux dont souffre aujourd'hui l'Afrique frappent également d'autres continents, l'Afrique n'étant guère la seule région du monde confrontée à de graves difficultés, ni encore moins, un continent qui se caractériserait exclusivement par le chaos et la misère.

De fait, l'Afrique est aujourd'hui un continent où les défis sont multiples et immenses mais qui, dans le même temps, renferme des potentialités incommensurables en matière de développement, de démocratisation et de règlement des conflits.

Nombre de conflits qui, aujourd'hui, secouent le continent africain trouvent indéniablement leur origine dans cette période sombre de son histoire où, passée au fil du scalpel des appétits coloniaux, l'Afrique s'était retrouvée déchirée, dépecée, ses repères brisés, les équilibres subtils sur lesquels elle s'était depuis toujours appuyée, irrémédiablement rompus.

Certes, nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour faire le procès de la colonisation — il faudrait, à l'évidence, bien plus que quelques séances du Conseil de sécurité pour le faire — ni pour imputer tous les maux de l'Afrique à celle-ci, à la colonisation. Il importe cependant de rappeler ici,

pour l'histoire, et dans un souci d'objectivité, l'immense responsabilité des ex-puissances coloniales dans les drames qui secouent aujourd'hui l'Afrique. Nos peuples, il faut le souligner et il ne faut pas l'oublier, ont, au lendemain d'indépendances acquises souvent dans la douleur et le sang, hérité de territoires où parce qu'il n'existait rien, il fallait tout construire, où en guise d'activités économiques, il n'y avait que l'extraction de minéraux ou la récolte de produits, et où il fallait donc créer les infrastructures nécessaires et partout ouvrir des chantiers. Nos peuples ont hérité de territoires où, parce que malgré le discours pompeux sur la mission civilisatrice de la colonisation, les taux d'analphabétisme partout en Afrique dépassaient 90 % et les épidémies sévissaient, et il fallait donc construire des écoles et des dispensaires, où parce qu'il n'y avait en fait de structures étatiques que ce qui permettait à l'administration coloniale de maintenir l'ordre et de piller les ressources du pays, il fallait partout créer l'État.

De plus, les anciennes puissances coloniales, s'étant employées tout au long de la période coloniale à appliquer, sans état d'âme ni scrupules, le vieil adage «diviser pour régner» attisant et alimentant les rivalités entre tribus et entre clans, et contrariant par là même tout processus de consolidation de la cohésion sociale et du sentiment national, nombre de pays africains se sont retrouvés au lendemain de leur indépendance et jusqu'à ce jour, confrontés au phénomène du tribalisme que les difficultés économiques et les jeux politiques aussi ont, parfois il est vrai, exacerbé.

L'Afrique a dû donc, partout du Nord au Sud et d'Est en Ouest, partir de zéro. Partout en Afrique, il a fallu très vite avec des moyens limités et dans un environnement international marqué par des inégalités structurelles et par des rivalités idéologiques, prendre en charge les besoins immenses des populations, mettre sur pied des politiques économiques et consolider la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à une seule nation, tout en faisant face et en permanence aux ingérences multiformes et aux appétits des puissances d'hier et d'aujourd'hui.

Livrée à elle-même, l'Afrique, il faut qu'on le sache, s'est résolument prise en charge, consciente qu'elle devait compter d'abord et avant tout sur ses moyens propres, fussent-ils bien dérisoires au regard de l'immense attente de ses peuples et de l'ampleur de la tâche à accomplir.

Dans le cadre de l'organisation qu'elle s'est donnée au lendemain des indépendances, et dont le credo, l'unité, présupposait la libération du continent, l'Afrique s'est mobilisée en priorité pour, selon les termes mêmes de la Charte de l'OUA, «se dévouer sans réserve à la cause de l'émancipation totale des territoires africains non encore indépendants» et pour «éliminer sous toutes ses formes le colonialisme de l'Afrique.»

Conscients des risques que des frontières parfois tracées au mépris du bon sens pouvaient faire peser sur les relations futures entre les États africains, nos dirigeants ont décidé, dans le même temps et dès 1963, d'entériner les frontières héritées de la période coloniale, faisant ainsi preuve de sagesse et de responsabilité et évitant, du coup, au continent de plonger dans des conflits sanglants aux conséquences infinies.

Nos pays se sont, par ailleurs, engagés à dialoguer, à coopérer et à harmoniser leurs positions et leurs politiques. Aujourd'hui, la concertation interafricaine est une réalité bien vivante qui transparaît à travers les contacts réguliers et fréquents aux niveaux bilatéral, régional et continental, entre les chefs d'État et les responsables africains et qui témoigne de la volonté des Africains de rechercher par eux-mêmes, ensemble et sur le continent les voies et moyens d'une cohabitation plus harmonieuse et d'une stabilité et d'une prospérité partagées.

L'établissement par l'OUA du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Organe central de l'OUA, dont le rôle est désormais incontournable, illustre à cet égard cette prise de conscience africaine qu'il existe en Afrique la volonté politique, les ressorts et les moyens humains nécessaires pour le règlement des problèmes africains, même si le continent aura, longtemps encore, besoin du soutien financier et logistique de la communauté internationale pour mener à bien ses initiatives de paix.

Convaincus enfin que sans développement économique, social et culturel véritable et sans intégration progressive des économies africaines, il n'y a pas de salut pour l'Afrique, les pays africains ont décidé à Abuja de créer une Communauté économique africaine tandis qu'aux niveaux sous-régional et régional, les pays se regroupaient au sein d'ensembles politiques et économiques pour mieux conjuguer leurs efforts et mieux exploiter leurs complémentarités.

Parallèlement à cet effort multilatéral, l'immense majorité des pays d'Afrique se sont engagés, au plan national cette fois-ci, dans une double entreprise, une entreprise hardie de démocratisation de la société et des institutions dont les résultats sont aujourd'hui tangibles, et une entreprise non moins ambitieuse d'assainissement et de restructuration de l'économie avec l'appui des institutions

de Bretton Woods qui tient également toutes ses promesses comme en témoigne la relance de la croissance économique dans nombre de pays africains même si le coût social est souvent fort élevé.

Certes, les problèmes restent nombreux et complexes tant le passif est lourd, au plan politique comme au plan économique. Fragiles sont encore les bourgeons démocratiques et bien précaires demeurent les embellies économiques. Mais il est indéniable qu'aujourd'hui en Afrique, se développe une culture démocratique et de la libre entreprise et que ce mouvement est en train de gagner chaque jour en ampleur pour devenir peu à peu irréversible.

L'Afrique a cependant besoin d'être soutenue dans l'effort gigantesque où elle s'est investie et pour qu'elle soit efficacement soutenue, il importe que nos spécificités soient mieux appréhendées et nos priorités mieux cernées. Il doit être ainsi clair que ce n'est pas en exerçant des pressions sur les pays africains, en tentant de leur imposer des schémas de société ou de développement conçus ailleurs et sans rapport avec les réalités africaines, et en agitant parfois l'épouvantail des sanctions que l'on fera avancer la cause de la démocratisation et du développement en Afrique.

Aujourd'hui, les Africaines et les Africains sont déterminés à obtenir, parce que c'est leur volonté, que s'instaure partout la démocratie et que partout leurs droits soient respectés, mais ils savent également qu'il importe de les promouvoir à leur propre rythme et en fonction de leurs propres spécificités nationales et locales. Ils sont dans le même temps conscients que si leurs droits économiques et sociaux, c'est-à-dire leurs droits à l'instruction, au travail, au logement et à la santé, ne sont pas concurremment assurés, le concept des droits de l'homme demeurera une coquille vide et un voeu pieux.

L'examen du rapport du Secrétaire général nous a inspiré un certain nombre de réflexions préliminaires que j'aimerais partager avec vous aujourd'hui. D'autres observations et sans doute des propositions seront, le moment venu, formulées devant d'autres organes de notre Organisation.

Nous considérons, d'abord, que si le Conseil de sécurité a eu le mérite de lancer le débat sur l'Afrique, il n'est pas, à l'évidence, de par son mandat même, limité au maintien de la paix et de la sécurité internationales — comme nous le savons —, le cadre approprié ou le seul cadre pour une action multiforme, efficace et concertée en direction de l'Afrique.

L'Assemblée générale, le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods, qui sont également saisis du rapport du Secrétaire général, de même que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sont en effet conjointement ou ensemble interpellés et se doivent donc d'apporter leur contribution à l'effort de réflexion sur les moyens à mettre en oeuvre pour aider l'Afrique à faire face aux défis auxquels elle est confrontée.

De fait, sans une mobilisation véritable des institutions financières internationales et des institutions de l'ONU qui s'articulerait autour d'un véritable programme d'appui à l'Afrique — lequel prendrait en charge la question de l'investissement et de l'aide au développement ainsi que les problèmes de la dette, des échanges commerciaux et des effets négatifs induits par les politiques d'ajustement structurel —, toute politique en direction de l'Afrique relèverait de la simple gesticulation. Dans son rapport, le Secrétaire général nous a, de manière claire et convaincante, indiqué la voie à suivre; elle nous semble aussi raisonnable que réaliste.

S'agissant maintenant du traitement des conflits en Afrique, il est absolument essentiel que l'ONU coopère, de manière étroite et permanente, avec l'OUA, laquelle, mieux que quiconque, connaît et comprend les réalités et les sensibilités africaines, et singulièrement avec l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Ceci ne doit pas pour autant signifier que la communauté internationale, c'est-à-dire l'ONU, doive se considérer libérée des obligations qui lui incombent aux termes de la Charte.

Dans ce contexte, et tout en reconnaissant du mérite à l'initiative prise par certains pays pour renforcer les capacités africaines de maintien de la paix, il est impératif que les principes de la multilatéralité, de l'universalité et de la transparence président à la conception et à la mise en oeuvre de cette initiative. À cet égard, l'ONU comme l'OUA, à travers son Mécanisme, doivent y être pleinement associées.

De fait, en cette affaire, comme en toute opération de diplomatie préventive ou de maintien de la paix, le consentement de l'État concerné et donc sa coopération sont absolument indispensables. Ce principe s'applique également à toutes les situations où l'acheminement de l'aide humanitaire pourrait paraître s'imposer.

En ce qui concerne ce dernier point précisément, il nous paraît de la plus haute importance, en raison des dérives dangereuses que l'aide humanitaire peut parfois

connaître et que le Secrétaire général a, au demeurant, lucidement mises en lumière, et de l'instrumentalisation à des fins politiques ou médiatiques dont elle peut faire l'objet, que toutes les précautions soient prises pour que, lorsqu'elle est décidée et acceptée, l'aide parvienne bien à ses bénéficiaires, et en priorité aux plus vulnérables, et qu'elle n'échappe pas au cadre strictement humanitaire qui doit être le sien. Il doit être aussi bien clair que l'aide humanitaire ne doit ni se substituer à la prévention et au règlement des conflits, ni être utilisée à des fins de propagande, ni servir d'alternative à l'aide au développement dont les effets positifs sur les populations sont autrement plus durables.

Mon autre observation porte sur la question de la prolifération d'armes. Pour être, dans son aire géographique, le pays qui consacre la plus faible part de son produit intérieur brut aux dépenses de défense nationale, l'Algérie ne peut à l'évidence que marquer son intérêt pour la recommandation du Secrétaire général de ramener les dépenses d'armements et de munitions à 1,5 % même si cette recommandation a besoin d'être davantage clarifiée et affinée.

Dans le même ordre d'idées, elle ne peut que se féliciter de la proposition concernant la compilation, la recherche et la publication des informations sur le trafic d'armes qui alimente la grande criminalité internationale et le terrorisme. Pour être efficace, cette proposition, qui peut être prise en charge par le nouveau Département du désarmement, doit cependant s'inscrire dans le cadre d'une coopération internationale efficace et sans complaisance de la communauté internationale visant à démanteler et neutraliser les réseaux de soutien logistique et d'approvisionnement en armements qui alimentent les groupes terroristes dans leur entreprise de déstabilisation, de destruction et de mort.

Ma dernière observation porte sur la politique des sanctions à laquelle le Conseil de sécurité a, avec une fréquence accrue et un bonheur inégal, recouru au cours des dernières années.

De fait, si l'embargo sur les livraisons d'armes aux pays en guerre peut, à condition qu'il soit respecté par tous, ce qui a été rarement le cas, constituer un moyen efficace de contenir ou de prévenir un conflit armé, les sanctions économiques ne font souvent, en revanche, que pénaliser les populations civiles et peuvent même conduire à des résultats diamétralement opposés à ceux qui en étaient initialement attendus.

Les dévoiements graves et les excès que le régime des sanctions a connus font aujourd'hui de son réexamen par les organes compétents de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, une nécessité absolue. Un tel réexamen, qui dépasse à l'évidence le cadre de l'Afrique, doit au-delà des recommandations du Secrétaire général prendre en charge tous les aspects liés aux conditions d'imposition et de levée des sanctions ainsi que leurs effets sur les populations civiles du pays concerné et des pays voisins, et définir avec précision les objectifs assignés aux sanctions. La décision d'imposer des sanctions doit enfin continuer à appartenir au seul Conseil de sécurité.

S'agissant maintenant du mécanisme par lequel le suivi des recommandations du Secrétaire général pourrait être assuré, il peut revêtir la forme d'un comité ad hoc ou d'un groupe de travail que le Secrétaire général de l'ONU mettrait en place, en coopération avec l'OUA, et qui serait ouvert aux représentants de ces deux organisations et à ceux des institutions de Bretton Woods, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement, et dont le mandat serait de veiller à la mise en oeuvre des recommandations agréées et de faire rapport à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social qui, en raison des larges compétences qui sont les leurs, nous paraissent les mieux à même de donner suite au rapport du mécanisme de suivi. Le Conseil de sécurité devra également, à l'évidence, être tenu informé.

Comme les intenses délibérations du Conseil l'ont, à l'envi, démontré, le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique constitue une somme de réflexions et de recommandations fort précieuses qui contribueront, nous en sommes convaincus, à mieux comprendre, connaître et mesurer l'ampleur et la complexité des problèmes que connaissent aujourd'hui non point seulement l'Afrique mais également la communauté internationale dans son ensemble.

Nombre de ces problèmes, parce que d'autres régions du monde y sont confrontées, nous interpellent en effet tous solidairement et nombre de ces problèmes, parce qu'ils sont complexes, exigent de nous un examen sérieux et approfondi tant au sein de ce Conseil qu'au sein d'autres organes et institutions au premier rang desquels se trouve l'OUA, que lie à l'ONU une grande tradition de concertation et de coopération qui s'est brillamment illustrée, l'an dernier, par un engagement conjoint pour la paix dans la région des Grands Lacs.

Ce qu'aujourd'hui l'Afrique attend de notre Organisation, c'est qu'elle aille, pour une fois, au-delà des déclarations d'intention et des expressions de solidarité, et qu'elle

s'engage effectivement aux côtés de l'Afrique, à travers un programme d'action qui prenne pleinement en charge nos préoccupations et nos spécificités et qui soit à la mesure de nos attentes et des défis historiques auxquels notre continent se trouve, de jour en jour, confronté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : C'est la deuxième fois au cours de la présente session de l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la situation en Afrique. À notre avis, c'est une preuve de plus que l'ONU continue d'attacher une grande importance aux problèmes de cette région du monde. Nous pensons donc que cette séance du Conseil de sécurité est tout à fait opportune.

Aujourd'hui, l'Afrique se trouve à un tournant très important de son développement historique. Dans de nombreux pays africains l'économie a commencé à sortir de l'abîme, et les peuples semblent avoir réalisé l'importance qu'il y a à acquérir la force par l'unité. Avec les efforts des pays individuels, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'autres organisations régionales, certains foyers de tensions et conflits sur le continent ont été éliminés ou atténués.

En même temps, il y a encore des problèmes constants qui continuent d'avoir un impact négatif sur la situation dans de nombreux pays africains, notamment ceux qui sont sur la liste des nations les plus pauvres du monde. Dans l'ensemble, l'Afrique reste marginalisée dans le système actuel des relations économiques internationales. C'est pourquoi la situation sur la plus grande partie du continent est encore caractérisée par une pauvreté et un sous-développement marqués. L'ONU ne peut donc pas et ne doit pas prendre une position d'observateur et elle doit agir en conséquence.

Il y a des années, l'ONU a engagé un processus de décolonisation en Afrique, et a réussi dans ces efforts. Cette Organisation a également réussi à éliminer le système odieux de l'apartheid en Afrique du Sud. L'Ukraine a été fière de contribuer personnellement à cette noble entreprise en tant que membre et en tant que Vice-Président du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid. Ayant fait partie de ceux qui ont eu l'honneur d'être parmi les observateurs électoraux des Nations Unies en Afrique du Sud, je me souviens encore de ces moments palpitants à la fin d'avril 1994.

L'Ukraine a également participé activement à l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en cours en Angola, ainsi qu'à des missions de transport de secours d'urgence dans d'autres parties de l'Afrique.

Aujourd'hui, l'ONU doit aider l'Afrique dans sa juste quête de progrès et de développement durable en assurant la paix et la stabilité sur le continent.

Dans le domaine de l'aide socio-économique à l'Afrique, la communauté internationale a déjà mis au point plusieurs programmes spécifiques, y compris l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, qui a été lancée par le Secrétaire général. Néanmoins, nous pensons qu'une aide extérieure doit compléter plutôt que remplacer les mesures que doivent prendre les États africains eux-mêmes. À cet égard, nous nous félicitons avec espoir et optimisme des décisions adoptées au sommet d'Entebbe lors de la visite du Président Clinton en Afrique. Il est très important que ses participants et les États-Unis s'engagent à une série de mesures visant à accélérer la transformation de l'Afrique et à faciliter son intégration complète à l'économie mondiale.

Malgré l'évolution positive que je viens de mentionner, l'instabilité politique et les graves démarcations par rapport à la démocratie empêchent encore certains pays africains d'aller de l'avant. Dans certains, de grands mouvements de réfugiés et de personnes déplacées continuent d'être un facteur alarmant qui contribue à l'instabilité politique. En outre, des conflits internes menacent la survie même de ces pays. Nous sommes donc profondément convaincus que les questions de paix, de sécurité et de stabilité, ainsi que les problèmes du développement économique de l'Afrique, devraient être examinées en même temps, car elles sont intimement liées.

L'ONU devrait être disposée à relever ces défis grâce à ses opérations de maintien de la paix, ses missions de bons offices et ses programmes de secours d'urgence. Cependant, des efforts internationaux plus larges, tels que l'imposition des sanctions, le cas échéant, ne peuvent porter de fruits que si ils sont complétés par une coopération et un appui véritables de la part des pays de la région.

À notre avis, le rôle dirigeant pour assurer cette coopération doit continuer d'être joué par l'Organisation de

l'unité africaine. Il importe également que la communauté internationale renforce son appui politique à cette organisation, ainsi que l'appui matériel et technique nécessaire pour améliorer ses capacités de règlement des problèmes et des situations de conflits dans le cadre africain.

Ces dernières années nous avons vu des exemples positifs d'efforts de prévention et de maintien de la paix entrepris par des organisations sous-régionales en Afrique australe, en Afrique de l'Ouest et dans la corne de l'Afrique. C'est pourquoi nous appuyons la mise en oeuvre de la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général visant à améliorer la coordination et l'échange d'informations entre l'ONU et ces organisations.

Vu la portée de nombre de recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général, notre délégation appuie sans réserve l'idée d'en saisir l'Assemblée générale et d'autres organes du système des Nations Unies, ainsi que les organisations humanitaires pertinentes.

Enfin, je souligne que l'Ukraine examine la question de la coopération avec l'Afrique essentiellement sous l'angle de la mise en place d'un partenariat mutuellement avantageux. Depuis les tout premiers jours de son indépendance retrouvée, l'Ukraine, conformément aux traditions et à l'histoire très anciennes de ses relations avec de nombreux pays africains, a proposé de développer cette coopération à un niveau qualitativement nouveau. Nous n'en sommes qu'au premier stade de cette coopération prometteuse, et je saisis cette occasion pour encourager les États africains intéressés à s'engager dans cette voie.

Pour terminer, je souhaite exprimer l'espoir sincère que les difficultés que l'Afrique connaît aujourd'hui seront en fin de compte surmontées et que ce continent deviendra une région de stabilité politique et de progrès social et économique. Tous les États Membres de cette Organisation mondiale se doivent d'aider l'Afrique à parvenir à cet objectif.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Snoussi (Maroc) : Monsieur Le Président, qu'il me soit permis de vous exprimer la profonde satisfaction de mon pays de vous voir présider le Conseil de sécurité et de présenter nos félicitations à votre prédécesseur, M. Abdoulie Sallah, pour la manière fort efficace avec laquelle il a mené les travaux de cette auguste assemblée.

Le Royaume du Maroc ne peut que se féliciter de la tenue de la réunion d'aujourd'hui concernant un continent dont nous faisons partie. Mon pays souhaite profiter de cette occasion pour applaudir aux efforts inlassables entrepris par l'actuel Président du Conseil de sécurité, le Japon, dans le cadre du développement et de la prospérité des économies africaines, notamment à travers la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

La réunion du Conseil de sécurité au niveau des ministres des affaires étrangères le 25 septembre, consacrée à l'examen d'une action internationale concertée en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique, convoquée à l'initiative des États-Unis et du Japon, a été une initiative très heureuse, une initiative nécessaire. En effet, elle a permis d'attirer, enfin, l'attention de la communauté internationale sur les maux et la situation dramatique que traverse actuellement notre continent.

Le rapport du Secrétaire général, dont nous nous félicitons, a su cerner et présenter les vrais problèmes, les causes principales et les remèdes réalistes et réalisables susceptibles de faire face aux innombrables problèmes confrontés par les pays africains, et de promouvoir la paix et un développement durable en Afrique.

Comme chacun sait, malgré des progrès sensibles dans les domaines économique et politique réalisés par certains pays africains, l'ampleur et l'intensité des conflits armés sur le continent restent un sujet de très vive préoccupation pour la communauté internationale. Les 30 guerres qui ont ravagé l'Afrique depuis 1970 ont causé des centaines de milliers de décès, des millions de réfugiés et de personnes déplacées, compromettant très gravement tous les efforts entrepris par l'Afrique pour assurer la paix, la stabilité et la prospérité.

La situation dramatique que connaît le continent se situe, assurément, en tête des questions qui appellent à la conjugaison des efforts de la communauté internationale en vue de trouver des solutions efficaces et pratiques à même de remédier à la situation économique, sociale et humanitaire grave que connaît notre continent, et qui s'est traduite par l'exacerbation des drames tels que les guerres civiles, la prolifération des épidémies et des maladies mortelles et la désertification, sans compter le problème des réfugiés et des problèmes qui en découlent.

Avec votre permission, Monsieur le Président, une question me vient à l'esprit : ne serait-il pas temps d'établir, ensemble, des normes claires et réalistes concernant la signification du terme «génocide»? Ces normes aideraient sans aucun doute à éviter qu'on appelle génocide un conflit

qui a fait 300 victimes dans une région et d'attendre qu'il y ait 300 000 victimes dans une autre partie du monde, en l'occurrence l'Afrique, avant de crier au génocide.

Le Maroc, de par son appartenance à l'Afrique et de par les relations séculaires et diversifiées qui l'unissent aux pays de ce continent, est conscient des obligations qui découlent de cette appartenance, et exprime sa profonde préoccupation devant la dégradation de la situation politique et socio-économique dans plusieurs contrées de ce continent.

S'agissant de la sécurité et de la stabilité, le Maroc suit avec un souci réel l'émergence et la persistance de foyers de tension dans certaines régions et réaffirme sa détermination à soutenir et à appuyer les efforts déployés par la communauté internationale et tout particulièrement par l'ONU pour trouver des solutions adéquates et durables à ces crises.

Concernant l'Afrique du Nord, il nous paraît indéniable qu'une situation telle que celle provoquée par l'affaire de Lockerbie ne peut être passée sous silence au moment où nous parlons de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Les organisations régionales, aussi bien arabes, islamiques, africaines que non alignées, ont toutes pris position pour un règlement qui nous paraît vraiment juste et vraiment équitable. Ce faisant, on pourrait démontrer et renforcer, encore une fois, la primauté de la négociation sur les sanctions et sur les autres mesures coercitives.

La situation économique précaire en Afrique continue de constituer un sujet de préoccupation pour la communauté internationale. Cette situation se manifeste en particulier par la faible participation du continent au commerce international, l'aggravation du fardeau de la dette, un déficit chronique dans les infrastructures, une dégradation très avancée de la situation sociale et sanitaire, ainsi qu'une faiblesse des investissements étrangers malgré les réformes structurelles massives opérées dans ces pays.

À ce sujet, le Maroc a accueilli l'initiative du Portugal visant à réunir un sommet euro-africain pour l'examen et la recherche de solutions adéquates à la situation dans notre continent avec beaucoup de plaisir. Initiative qui traduit une prise de conscience de l'Union européenne vis-à-vis de l'Afrique. Et à ce titre, le Maroc a proposé la tenue d'une réunion ministérielle en vue de préparer le sommet. Dans ce cadre, nous accueillons favorablement l'initiative des Nations Unies pour l'Afrique et nous considérons qu'il est impératif de garantir les conditions de sa réussite, et ce, à travers le soutien financier et technique nécessaire à apporter tant par les Nations Unies que par la communauté internationale.

Le Maroc, évidemment, ne peut que soutenir les principales recommandations du Secrétaire général concernant l'Afrique et en particulier celles consistant à envisager d'établir des programmes d'ajustement structurel pleinement compatibles avec la paix, à faire en sorte que l'aide soit structurée afin d'être axée sur les domaines où elle aurait le plus d'effets, et de viser à réduire la dépendance des pays africains.

Par ailleurs, le Maroc partage tout à fait l'idée qu'il faut que les créanciers envisagent d'effacer la totalité de l'encours de la dette des pays les plus pauvres d'Afrique, et que les pays les plus industrialisés examinent la possibilité d'éliminer les barrières douanières à l'encontre des produits africains et veiller à ce que la plus grande partie des ressources fournies soient effectivement dépensées en Afrique.

Au sujet de l'aide au développement, le Maroc, par la bouche de son souverain, S. M. le Roi Hassan II, a été le premier à appeler lors de la tenue de la Conférence ministérielle de l'Uruguay Round à Marrakech en 1994, au lancement d'un «Plan Marshall» pour la promotion de l'Afrique et à la nécessité d'intensifier les efforts internationaux visant à aider les États africains à développer leur économie et à renforcer leur intégration dans l'économie mondiale.

Mais une entreprise de cette envergure ne peut réussir que si la communauté internationale, dans un sursaut de solidarité, acceptait d'apporter une contribution colossale pour permettre au continent africain de devenir un véritable partenaire et de contribuer à son tour au développement général. Les États-Unis l'ont bien fait au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Notre communauté, comprenant l'ensemble des entités nationales développées, est assurément plus prospère et plus forte, et elle peut elle-aussi le faire. Mais, acceptera-t-elle un tel sacrifice pour sauver l'Afrique? Cela supposerait de la part des pays industrialisés un esprit nouveau, une philosophie nouvelle et surtout une volonté de dépasser les anciens concepts et les anciennes stratégies.

L'Afrique n'a pas choisi de régler ses problèmes par des guerres incessantes. L'Afrique n'a certainement pas choisi d'être, en plus, sous-développée et elle n'a pas non plus choisi d'être traversée par de multiples épidémies ni de connaître tant de catastrophes. L'Afrique a besoin d'être aidée afin qu'elle ne soit plus tentée de solliciter l'aide des plus riches et afin que ses enfants ne s'épuisent plus dans des tentatives humiliantes et vaines d'émigration.

En tenant cette réunion spéciale consacrée à l'Afrique, le Conseil de sécurité lance à notre continent un signal rassurant et plein d'espoir. Puisse ce signal être suivi d'une action concrète susceptible de combler les retards et de nous mettre au diapason du XXIe siècle.

Permettez-moi de terminer en disant qu'un effort global devrait être fourni afin de donner un élan aux tentatives renouvelées du continent africain en quête de paix et d'une plus grande prospérité. L'Afrique a besoin, comme l'a souligné le Secrétaire général, de recommandations réalistes et réalisables qui, à long terme, pourront réduire les conflits, sinon y mettre fin.

Nous ne devons certes pas ressasser les méfaits du colonialisme mais, pour nous permettre d'avancer, il faut se souvenir. Il faut se souvenir, car le colonialisme, même réduit à sa plus simple expression, nous a légué une économie fragile et quelquefois des structures et des systèmes qui ont indéniablement perturbé pendant longtemps nos efforts vers le développement.

La compréhension claire du défi, la volonté politique d'y répondre et les ressources nécessaires à une réponse appropriée sont les trois fondements de toute amélioration de la situation en Afrique. La volonté existe et l'Afrique a déployé d'immenses efforts pour préparer l'environnement social et politique nécessaire au développement. Les progrès démocratiques très sensibles nous incitent à beaucoup d'optimisme. Une plus grande solidarité et un plus grand désir de réussir seront les meilleurs garants de notre succès.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kolby (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : La Norvège s'est fermement engagée en faveur du continent africain. Nous nous félicitons donc du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous appuyons l'approche large et holistique adoptée par le rapport et les recommandations qu'il contient, et nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de discuter de ces questions dans un débat public du Conseil de sécurité.

La Norvège partage l'idée selon laquelle la prévention des conflits, y compris une alerte et une action rapides, et la consolidation de la paix sont des conditions préalables d'une paix durable en Afrique. Une perspective de développement est, toutefois, importante. Il ne peut y avoir de développement sans paix, et de paix sans développement. La réduction de la pauvreté est une condition nécessaire pour promouvoir de manière réaliste les droits de l'homme, la stabilité et la sécurité. Les programmes norvégiens de coopération pour le développement avec les pays africains ont également de plus en plus traité des questions de gestion des affaires publiques, de consolidation de la démocratie et des droits de l'homme, facteurs qui sont cruciaux pour empêcher l'éclatement de conflits. Nous considérons également l'aide humanitaire en coopération étroite avec des efforts visant à promouvoir la paix et à prévenir les conflits, et nous appuyons les efforts visant à renforcer la capacité africaine de maintien de la paix.

Le Secrétaire général met à juste titre l'accent sur la responsabilité incombant aux pays africains eux-mêmes en ce qui concerne la situation en Afrique. Nous nous félicitons de la participation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des organisations des sous-régions à toutes les phases de la résolution des conflits et au renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix. Améliorer et renforcer les moyens de l'Afrique en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix et la prévention des conflits contribuera à instaurer une plus grande stabilité sur le continent. Le rôle de la communauté internationale devrait essentiellement être un rôle d'affermissement et de soutien des efforts et des initiatives des pays africains. Ce rôle relève de la responsabilité de la communauté internationale et nous sommes prêts à coopérer avec les pays africains et d'autres sous l'égide des Nations Unies.

La Norvège souscrit sans réserve à l'analyse du Secrétaire général en ce qui concerne les trois facteurs déterminants pour aborder les problèmes de sécurité qui se posent à l'Afrique : la nécessité d'une compréhension précise des causes sous-jacentes des conflits, la volonté politique d'y trouver une réponse et le besoin de ressources adéquates pour relever les défis qui se posent.

Réduire la pauvreté est l'un des défis les plus urgents qui se posent en Afrique. L'élimination de la pauvreté est cruciale sur le plan du développement économique, de la stabilité politique et de la sécurité régionale et mondiale. Elle constitue aussi l'un des droits les plus fondamentaux de l'homme dans les domaines social et économique. Pour que cet effort aboutisse, nous pensons qu'il faut mettre l'accent sur les facteurs suivants. Premièrement, la tendance de la

communauté internationale à réduire les dépenses d'assistance au développement doit être inversée. Il devrait y avoir, entre autres, une augmentation de l'assistance fournie aux pays les moins développés. Deuxièmement, il est nécessaire de faire parvenir plus de ressources aux secteurs sociaux, et en particulier à l'éducation et à la santé. Et troisièmement, l'accent doit être mis avant tout sur les segments les plus pauvres de la population.

Le développement économique est une condition fondamentale pour l'élimination de la pauvreté. Le développement des capacités locales, thème central du rapport du Secrétaire général, est la clef de voûte du développement économique et nous considérons l'aide sans conditions comme une étape cruciale vers la croissance du secteur privé dans les pays africains.

Mon gouvernement prépare actuellement un plan visant à accroître l'aide norvégienne au développement de manière à correspondre à 1 % de notre produit intérieur brut d'ici à l'an 2001. Un accent particulier sera mis sur la coopération accrue avec les pays africains, sur l'allègement de la pauvreté, sur une amélioration des services sociaux et sur la réduction de la dette. La Norvège préconise depuis longtemps l'adoption de solutions internationales face au lourd fardeau de la dette des pays pauvres très endettés et s'est concentrée en particulier sur les programmes permettant d'effectuer des opérations efficaces d'allégement de la dette. Nous considérons l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés comme une initiative importante à marquer d'une pierre blanche dans les efforts déployés par la communauté internationale pour alléger le fardeau de la dette des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés. Le Gouvernement norvégien met actuellement la dernière main à un plan de réduction de la dette pour les pays en développement.

Les initiatives visant à mettre fin à l'utilisation illicite et à l'accumulation excessive des armes de petit calibre doivent faire partie intégrante des politiques intérieures comme des politiques extérieures. Certains pays ont besoin de soutien pour restructurer le secteur de la sécurité nationale et former du personnel de sécurité. Les efforts de collecte et de destruction des armes de petit calibre après des conflits méritent également un soutien actif. La proposition du Mali visant à établir un moratoire sur les armes de petit calibre pour les pays d'Afrique de l'Ouest est très encourageante et nous avons été heureux de pouvoir participer à des débats approfondis sur cette proposition lors d'un récent séminaire à Oslo. Nous nous associons au Secrétaire général pour engager tous les pays africains à fournir des données au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies.

Les mines terrestres constituent un sérieux obstacle à la reconstruction après un conflit. Nous exhortons donc tous les États Membres à signer et à ratifier la Convention d'Ottawa. Nous nous associons à ceux qui soulignent avec fermeté la nécessité de consacrer des ressources adéquates aux activités de déminage. La Norvège a déjà exprimé son intention de contribuer à cette tâche à hauteur de 120 millions de dollars dans les cinq prochaines années.

Les efforts de développement de nombreux pays africains sont actuellement entravés par le manque de coordination entre les donateurs, au point que, quelquefois, leur action soit plus néfaste que bénéfique. Une meilleure coordination au niveau des pays est cruciale, que ce soit au niveau des donateurs ou entre les donateurs et les pays africains. Ceci implique l'abandon par chacun d'un certain esprit de corps au profit de meilleurs résultats dans nos efforts de développement.

Une telle coordination est également cruciale pour répondre aux situations de conflit, afin d'harmoniser les politiques et les actions, pour éviter les pièges éventuels d'une prolifération d'efforts de médiation et dans les cas où des sanctions ont été imposées par la communauté internationale, pour améliorer leur efficacité. À cet égard, nous nous félicitons de la recommandation visant à mieux cibler les sanctions infligées aux décisionnaires. Elle est conforme à une approche intégrée des droits de l'homme, tenant dûment compte des répercussions possibles sur les droits sociaux, économiques et culturels de chacun.

Enfin, j'espère comme le Secrétaire général que le rapport marquera un nouveau départ dans les relations entre les Etats-Unis et l'Afrique. La Norvège appuie fermement l'appel à une participation continue de la communauté mondiale au développement de l'Afrique et au renforcement de la sécurité sur le continent. Il est à espérer qu'un tel partenariat contribuera à l'avènement d'une véritable renaissance de l'Afrique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Bangladesh. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec grande fierté et avec un sens aigu de notre engagement que le Bangladesh prend part à ce débat du Conseil de sécurité : fierté, en raison de l'indomptable vitalité du peuple africain, qui nous a toujours galvanisés,

et engagement parce que nous croyons dans la cause de la paix et du développement en Afrique.

C'est dans cette perspective que le Bangladesh accueille avec grande satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, contenu dans le document S/1998/318. Nous notons avec une reconnaissance particulière l'accent mis par le Secrétaire général sur quelques initiatives à mettre en oeuvre à la fois par l'Afrique et par la communauté internationale en vue d'éliminer les sources des conflits, par le biais d'une gamme de mesures économiques et sociales soutenues.

Nous exprimons notre satisfaction face à l'initiative du Conseil de sécurité visant à aborder une question d'une telle importance pour la paix, la sécurité et le développement internationaux. À cet égard, nous notons que le Secrétaire général a présenté ce rapport à la fois au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale et qu'il a l'intention d'impliquer le système des Nations Unies, dont les institutions de Bretton Woods, dans la formulation et la mise en oeuvre d'un ensemble complet de mesures visant à sortir l'Afrique de la spirale de conflits dans laquelle elle se trouve et à l'engager sur la voie de la stabilité et d'une croissance soutenue et équitable. C'est un contexte important pour ma délégation.

Nous partageons entièrement le point de vue du Secrétaire général selon lequel la promotion de la sécurité et du développement est à la fois la raison d'être et l'aboutissement de la prévention des différends. Les conflits ont leurs racines, en Afrique comme ailleurs, dans la discrimination sociale, le dénuement économique et l'impunité dans l'usage fait du pouvoir politique. Parallèlement, nous pensons que le legs colonial et sa perpétuation sous différentes formes et manifestations sont encore à l'oeuvre pour empêcher l'assimilation sociale et politique et la distribution équitable des ressources, ce qui suscite tensions et conflits dans les pays et entre eux. On n'est guère justifié à se lamenter sur les pertes humaines et matérielles dans les conflits en Afrique et ailleurs lorsque ce sont les politiques d'hier qui ont contribué à créer d'irréparables divisions socio-économiques et politiques dans chaque société, divisions qui alimentent la violence d'aujourd'hui.

Prévenir vaut mieux que guérir. Le Secrétaire général l'a réaffirmé une fois de plus dans le contexte de la situation africaine. Nous partageons sa conviction et appuyons donc la proposition qu'il fait de demander à la communauté internationale d'encourager les gouvernements concernés à chercher une solution politique à une situation de conflit en procédant par l'intermédiaire de médiateurs et de commissions spéciales. Nous trouvons également intéressantes ses suggestions, dans la partie III du rapport, concernant l'action face aux menaces contre la paix et la sécurité en Afrique. Nous notons en particulier l'accent qu'il a mis sur la nécessité de chercher des voies politiques de règlement des différends en utilisant les ressources d'organisations régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sous l'égide des Nations Unies, suggestion qui mérite d'être approfondie.

Nous voudrions toutefois réaffirmer notre conviction que, même s'il y a à se féliciter du rôle important des organisations régionales dans les activités de maintien et de rétablissement de la paix, la principale responsabilité des Nations Unies à cet égard ne devrait pas être remise en cause. Dans ce contexte, nous aimerions savoir avec quelle efficacité le nouveau Comité exécutif sur la paix et la sécurité contribue à l'harmonisation des efforts des Nations Unies pour promouvoir les objectifs de l'Organisation dans ce domaine.

S'agissant des sanctions, nous pensons qu'une étude plus poussée doit être entreprise afin de rendre ces sanctions plus précises et plus efficaces dans l'atteinte de l'objectif souhaité sans trop de dommages annexes. À cet égard, les suggestions présentées par le Secrétaire général sont utiles et pourraient être étudiées dans le contexte de la résolution 51/242 de l'Assemblée générale, intitulée «Supplément à l'Agenda pour la paix».

Le maintien de la paix reste, entre les mains des Nations Unies, un outil essentiel de résolution des situations de conflit. Le Bangladesh, en sa qualité de participant principal aux efforts de maintien de la paix de l'Organisation, a eu sa part des missions en Afrique et ailleurs. Nous convenons également que le maintien de la paix devient de plus en plus complexe, avec l'ajout de responsabilités supplémentaires à son mandat. Tout en notant cette nouvelle tendance dans les efforts de maintien de la paix, nous pensons qu'il faudrait dûment être attentifs à ne pas charger les missions de maintien de la paix de responsabilités qui vont au-delà de leurs compétences reconnues. Les efforts de consolidation de la paix après les conflits devraient être calibrés minutieusement, en tenant compte du rôle distinct des divers organes et institutions des Nations Unies dans cette fonction. En particulier, le rôle déterminant de l'Assemblée générale dans la formulation des activités de consolidation de la paix après les conflits a besoin d'être reconnu. Le consensus sur la question est à notre avis écrasant.

Les violations du droit humanitaire et du caractère sacré de la personne humaine, notamment celles qui bafouent les droits des femmes et des enfants en temps de conflit, sont un problème majeur et nous sommes heureux de voir l'attention qu'accorde le Secrétaire général à ces aspects du rapport. Nous voudrions le féliciter d'avoir nommé un Représentant spécial pour la protection des enfants en période de conflit armé, pour maintenir l'attention de la communauté internationale sur ce sujet. Nous appuyons totalement l'idée de faire des enfants une «zone de paix» pendant tout conflit. S'agissant des violations des droits de l'homme en situation de conflit, nous notons la proposition du Secrétaire général sur le financement, par quotes-parts de l'Organisation mises en recouvrement, de toutes les missions spécialement chargées de surveiller le respect des droits de l'homme. Nous approuvons l'idée que les droits de tous les civils, dont fait aussi partie le personnel de secours, doivent être respectés et protégés dans toutes les situations de conflits armés.

Un bon niveau de consensus existe aujourd'hui sur l'idée que les gouvernements devraient être tenus de rendre des comptes aux niveaux tant social que politique, et être plus réceptifs aux souhaits de la population, sur la base de la primauté du droit et du respect de la dignité des personnes humaines. Dans ce cadre, nous voyons le bien-fondé des propositions que fait le Secrétaire général dans son rapport concernant divers aspects d'une bonne gouvernance. Nous pensons que les organisations non gouvernementales peuvent jouer un rôle complémentaire dans les efforts pour rendre les gouvernements plus respectueux de l'obligation redditionnelle et plus réceptifs aux suggestions.

Nous partageons également le point de vue du Secrétaire général sur le développement, droit fondamental de l'être humain au coeur des perspectives éventuelles de réduction des conflits en Afrique. Nous pensons d'ailleurs que le manque de développement est à la base de tous les conflits en Afrique et que la communauté internationale doit donc encourager les pays africains à se concentrer sur le développement en mettant l'accent tout particulièrement sur l'investissement dans le secteur social. Comme le Secrétaire général l'a dit, l'investissement dans les ressources humaines ne doit pas être reconnu uniquement comme un produit dérivé de la croissance économique mais plutôt comme un moteur du développement. C'est également un élément essentiel pour l'élimination de la pauvreté, qui se nourrit des haines et des frustrations. À cet égard, nous pensons que c'est l'investissement dans l'éducation des fillettes qui produit les meilleurs dividendes. D'ailleurs, nous avons vu dans notre pays comment le fait d'investir dans l'éducation et l'habilitation des femmes et des fillettes par un réseau élaboré de programmes de microcrédit et d'autres programmes d'appui les a transformées en ressources socialement productives. Nous sommes encouragés de voir qu'au cours de la première réunion de haut niveau jamais organisée entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, qui a eu lieu samedi dernier ici, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les bénéfices de l'investissement social comme outil essentiel de développement est apparu comme un thème récurrent parmi les participants.

Les efforts intérieurs d'un pays en développement, en Afrique en particulier, ne peuvent réussir s'ils ne sont pas fortement et positivement épaulés par la communauté internationale. Dans ce contexte, ma délégation appuie pleinement l'appel que fait le Secrétaire général aux donateurs pour qu'au moins 50 % des ressources qu'ils fournissent à l'Afrique soient dépensées en Afrique. De même, nous approuvons l'appel du Secrétaire général à tous les créanciers bilatéraux pour qu'ils convertissent en subventions toutes les dettes bilatérales en cours des pays africains les plus pauvres.

Outre l'appui à la dette, l'accès aux marchés des produits provenant des pays africains peu développés est également important et, à cet égard, nous appuyons l'idée d'un accès renforcé et garanti aux marchés des pays développés ainsi que l'amélioration de la coopération régionale Sud-Sud. En fait, les pays voisins relativement avancés pourraient envisager d'accorder un accès aux marchés pour les produits des pays africains les moins avancés sur une base non réciproque. L'intégration régionale et sous-régionale peut également aider à surmonter les difficultés économiques spécifiques d'un pays. La proposition du Secrétaire général à cet égard mérite d'être examinée avec sérieux.

L'importance que le Bangladesh attache au bien-être des peuples fraternels de l'Afrique trouve son origine dans plusieurs facteurs importants. Le Bangladesh est un pays qui a fourni de nombreux contingents à la plupart des opérations de maintien de la paix et de rétablissement de la paix. Ensemble, nous avons mené le même combat pour notre indépendance et nous partageons toujours des valeurs semblables et une vision commune de la situation mondiale actuelle. Sur le plan économique, la plupart des pays africains font partie du groupe des pays appelés les moins avancés, que le Bangladesh a l'honneur de servir en tant que coordonnateur. Nous partageons donc une expérience et un objectif communs dans notre lutte pour encourager un ordre social stable, l'émancipation économique et la liberté politique pour que la vie ait un sens pour nos peuples. Je

voudrais réaffirmer que nous avons à coeur de voir une Afrique débarrassée des conflits qui contribue à la paix mondiale, à la sécurité et au développement de manière concrète.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, prenant pour la première fois la parole au Conseil sous votre présidence, je voudrais vous féliciter de votre accession à ce poste important et exprimer la profonde admiration du Pakistan pour votre persévérance et votre engagement, ainsi que pour l'intérêt et l'appui que votre pays, le Japon, a toujours apportés à l'Afrique et à ses causes.

La participation par un grand nombre de délégations au débat de ce jour sur l'Afrique témoigne de l'inquiétude de la communauté internationale face à la situation qui prévaut dans la région de l'Afrique. La gravité de la situation se reflète également dans le fait que plus de 60 % des questions qui font actuellement l'objet d'un examen de la part du Conseil de sécurité ont trait à l'Afrique.

Dans son rapport, le Secrétaire général a fait un effort sincère pour identifier les causes des conflits dans la région de l'Afrique. Le rapport énumère un ensemble de raisons politiques, historiques, socio-économiques et culturelles à l'origine de ces conflits qui semblent ne jamais prendre fin. Un sérieux effort a été fait pour suggérer des solutions plausibles à ces conflits et nous les apprécions à leur juste valeur.

Le facteur prédominant dans cette situation malheureuse pour l'Afrique est, comme par le passé, la pauvreté abjecte qui ravage l'ensemble du continent. La pauvreté signifie la privation et la privation mène à la frustration, laquelle engendre l'instabilité et les conflits.

C'est pourquoi la communauté internationale devrait faire porter ses efforts sur l'élimination de la pauvreté en Afrique. Un appui technique et financier généreux est indispensable pour améliorer le développement de ses ressources humaines et pour construire et élargir une infrastructure de base permettant un développement socio-économique axé sur des résultats. En dépit de ses propres difficultés économiques, le Pakistan a mis à exécution un programme d'assistance technique pour l'Afrique d'un montant de 250 millions de roupies depuis le début des années 80. Dans le cadre de ce programme, nous offrons des possibilités de formation à de jeunes professionnels originaires de pays africains dans divers domaines.

À moins de poursuivre l'objectif de développement durable, les possibilités de trouver des solutions viables aux conflits qui déchirent l'Afrique risquent d'être aussi illusoires qu'auparavant. Les mouvements de migration de population à grande échelle, la résurgence d'épidémies et la détérioration accrue de l'environnement mettent en exergue la nécessité de se concentrer davantage sur les questions de développement dans cette région.

L'Afrique demeure une des régions les plus pauvres du monde. Elle manque à la fois de ressources humaines et matérielles. Sa pauvreté est exacerbée en raison des pressions imposées par le service de la dette, la détérioration des termes de l'échange, le déclin de l'aide publique au développement, la chute des prix des matières premières, le protectionnisme accru des pays développés et les effets négatifs des accords d'ajustement structurel.

Actuellement, le montant total de la dette de l'Afrique s'élève à environ 350 milliards de dollars. Il est peu probable que les pays africains puissent rembourser cet énorme montant au moyen de leurs propres ressources. Ce haut niveau d'endettement allié au manque d'infrastructures constitue un obstacle majeur pour les investissements privés en Afrique, qui revêtent une importance fondamentale si l'on veut parvenir à une croissance économique soutenue et un développement durable dans cette région. C'est pourquoi nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général à l'intention de la communauté des donateurs et des institutions financières internationales afin qu'ils adoptent immédiatement des mesures pour réduire le fardeau de la dette des pays africains.

Nous pensons que des réductions claires de la dette auraient un effet plus positif sur les économies des pays de la région qu'un rituel habituel de rééchelonnement de la dette. Nous espérons que les créditeurs répondront à cet appel et qu'ils conviendront de convertir en dons toute la dette bilatérale restante des pays africains les plus pauvres.

Nous appuyons en outre l'appel lancé aux pays donateurs pour s'assurer qu'au moins 50 % de l'aide qu'ils accordent à l'Afrique est dépensé dans la région. Cela diminuerait de beaucoup le courant inversé de ressources des pays africains vers les pays donateurs riches.

L'Afrique mérite de recevoir l'appui de la communauté internationale pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté et

du sous-développement. Elle a besoin d'un environnement économique international favorable, y compris d'un accès prioritaire aux marchés pour ses exportations et d'un accès préférentiel aux technologies.

Les avantages potentiels de la révolution de l'information pour l'Afrique ne sauraient être surestimés. Un trésor d'idées et de propositions pratiques pour l'élimination de la pauvreté, des maladies et de la faim a été accumulé et est disponible. L'abondance de modèles et de projets témoigne du succès de diverses initiatives de développement. Les pays africains peuvent tirer profit de cette mine de connaissances en fonction de leurs propres besoins spécifiques. Avec l'aide des fonds et des programmes de l'ONU, ces informations pourraient être rassemblées dans un système d'information intégré et progressivement rattachées à une base de données exclusive d'aide à l'Afrique.

Pour ce qui est des activités de l'ONU en matière de règlement des conflits et de maintien de la paix en Afrique, notre réaction face aux crises imminentes, voire aux tragédies à grande échelle, a été lente par le passé. Le massacre de plus d'un demi-million de personnes au Rwanda est un sinistre rappel de cette lenteur. L'ONU doit se préparer à réagir à d'éventuelles urgences à l'avenir. Le meilleur moyen de se préparer pour répondre à de telles situations serait de mettre sur pied un système efficace d'alerte rapide et d'élaborer des capacités appropriées pour pouvoir répondre de manière efficace aux crises qui éclatent en Afrique et dans d'autres régions du monde.

Les problèmes avec lesquels la région de l'Afrique est aux prises sont énormes et exigent des efforts sérieux en vue de trouver des solutions politiques et d'accorder un appui généreux au développement économique. Nous espérons que ce débat contribuera de manière constructive à élaborer des réponses complètes aux problèmes multiformes qui se posent dans la région de l'Afrique. Oeuvrons de concert en vue d'atteindre cet objectif qui demeure illusoire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Effendi (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, la délégation indonésienne voudrait vous exprimer sa reconnaissance à vous-même, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil, pour avoir convoqué cette réunion à un moment décisif pour le continent africain. Nos débats de ce jour témoignent de l'importance cruciale que la communauté internationale attache aux questions relatives à l'Afrique, en particulier à celles qui ont trait à la sécurité et au développement économique et social. Cette réunion offre une occasion unique de faire le bilan des accomplissements et des progrès importants que les peuples de l'Afrique ont réalisés au cours des dernières années et, par la même occasion, de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération internationale pour établir un partenariat entre le continent et le reste du monde, fondé sur l'avantage mutuel et la prospérité.

Avant de poursuivre plus avant, je voudrais exprimer notre sincère reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport très complet, intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique», qui contient au paragraphe 107 des recommandations et des propositions

> «pour réduire ces conflits et, à terme, contribuer à bâtir une paix solide et durable».

Ces propositions devraient encourager la communauté internationale à prendre des mesures en vue d'instaurer la paix et la prospérité en Afrique. Il est tout aussi important que ce rapport envisage une coopération accrue et une coordination plus étroite entre l'ONU et les organisation régionales africaines, imprimant ainsi un nouvel élan à la réalisation de la stabilité et d'un développement durables pour l'Afrique et ses habitants.

Au cours des dernières années, le continent africain a connu des changements profonds et traversé une importante période de transition. La colonisation et l'apartheid ont été relégués avec succès aux heures sombres de l'histoire. Nous nous sommes réjouis lorsque la longue lutte pour l'indépendance de la Namibie a été couronnée de succès et que l'apartheid a été éliminé pour toujours en Afrique du Sud, suscitant ainsi l'optimisme et l'espoir qu'une nouvelle ère s'est ouverte sur le continent africain. Aujourd'hui, l'Afrique, à la veille du nouveau millénaire, se rapproche de ses objectifs de paix durable et de prospérité économique. C'est pourquoi, nous nous félicitons de noter dans l'introduction du rapport du Secrétaire général que

> «L'Afrique considérée dans son ensemble a commencé à réaliser des progrès sensibles dans les domaines économiques et politiques» et que «les efforts faits pour sortir de ces cycles habituels commencent enfin à porter leurs fruits».

L'Afrique, qui est un vaste continent doté de ressources naturelles abondantes et qui a une population industrieuse, dispose d'un potentiel de ressources encore inexploitées pour son développement et est une force vitale avec laquelle il faudra compter sur les marchés internationaux.

Pour que cette prospérité puisse s'épanouir et se développer, il faut qu'il y ait un climat de paix et de sécurité. Dans ce contexte, ma délégation suit avec inquiétude les conflits qui se déroulent dans plusieurs endroits de l'Afrique et qui ont ébranlé les structures mêmes de la société en entraînant d'immenses souffrances pour son peuple. Nous nourrissons l'espoir sincère que les efforts prolongés et déterminés de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'ONU amèneront les parties concernées à se réunir pour régler leurs différends d'une manière pacifique et à l'amiable par le biais du dialogue et de la négociation. Ce faisant, nous rendons hommage aux efforts de l'OUA qui a longtemps été à la tête de toutes les initiatives concertées de règlement des conflits par des moyens pacifiques. Au cours des trois dernières décennies, l'OUA a continué d'être l'organisation chef de file indispensable, grâce à laquelle les pays africains et leurs peuples ont pu remédier aux situations de crise. L'OUA et l'ONU peuvent accomplir beaucoup de choses lorsque les deux organisations oeuvrent de concert pour lever les obstacles qui menacent la paix et faciliter ainsi le processus de paix. Nous sommes convaincus qu'il est possible de forger un tel partenariat dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, nous souscrivons pleinement à l'observation faite par le Secrétaire général selon laquelle la communauté internationale a un rôle essentiel à jouer pour encourager le processus de paix en cours en apportant une aide qui favorise la stabilité à court terme et divers encouragements afin que les parties au conflit oeuvrent en vue de la réconciliation à long terme et de la reconstruction de leurs sociétés. Cela étant, ma délégation tient à souligner qu'il importe que les pays africains, comme tous les autres pays, soient maîtres de leur propre destin et choisissent la voie du développement qui est pleinement en accord avec les principes sacro-saints du respect de la souveraineté des nations et de la stricte adhésion au principe de non-ingérence dans les affaires internes des autres États.

Il est manifeste que pour parvenir à édifier les cadres d'une paix et d'une stabilité durables sur le continent africain, la communauté internationale doit oeuvrer de concert avec les pays africains pour renforcer les fondements socio-économiques du continent. La pauvreté abjecte, l'analphabétisme et la faim ne peuvent susciter que le désespoir et la rancune. Seuls le développement économique accru et l'amélioration générale des niveaux de vie pourront amener les populations à s'intéresser de manière sérieuse à la recherche de solutions pacifiques pour régler leurs différends. Il ne suffit plus que la communauté internationale se réunisse et exprime sa sympathie et son appui en faveur des pays africains, sans apporter de contribution concrète. S'il existe en effet un désir réel d'empêcher la nécessité d'un recours à l'aide humanitaire d'urgence ou d'éviter des opérations coûteuses de maintien de la paix et de rétablissement de la paix — et de donner un sens aux préoccupations si souvent exprimées —, il faut alors prendre des mesures complètes, concertées et concrètes en faveur de la coopération économique pour le développement. Toute autre mesure entraînerait une perte de crédibilité.

À cet égard, l'initiative annoncée par le Secrétaire général, en collaboration avec le Secrétaire général de l'OUA, en vue de promouvoir l'investissement à long terme et à grande échelle dans les secteurs de croissance en Afrique est un nouveau pas positif et constructif. Il est manifeste que de nouveaux efforts sont nécessaires pour attirer l'investissement direct étranger en Afrique qui a représenté moins de 5 % du total de l'investissement direct dans les pays en développement en 1996. Les pays africains qui, dans le cadre de leurs programmes de réforme économique, se sont activement efforcés de créer un climat propice pour attirer des investissements directs privés, intérieurs et étrangers, devraient susciter des réactions positives et servir de modèle à suivre.

Par ailleurs, les pays développés doivent prendre des mesures pour accroître l'accès aux marchés des produits d'exportation africains grâce à une réduction des barrières commerciales. Étant donné que la croissance économique du continent dépendra largement de l'augmentation du volume de ses exportations, il serait à notre avis utile que l'Organisation mondiale du commerce suive de près cette situation critique et qu'elle coopère étroitement avec tous les acteurs intéressés en vue d'éliminer tous ces obstacles. Pour l'instant, l'importance constante de l'aide publique au développement, notamment pour répondre aux besoins de ressources des pays à faible revenu, doit être soulignée avec insistance. Le déclin général de l'aide publique au développement, au moment où les forces du marché ont tendance à devenir le seul facteur déterminant, doit être inversé. Il faut recréer un partenariat mondial constructif pour appuyer les efforts de développement des pays en développement, notamment des pays les moins avancés. Cela répond aux intérêts de tous les membres de la communauté internationale, et non pas seulement des pays bénéficiaires de l'aide. Il n'est plus acceptable que les pays en dévelop-

pement doivent constamment demander que les engagements pris au titre de l'aide publique au développement soient honorés, et que leurs appels continuent d'être ignorés. Nous devons sortir de cet engrenage pour examiner ensemble avec sérieux les avantages de l'aide au développement et commencer à rétablir les courants d'aide internationale au développement.

De même, des efforts vigoureux doivent être déployés pour résoudre définitivement le problème du fardeau insupportable de la dette des pays africains. Le fait que les pays africains continuent de payer plus de 17 % du total de leurs recettes d'exportation aux donateurs et aux créanciers commerciaux, alors que nombre d'entre eux luttent pour satisfaire les besoins les plus élémentaires de leur population, est une supercherie. le maintien du statu quo est inacceptable. C'est pourquoi l'Indonésie appuie l'appel lancé par l'OUA en faveur d'un accord international permettant d'annuler l'encours de la dette des pays les plus pauvres de l'Afrique. Cela représenterait un important progrès dans les efforts qui sont faits pour revitaliser le rendement économique de ces pays et les remettre sur la voie de la croissance. De même, nous voyons des mérites dans la proposition demandant que les pays créanciers convertissent en dons le reste de la dette bilatérale publique des pays les plus pauvres et que les institutions financières facilitent et accélèrent sensiblement l'accès à leurs services, tout en fournissant aux pays pauvres les plus lourdement endettés les ressources suffisantes et nécessaires à leur croissance économique et à leur développement social.

La coopération Sud-Sud nous laisse également espérer que les objectifs de développement en Afrique recevront un appui, étant donné que plusieurs pays en développement sont manifestement en mesure de fournir une aide en matière de renforcement des capacités. Cette aide pourrait être orientée vers les activités de promotion du commerce et de renforcement de la production et de la distribution alimentaires, pour n'en citer que quelques-unes. Cela nous donne également l'occasion de tirer parti des expériences des pays africains et de déterminer les priorités. Les pays du Sud ne peuvent guère se permettre de manquer cette occasion d'agir solidairement et de contribuer à des solutions durables de leurs problèmes communs.

Dans sa lutte longue et ardue pour la liberté politique, l'Afrique a fait preuve de beaucoup de résistance et de courage. À l'heure actuelle, l'Afrique, grâce à son courage, peut donc rompre les chaînes du sous-développement et peut occuper la place qui lui revient en tant que continent pacifique, harmonieux et prospère. Mais en cette ère d'interdépendance et de mondialisation, elle ne peut le faire seule. L'Afrique mérite l'attention de la communauté internationale. Il faut dès lors que les Nations Unies et la communauté internationale agissent de toute urgence. À cet égard, nous louons le rapport du Secrétaire général, car il constitue un pas dans la bonne direction. Réaffirmons donc l'engagement que nous avons pris envers les nations africaines d'assurer une paix et une sécurité durables et de promouvoir en toute sincérité la coopération internationale qui permet de reconstruire des économies solides afin de soutenir les peuples d'Afrique de manière autonome et durable. Ce n'est que grâce à nos efforts collectifs que la véritable destinée de ce grand continent pourra s'accomplir avec succès.

Quant à l'Indonésie, bien que ce soit aussi un pays en développement en proie à des problèmes économiques, elle prend le ferme engagement d'aider ses partenaires africains à réaliser leur vision d'une Afrique pacifique et prospère. L'Indonésie et les pays africains entretiennent depuis longtemps des relations étroites et fraternelles qui trouvent leur origine dans un passé lointain qui remonte à Bandung en 1955. Cette instance historique a été le précurseur de la création du Mouvement des pays non alignés qui a ouvert la voie non seulement à l'Asie et à l'Afrique mais aussi à l'avenir de l'ensemble de l'humanité. Les pays non alignés ont depuis lors adopté des politiques leur permettant de chercher constamment à promouvoir et consolider leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale chèrement acquises et le progrès social et économique de leurs peuples. Ces politiques demeurent aussi valables aujourd'hui qu'il y a quatre décennies.

L'engagement de l'Indonésie envers ses frères et soeurs d'Afrique ces dernières années se reflète notamment dans l'appui qu'a octroyé l'Indonésie au développement africain durant sa présidence du Mouvement des pays non alignés, dans la convocation en Indonésie du Forum Asie-Afrique, dans notre participation à des instances telles que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF) et dans notre appui à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, ainsi que dans la forte coopération bilatérale de l'Indonésie dans diverses régions du continent. L'an prochain, l'Indonésie organisera une réunion au sommet sur la coopération Sud-Sud qui se tiendra à Djakarta. Nous espérons qu'à l'issue de cette réunion au sommet, s'ouvrira face au Sud une voie claire et résolue vers le XXIe siècle, qui lui permettra de relever les défis de la mondialisation et d'émerger de l'exclusion socio-économique du passé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Pal (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Il est tout à fait de circonstance que cette séance ait lieu sous votre présidence, Monsieur, étant donné l'intérêt que porte le Japon aux affaires africaines et votre attachement personnel à cette cause.

Nous avons lu le superbe rapport du Secrétaire général avec beaucoup d'intérêt. Ce n'est pas une tâche facile qu'a confiée le Conseil de sécurité au Secrétaire général en septembre dernier. Les questions qu'a posées le Conseil et le fait que ce soit le Conseil qui les ait posées ont peut-être présupposé les réponses. Le Conseil n'agit que quand la paix et la sécurité internationales sont gravement menacées, et en demandant au Secrétaire général d'établir un rapport sur les causes des conflits en Afrique, il semble qu'on en déduise que l'Afrique doit être particulièrement exposée aux conflits, que des raisons particulières expliquent qu'elle soit en proie à la violence, et que les conflits constituent sa principale caractéristique. Mais ces déductions sont-elles correctes? Un des grands esprits de ce siècle, Octavio Paz, qui s'est éteint au début de cette semaine, a écrit quelques lignes à propos d'un pays, qui s'appliquent *grosso modo* à l'Afrique : en général, le monde n'a pas cherché l'Afrique en Afrique; il y a trouvé ses obsessions, ses enthousiasmes, ses phobies, ses espoirs et ses intérêts.

À certains égards, rien n'a changé en l'espace de 100 ans. En 1898 aussi le monde aurait pu avoir du fil à retordre avec un continent où des États nations venaient tout juste de naître dans l'ignorance des frontières ethniques et linguistiques, engendrant un mécontentement endémique. La démocratie n'était pas encore bien enracinée. Le développement était inégal et ses fruits ne bénéficiaient qu'à une minorité. Les conflits sévissaient, alimentés par des marchands d'armes qui ne répondaient de leurs actes devant personne. Ce n'était pas l'Afrique, c'était l'Europe de la fin du XIXe siècle. Mais jamais on n'a admis que l'Europe était rongée par un malaise qui lui était particulier et pour lequel des remèdes continentaux étaient disponibles. À l'époque, l'opinion internationale signifiait l'opinion européenne et l'Europe était mue par les ambitions des grandes puissances coloniales plutôt que par les problèmes des nouvelles nations en son sein. C'est peut-être ce qui a provoqué les holocaustes des guerres mondiales. Mais l'Europe a maintenant retrouvé une prospérité sans égale dans aucun autre continent au cours de l'histoire, bien qu'il ait fallu pour cela presque un siècle. Une aide extrêmement généreuse, dans le cadre du Plan Marshall, a rendu ce relèvement possible après 1945. La Banque mondiale, nous l'oublions parfois, a été créée en vue de la reconstruction et du développement de l'Europe. Son relèvement a été facilité par le contrôle exercé sur un système de commerce extérieur et la relance économique a été assurée par les exportations.

L'Afrique n'a aucun de ces avantages, mais ses problèmes ne sont pas uniques. Ce ne sont pas des problèmes parce qu'ils sont africains; ce sont des problèmes qui ont tourmenté des pays dans des situations similaires, en Europe et ailleurs, à maintes reprises dans le passé. Les problèmes de l'Afrique peuvent être résolus de la même manière que l'ont été les problèmes de l'Europe après 1945 : aide, développement, commerce et coopération. Le Secrétaire général en a conscience puisqu'une grande partie de son rapport examine les questions de développement, qui sont au coeur des problèmes que connaissent tous les pays en développement, africains ou non. Ce ne sont toutefois pas des problèmes auxquels le Conseil de sécurité peut trouver remède, car ils ne relèvent pas de son mandat et nous nous réjouissons que le rapport du Secrétaire général soit également présenté à l'Assemblée générale et aux autres organes pertinents du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods. Nous espérons qu'ils l'examineront avec attention.

L'Afrique ne s'est pas irrévocablement engagée sur la voie des conflits et de la violence. Le Secrétaire général note dans son rapport qu'en 1996, 14 des 53 pays d'Afrique ont été en proie à des conflits. Mais ce chiffre a diminué en 1997 ainsi qu'en 1998. Ce qui est certainement encourageant. Mais l'Afrique, comme de nombreuses autres régions en développement, se trouve sur ce que Ben Okri a qualifié de route de la famine. Il est souligné dans l'étude de l'UNICEF sur le redressement de l'Afrique dans les années 90 que, si les économies africaines n'ont guère tiré profit des politiques suivies dans les années 60 et 70, les politiques d'ajustement imposées à l'Afrique dans les années 80 n'ont pas contribué à la réalisation des objectifs à long terme de développement adoptés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans le cadre du Plan d'action de Lagos d'avril 1980. Dix-huit ans après l'adoption de ce plan, nous devons nous demander pourquoi la majorité de ses objectifs n'ont toujours pas été atteints.

Il est quasiment impossible aujourd'hui de déterminer si le déclin ou la stagnation qu'ont connus certaines régions de l'Afrique ont été causés par des politiques nationales, des chocs externes ou par les politiques d'ajustement qui leur ont été imposées, mais on s'accorde généralement à reconnaître que la responsabilité doit être équitablement partagée

entre ces trois facteurs. C'est dans ce contexte que nous devons nous demander si des remèdes généraux, aussi bien intentionnés qu'ils soient, répondent aux besoins réels de l'Afrique.

L'orthodoxie politique actuelle recommande de réduire le rôle de l'État en Afrique et ailleurs, en recourant à la privatisation et en s'appuyant davantage sur les forces du marché. On ne précise pas de quelle manière un État faible peut à la fois s'attaquer aux puissants groupes d'intérêts censés avoir exploité les économies nationales et les systèmes politiques, et appliquer les politiques d'ajustement draconiennes qui sont encore nécessaires pour intégrer les nations à l'économie mondiale.

L'ajustement et la libéralisation imposent inévitablement des tensions sociales, et comportent le risque que des sections importantes soient paupérisées, même temporairement. Cette période intérimaire doit être franchie. Les gouvernements qui connaissent cette période de transformation doivent disposer de fonds pour payer pour un appui social, sinon les politiques d'ajustement échoueront. Cet échec porte en lui un danger encore plus grand, que l'expérience démocratique échoue aussi, créant précisément les tensions qui explosent en violence. Les pays en transition ont besoin d'un appui financier massif pour prévenir la violence et enraciner la démocratie, cela a été reconnu en Europe de l'Est. Il est regrettable que l'Afrique, qui connaît exactement les mêmes problèmes, comme l'analyse du Secrétaire général le montre clairement, ne reçoive pas le moindre appui similaire. Comme le Président Vaclav Havel l'a un jour écrit dans un essai ravageur sur «La pensée évasive», que le Conseil pourrait adopter avant de se prononcer sur l'Afrique,

> «Entre une prédiction détaillée de l'avenir et une large interprétation du passé, il n'y a pas de place pour ce qui est le plus important — une analyse concrète du présent.»

Cette salle devrait être hantée par les fantômes des millions d'Africains qui seraient vivants aujourd'hui s'ils n'avaient pas été embarqués dans des guerres par procuration au cours des 30 dernières années, et si en Afrique dans les années 90 le Conseil n'avait pas été empêché d'agir par des puissants là où l'action aurait pu sauver un nombre incommensurable de vies. Les Africains eux-mêmes, comme en Sierra Leone, ont essayé d'assumer le fardeau que le Conseil devait soutenir. Si cette séance signifie que le Conseil prendra un nouveau départ en Afrique, elle aura servi à quelque chose.

Le Secrétaire général a fait des suggestions extrêmement importantes dans le chapitre sur l'assistance humanitaire. Nous avons deux remarques à ce sujet.

Premièrement, l'aide humanitaire représente une partie croissante de l'aide publique au développement, à un moment où les niveaux d'aide diminuent de manière brutale. Sa part dans l'ensemble de l'aide est passée de 1,5 % en 1991 à 8,4 % en 1994. Cela signifie que la communauté internationale s'efforce de répondre aux crises mais que de moins en moins d'argent est consacré à la lutte contre les causes sous-jacentes, ces problèmes de développement à long terme que l'assistance internationale peut combattre plus efficacement. Dans *L'état des réfugiés du monde en 1997*, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés souligne qu'

> «en donnant de grosses sommes d'argent à des opérations de secours faisant l'objet d'une grande publicité, les gouvernements ont, dans une certaine mesure, pu satisfaire les exigences de l'opinion publique et de la presse internationale.»

En d'autres termes, l'aide a été envoyée à l'assistance humanitaire pour accroître le niveau de confort des États donateurs, et non pas nécessairement pour répondre aux besoins réels des bénéficiaires.

Deuxièmement, et cela est encore plus révélateur, les appels globaux interinstitutions en faveur de l'aide humanitaire parviennent rarement à leurs objectifs pour l'Afrique, alors qu'ils les dépassent pour des situations qui ont cours dans certaines autres régions.

L'intérêt international, par conséquent, ne se concentre sur l'aide humanitaire que lorsqu'une crise spectaculaire en Afrique, digne d'intérêt pour les médias du monde, force une action internationale. Le défi auquel nous sommes confrontés est de faire en sorte qu'il y ait une attention durable, aussi bien pour la fourniture de l'aide humanitaire à ceux qui sont touchés que pour s'attaquer aux causes de longue date qui créent ces problèmes. Nous remarquons l'intention du Secrétaire général d'examiner de près l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique; nous espérons qu'elle sera renforcée, notamment dans les domaines tels que la santé, l'éducation, le transfert des technologies, le commerce et l'investissement ainsi que la sécurité alimentaire, ce qui serait d'un avantage immédiat et direct pour les Africains.

Nous ne devons surtout pas oublier ou feindre d'ignorer les nombreuses réussites remarquables enregistrées par

l'Afrique là où le progrès a dépendu des décisions et mesures africaines, et nous devons nous souvenir que leurs échecs ont très souvent été inhérents à des raisons sur lesquelles ils n'avaient aucune emprise. Le monde entier peut tirer une leçon de la sagesse politique et de la magnanimité de l'Afrique du Sud, qui nous a montré comment le défi de la réconciliation politique peut être relevé, même dans des circonstances difficiles apparemment insurmontables. Le Zimbabwe a montré au monde comment équilibrer les besoins de l'environnement avec ceux des hommes et des femmes qui tirent leurs moyens d'existence des forêts. Au cours des premières années d'existence du Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, avant que la prudence politique n'étouffe ses auteurs, le Botswana était régulièrement mieux classé que plusieurs pays développés. Maurice a dépassé les objectifs du Plan d'action de Lagos il y a plusieurs années. Ce sont des succès dont il faut être fier, et dont il faut s'inspirer.

De fait, c'est ce que fait l'Afrique. Des regroupements régionaux et sous-régionaux ont émergé en Afrique et ils stimulent la coopération et la croissance économiques; la communauté internationale devrait contribuer à les renforcer. Le rapport du Secrétaire général sur «L'économie mondiale au début de 1998» prévoit que la croissance africaine, qui était tombée à 3 % en 1997, remonterait à 4 % cette année. Cela est en soi-même encourageant, notamment parce que l'analyse du Secrétaire général a montré que la croissance avait ralenti en 1996 uniquement parce que soit la sécheresse soit des inondations avaient affecté l'agriculture. Les gouvernements africains avaient continué de suivre des politiques économiques saines, d'après le Secrétaire général. Les seules exceptions se trouvaient dans six pays touchés par l'instabilité politique ou la guerre civile. Dans les 38 pays africains suivis par le rapport, le Secrétaire général a relevé qu'en 1991, seuls 6 avaient une croissance du produit national brut de 3 % ou plus, et cela ne profitait qu'à 8 % de la population. En 1997, le nombre de ces pays était monté à 14, ce qui représente une amélioration impressionnante, et ce qui était le plus remarquable était que cette croissance en 1997 a profité à 33 % de la population. En d'autres termes, la croissance en Afrique est de plus en plus devenue une croissance assortie d'équité sociale. Il ne s'agit donc pas d'un tableau alarmant; il est plutôt encourageant. Certes, à la lumière de l'analyse du Secrétaire général, on ne pouvait pas dire que l'Afrique soit dans une crise systémique, ni que les politiques suivies par les gouvernements africains aient besoin d'un changement radical ou d'une amélioration radicale.

Cela dit, et la situation étant ce qu'elle est, les besoins de l'Afrique sont spéciaux et nécessitent qu'on leur accorde une attention particulière. Il faut féliciter le Secrétaire général de la franchise avec laquelle il a répondu à l'intérêt que le Conseil porte à l'Afrique. En tant que pays qui a des liens très historiques avec l'Afrique, cimentés après que les nations modernes de l'Afrique et nous-mêmes soyons devenus indépendants, nous nous intéressons vivement à ce qui s'y passe. Chaque fois que le Conseil a réagi à des situations de conflits en Afrique en envoyant des opérations de maintien de la paix, l'Inde a participé à chacune d'elles. Nous partageons des problèmes communs, et nous pouvons profiter de l'expérience les uns des autres. Nous avons affecté l'essentiel de notre programme d'assistance technique au renforcement des capacités en Afrique dans les domaines qui intéressent l'Afrique. De même, nous pensons que nous avons beaucoup à apprendre des Africains dans la manière dont ils relèvent les défis que nous connaissons sur d'autres continents. Le rapport du Secrétaire général donne à la communauté internationale la chance non pas de prêcher, mais d'apprendre de l'Afrique, de s'aider elle-même en aidant l'Afrique. Nous espérons que nous saisirons tous cette occasion.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation s'associe aux félicitations exprimées par les orateurs précédents au sujet de votre présidence et de celle de votre prédécesseur l'Ambassadeur de la Gambie. Nous nous associons également aux déclarations faites par l'Ambassadeur Machivenyika Mapuranga du Zimbabwe au nom de l'Organisation de l'unité africaine et l'Ambassadeur Mahfoudh Ould Deddach de la Mauritanie au nom du Groupe africain pour le mois d'avril, ainsi que celle faite par l'Ambassadeur Khiphusizi Jele de l'Afrique du Sud au nom des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). C'est une heureuse coïncidence que le Conseil de sécurité soit présidé par le Japon, qui a pris des initiatives importantes en faveur du développement africain. Nous sommes donc certains que les résultats de ce débat seront positifs.

Nous aimerions également saluer l'initiative du Conseil de sécurité prise en septembre 1997 d'organiser un débat

ministériel sur l'Afrique qui a eu pour résultat le rapport du Secrétaire général, intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique». Nous félicitons le Secrétaire général de son rapport détaillé et constructif. Nous considérons que le rapport est un gros titre pour les défis lancés à l'Afrique, en réalité, la communauté internationale dans son ensemble.

Il y a une semaine, le 16 avril 1998, alors qu'il présentait son rapport, le Secrétaire général a souligné une question contre laquelle il nous a mis en garde. Nous souhaitons la mettre en évidence, ne serait-ce que pour mettre l'accent sur le sens du problème et l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés. Il a dit :

> «N'oublions jamais que c'est la persistance de la pauvreté qui entrave la promesse de paix totale pour tous les peuples d'Afrique. Soulager la pauvreté doit être le premier but de tous nos efforts. Ce n'est qu'à ce moment-là — lorsque la prospérité et les possibilités deviendront réelles — que chaque citoyen, jeune ou vieux, homme ou femme — pourra véritablement et durablement se reconnaître dans l'objectif d'un avenir pacifique pour l'Afrique — sur les plans politique, économique et social.» (*S/PV. 3871, p. 4*)

En fait, nous pourrions ajouter que ce n'est que lorsque l'Afrique prendra la place qui lui revient dans l'économie mondiale.

L'Afrique est un continent composé de 53 États. Des 48 pays les moins avancés dans le monde, 33 ou plus se trouvent en Afrique. Ils sont également, à bien des égards, lourdement endettés, un facteur qui exacerbe encore davantage la pauvreté dans la région. Si la pauvreté engendre tension et instabilité, il ne peut y avoir par conséquent un terrain plus fertile. Il n'est pas surprenant que l'Afrique ait dominé et continue de dominer l'ordre du jour du Conseil. C'est une question que nous regrettons. C'est également une question d'humiliation pour l'Afrique et pour l'humanité commune que nous partageons. C'est une question qui demande un revirement urgent. C'est également une question dont l'Afrique assume la responsabilité première. C'est néanmoins une question, de l'aveu de tous, à laquelle l'Afrique seule ne peut donner toutes les réponses. Les voeux pieux ou même la rhétorique éloquente ne peuvent remplacer des actes concrets. Malheureusement, l'Afrique, notre cher continent, a fait l'objet de nombreuses initiatives au cours des dernières années, mais en vain. Le moment est peut-être venu de chercher à savoir pourquoi si peu de progrès ont été réalisés sur le terrain.

Le rapport du Secrétaire général fait appel à des efforts concertés pour venir en aide à l'Afrique. Il note également les changements positifs qui ont lieu dans le continent dans le contexte d'une démocratisation, d'une gouvernance et de réformes économiques plus poussées. Ces efforts doivent être encouragés et promus. Toute contribution concrète qui peut être faite pour obtenir les ressources nécessaires est un investissement dans la prospérité de l'Afrique, dont les récompenses, en fin de compte, ne seront pas seulement évidentes pour les dividendes de la paix, mais également dans l'établissement d'un partenariat solide en vue d'une coopération véritablement mondiale.

Le Secrétaire général a fait en outre des recommandations, dont certaines portent sur les Africains eux-mêmes et certaines sur les partenaires de coopération de l'Afrique, ainsi que sur l'ONU. Nous attendons avec anticipation des mesures qui transformeront ces recommandations en une stratégie pratique menant à des changements réels en Afrique. Peut-être que nous devrions nous mettre d'accord sur la meilleure façon de procéder après ce débat. Il importe au plus haut point qu'il y ait une instance appropriée où l'on mette au point des mesures concrètes et des ressources.

En tant qu'Africains, nous acceptons les défis que nous devons relever. Néanmoins, nous demandons à nos partenaires de coopération d'examiner sérieusement la proposition du Secrétaire général visant à envisager une nouvelle action supplémentaire sur la dette de l'Afrique, en particulier celle des pays les moins avancés.

Je tiens à exprimer notre reconnaissance aux pays qui ont pris des mesures pour alléger le problème de la dette.

De l'aveu de tous, les résultats des programmes bien conçus tels que l'Initiative en faveur des pays très endettés de Bretton Woods ont été décevants. Et pourtant, l'Afrique continue d'être confrontée à une dette paralysante à un moment où même les économies les plus fragiles, y compris celle de mon pays, viennent d'être récemment ravagées par les caprices du phénomène El Niño. Alors que l'Afrique ne souhaite pas se déshonorer en ne respectant pas ses obligations au titre de la dette, une annulation de ce fardeau de la dette libérerait des ressources essentielles et les mettrait à la disposition de l'Afrique qui a besoin de construire des infrastructures nécessaires à sa prospérité et à sa paix.

Pour terminer, nous demandons au Conseil de suivre les événements positifs des dernières semaines qui ont eu lieu sur le continent et de transmettre un message qui réassurera les Africains qui espèrent que tout espoir n'est pas perdu. Et dans ce message il serait rassurant de dire que

l'ONU oeuvrera, non seulement avec les pays africains, mais également avec l'Organisation de l'unité africaine, pour s'attaquer aux doubles objectifs de paix et de sécurité d'une part, et de développement d'autre part.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ibrahim (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également exprimer notre profonde reconnaissance pour la manière compétente dont le Ministre des affaires étrangères de la Gambie et les membres de sa délégation ont dirigé le Conseil le mois dernier.

Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le rapport contient de nombreuses questions et propositions qui méritent un examen sérieux et une étude réfléchie de la part des organes des Nations Unies.

Ma délégation, à ce stade, ne fera que des observations préliminaires sur le rapport. À la suite d'une analyse approfondie, nous préciserons notre position sur les questions et les propositions contenues dans ce rapport lorsqu'il sera discuté par les autres organes pertinents.

Je voudrais dire d'emblée que le Secrétaire général a en fait mis le doigt sur les causes profondes des problèmes éternels lorsqu'il a identifié les résultats des politiques et des stratégies du Congrès de Berlin en 1885 en tant que causes premières qui alimentent le conflit et la division touchant plusieurs sociétés africaines. Les pouvoirs coloniaux qui participaient au Congrès de Berlin ont divisé l'Afrique en unités territoriales. Des royaumes et des États d'Afrique qui ont connu une grande civilisation et un niveau culturel élevé ont été arbitrairement divisés. De même, des régions sans lien commun, des peuples et des tribus ont été réunis, des groupes et des ethnicités ont été arbitrairement et injustement fragmentés.

L'étude contenue dans le rapport du Secrétaire général révèle que toute la gamme des problèmes africains en matière d'instabilité politique, dans certaines régions, et de sous-développement économique, dans la plupart sinon la totalité des pays, est issue des pratiques de ceux qui ont tracé les frontières politiques des pays de l'Afrique. Pas un État africain n'a dessiné lui-même ses propres frontières politiques avec ses voisins. Les puissances coloniales s'en sont chargées, en divisant tribus et communautés et en semant la graine des conflits futurs, que nous voyons maintenant à l'oeuvre dans la plupart des régions du continent. Avant le colonialisme, les communautés africaines ne connaissaient ni la tyrannie ni les violations des droits de l'homme. Les différends entre tribus, communautés ou entités politiques africaines étaient réglés pacifiquement par les anciens, les sages et les chefs africains.

Néanmoins, nous ne devons pas sous-estimer la responsabilité politique et morale des différents acteurs de la politique locale. C'est à eux d'éviter par tous les moyens possibles les tragédies et les catastrophes engendrées par la fragmentation de leur société et d'explorer tous les moyens à leur disposition pour assurer l'harmonie et la coexistence pacifique entre tous les secteurs de ces communautés. L'Afrique en est encore aux premiers stades de son développement et a donc pleinement le droit de choisir les formules politiques et économiques adaptées à son environnement particulier.

Dans le domaine économique, l'Afrique n'a pas été mieux lotie que sur les plans politique et social. Les relations commerciales mises en place par les puissances coloniales ont abouti à des distorsions à long terme des économies et structures économiques de l'Afrique. Les conséquences s'en font encore sentir aujourd'hui. Les modes d'échanges commerciaux qui existaient pendant l'ère coloniale et privilégiaient fortement les industries extractives et les produits de base destinés à l'exportation hors de l'Afrique n'ont pas beaucoup changé. En outre, aucun investissement important n'a été fait non plus dans l'infrastructure, telle que les routes, les chemins de fer, les ports, l'éducation et la santé, entre autres choses.

Les accords commerciaux qu'on propose à l'Afrique continuent d'imposer certaines conditions qui sont sources d'inégalités. Ces conditions comprennent des exigences en matière d'investissements étrangers sans restrictions, dans tous les domaines, et des dispositions orientées vers la privatisation. En conséquence, les gouvernements africains ont été forcés de vendre leurs secteurs économiques, y compris leurs intérêts dans l'industrie extractive et forestière. Et à qui a-t-on vendu ces ressources? Non pas, bien sûr, aux entreprises privées africaines, mais aux sociétés et aux monopoles étrangers dont la première préoccupation a été

d'en tirer des profits considérables et de satisfaire les besoins de leurs actionnaires, dans les centres financiers et économiques avancés.

Cela ne constitue-t-il pas une injustice vis-à-vis de l'Afrique et une atteinte à la souveraineté de ses populations? Ceux qui désirent aider l'Afrique devraient contribuer à la formation des ressortissants africains et promouvoir la capacité de l'Afrique d'exploiter les ressources et les produits de base de son propre continent. De la sorte, cela permettrait de partager en partenariat les risques et les dividendes. L'Afrique n'a encore ni économie ni marché; il ne peut donc y avoir de partenariat de l'Afrique dans une économie de marché. La paix ne saurait exister sans développement, sans croissance et sans prospérité économique. Et le développement et la prospérité sont impossibles tant que demeure le fardeau de la dette en Afrique. Tant que les clauses d'assistance inadmissibles imposées par les institutions financières, intergouvernementales ou privées ne seront pas abrogées. Tant que les dettes de l'Afrique, par lesquelles les puissances qui rivalisent pour contrôler le continent ont piégé l'Afrique, ne seront pas effacées. Et tant que des accords de coopération économique et commerciale tenant compte des conditions spécifiques de chaque État africain n'auront pas été conclus entre l'Afrique et les pays développés, les gouvernements africains seront incapables de satisfaire les besoins fondamentaux de leurs peuples et resteront pris dans le cercle vicieux des conflits motivés par les maigres ressources qui leur restent.

L'Afrique a parfaitement le droit d'exiger une annulation de sa dette et les créanciers ont le devoir de se pencher sérieusement sur cette question s'ils sont vraiment préoccupés par la détérioration des conditions humanitaires, sociales et économiques en Afrique et s'ils se considèrent véritablement comme les futurs partenaires économiques et commerciaux de l'Afrique et non comme les nouveaux colons de ce continent. Toute relation, y compris économique et commerciale, fondée sur l'égalité, générerait certainement des bénéfices concrets.

Toutefois, il est injuste à ce stade d'exiger des pays africains qu'ils s'engagent, à leur détriment, dans une concurrence avec ceux qui ont progressé aux dépens de l'Afrique et bénéficient d'une avance de plusieurs centaines d'années. Il est en vérité déraisonnable de laisser l'Afrique végéter, en proie à des conflits internes et inter-États. Il est illogique de laisser la communauté internationale se croiser les bras face à la situation africaine, se contentant de lui faire la charité en lui jetant quelques miettes et en faisant de grandes déclarations qui ne résolvent aucun problème, ne calment pas sa faim et ne lui offrent pas de véritable espoir de salut.

Si les pays développés sont vraiment de bonne foi et ont la volonté politique d'aider au développement de l'Afrique, ils devraient au moins s'abstenir de prendre des mesures qui entravent les efforts de développement des pays africains. Au nombre de ces mesures est l'adoption de sanctions économiques arbitraires, telles que celles imposées par les États-Unis à la Libye, au Soudan et au Nigéria, avec un gel de leurs avoirs, une suppression de leurs liens politiques et économiques et une interdiction d'accès aux technologies nécessaires à la croissance et au progrès. Comme si cela ne suffisait pas, les États-Unis ont promulgué des lois pour empêcher la coopération entre ces États et d'autres pays.

La responsabilité de tout ce qui est arrivé et de tout ce qui arrive encore en Afrique doit être assumée par ceux qui en sont originellement la cause. Le moment est venu pour que les puissances qui ont colonisé l'Afrique, exploité ses richesses et ses ressources et réduit ses populations en esclavage lui présentent solennellement leurs excuses et payent pour réparer tous les ravages du colonialisme. Comme l'a déclaré devant l'Assemblée générale et devant le Conseil de sécurité M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe et Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Afrique ne veut de la charité de personne; ce qu'elle veut, c'est recouvrer ses droits. Un refus de payer des dommages et intérêts et de présenter des excuses ne pourrait être interprété que comme une perpétuation de l'attitude raciste qui consiste à considérer l'Afrique avec un regard de supériorité.

Telles sont les remarques générales que je désirais faire sur les causes et les sources de conflit dans le continent africain. Ma délégation voudrait à présent faire des observations spécifiques sur le contenu du rapport et sur les omissions qui le caractérisent.

Tout d'abord, ma délégation est extrêmement surprise de constater que le rapport ne fait aucune allusion à un conflit qui a un effet négatif sur la paix et la sécurité dans le continent africain ainsi que sur les efforts de développement de ce continent. Je fais ici allusion au différend qui existe entre les États-Unis et le Royaume-Uni, d'une part, et la Jamahiriya arabe libyenne, d'autre part, à propos de la question de Lockerbie. C'est d'autant plus étonnant que ce différend est, depuis le début, au centre des préoccupations fondamentales de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Ces dernières années, l'OUA a fait et continue de faire des efforts pour parvenir à un règlement pacifique juste et

rapide qui permettrait de découvrir la vérité et de mettre fin aux souffrances injustes de la population arabe de Libye qui est victime de sanctions injustifiées dont l'illégalité a été démontrée.

L'intérêt que l'OUA porte à ce différend a trouvé un écho dans la déclaration que S. E. M. Mugabe, Président du Zimbabwe et Président en exercice de l'OUA, a faite le 25 septembre 1997, devant le Conseil de sécurité :

> «Il serait négligent de ma part de ne pas soulever une autre question préoccupante pour l'Afrique, qui requiert l'attention du Conseil et a été discutée lors du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à savoir la nécessité de trouver une solution entre la Libye, les États-Unis et le Royaume-Uni au sujet de la tragédie de Lockerbie. Outre les familles de ceux qui ont péri, de nombreuses autres personnes continuent de pâtir des sanctions imposées contre la Libye. Maintenant que la Libye a accepté que les deux accusés libyens soient jugés selon le droit écossais, par des juges écossais et dans un pays tiers ou à la Cour internationale de Justice, nous estimons que vous devriez examiner sérieusement cette offre afin que cette affaire puisse avancer. L'OUA se tient prête à apporter sa contribution pour sortir de la présente impasse.» (*S/PV.3819, p. 4*)

Le Secrétaire général de l'OUA et les ministres qui ont pris la parole lors de cette réunion du Conseil ont souscrit à cette déclaration. Si le Conseil de sécurité souhaite aider à résoudre les problèmes africains, il lui suffit d'agir aujourd'hui conformément aux voeux exprimés en termes clairs par les nations africaines et la communauté internationale dans son ensemble devant le Conseil de sécurité, le 20 mars 1998. Il lèverait ainsi les sanctions imposées à la Jamahiriya arabe libyenne et adopterait l'une des options que l'OUA et la Ligue des États arabes ont proposées pour régler ce différend et que l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés et la majorité des membres du Conseil de sécurité ont approuvée pour résoudre le différend, ou bien il attendrait le jugement de la Cour internationale de Justice qui a fait valoir qu'elle a compétence pour examiner le différend dont la nature est essentiellement juridique. Les sanctions n'ont donc plus de justification politique ou juridique.

Deuxièmement, ma délégation défend fermement le droit de tous les États d'agir conformément au principe de la légitime défense et estime qu'en présence d'une menace extérieure potentielle, c'est leur droit intrinsèque et inaliénable. Il est inadmissible que seuls les pays africains soient soumis à des restrictions en ce qui concerne le pourcentage de leurs dépenses consacrées aux armements, sans que le cas particulier de chaque État ne soit pris en considération. Dans ce contexte, il convient d'étudier la proposition du Secrétaire général, qu'elle concerne le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies ou qu'elle concerne le volume des dépenses militaires. À cet égard, nous devons rappeler que plusieurs pays africains sont menacés aujourd'hui par un pays non africain disposant d'un arsenal considérable d'armes de destruction massive, qui refuse de soumettre ces armes à un contrôle international et qui jouit de l'appui d'un membre permanent du Conseil. Mon pays voudrait également évoquer les arrangements militaires qui se font en dehors de l'Afrique dans le but de se tenir prêts à une éventuelle intervention dans certains pays africains.

Troisièmement, mon pays, dont la population souffre depuis plus de six ans du fait de l'effet négatif des sanctions collectives illégales que le Conseil de sécurité a été forcé d'adopter en raison de pressions, exercées contre lui, souhaite lancer un avertissement contre le danger qu'il y aurait à adopter à la hâte des sanctions quelle qu'en soit la tentation et quelles que soient les pressions qui se font sentir. En effet, mon pays estime que ces sanctions sont vaines et qu'elles ont en outre des effets dévastateurs sur les conditions de vie de la population. Nous pensons également que le recours à des moyens pacifiques de règlement des conflits est la seule manière d'assurer une paix et une sécurité durables.

Quatrièmement, mon pays se félicite de la consolidation de la coopération entre l'ONU et l'OUA dans le domaine du règlement pacifique des différends. Cela nous semble découler naturellement des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies qui donne un rôle important aux organisations régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays attend avec intérêt que cette coopération soit encouragée, et appelle l'ONU, premier gardien de la paix et de la sécurité internationales, à renforcer les capacités de l'OUA en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits et à encourager les efforts de maintien de la paix en appuyant le Mécanisme établi à cette fin par l'OUA en 1993. Ma délégation voudrait souligner la nécessité pour l'ONU de renforcer son appui à la capacité de l'OUA et des groupes sous-régionaux en matière de prévention, de gestion et de règlement des différends. Nous sommes également fermement opposés à toute politique visant à la mise en place d'arrangements militaires ou de sécurité quel qu'en soit le prétexte, s'ils proviennent de l'extérieur du continent ou n'ont pas été consentis par l'OUA. L'Afrique, en fin de

compte, n'a d'autre allié qu'elle-même. L'expérience nous a enseigné que la sagesse et la compétence africaines, quand elles ne sont pas entravées par des puissances étrangères, peuvent trouver des solutions pacifiques et pratiques aux différends qui affectent le continent.

Enfin, ma délégation espère de tout coeur que la réunion d'aujourd'hui ne s'avérera pas être un événement isolé ou une occasion unique. À cet égard, nous sommes d'accord avec la proposition du Secrétaire général qui suggère que le Conseil de sécurité se réunisse au niveau ministériel à un rythme bisannuel et qu'une réunion au sommet ait lieu tous les cinq ans. Nous espérons également que les questions qui préoccupent l'Afrique, notamment les questions ayant trait à la paix et au développement, ne seront pas examinées uniquement par un organisme intergouvernemental, mais seront examinées dans tous les organismes de l'ONU au niveau le plus élevé possible.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Colombie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Forero (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite d'emblée vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Je voudrais m'associer aux délégations qui ont dit au Secrétaire général leur reconnaissance pour la présentation de ce rapport sur les causes des conflits en Afrique. Il s'agit d'une contribution fort importante à la recherche d'explications à la situation de violence et d'instabilité qu'a connue le continent africain tout au long de son histoire récente et qui a augmenté de manière notable ces dernières années.

Je dois commencer par dire qu'en tant que pays en développement, mon pays est uni par d'étroits liens de solidarité et ressent une forte proximité avec un continent dont tous les pays sont membres du Mouvement des pays non alignés. C'est pourquoi nous nous réjouissons, bien que ce soit de manière tardive, et même trop tardive si l'on tient compte des millions de vies humaines perdues tandis que la communauté internationale restait indifférente, de ce l'on s'interroge sur les causes qui sont à l'origine de tant de violence et de désolation et sur lesquelles le Mouvement des pays non alignés insiste depuis tant d'années.

Le rapport du Secrétaire général est avant tout un document qui par son envergure exige une étude approfondie de la part de l'Assemblée générale. Étant donné l'importance de la question, tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les pays africains, devraient apporter leur point de vue. Nous pourrons ainsi disposer de perspectives supplémentaires qui s'ajouteront à celles que contient le rapport du Secrétaire général et cela permettra une discussion visant à établir une position commune des Nations Unies sur cette question. Il ne faut pas que cette analyse se transforme en un autre débat sans fin, car il faut des conclusions qui permettent d'adopter des mesures concrètes et urgentes. Néanmoins cela ne sera pas possible et l'application des conclusions ne pourra être efficace si elles ne disposent pas du consensus de la communauté internationale et particulièrement des pays africains.

Les analyses et recommandations du rapport ne constituent pas en elles-mêmes une carte de navigation définitive pour la communauté internationale, pour les États africains ou pour les pays en développement en général. Il s'agit d'une évaluation sérieuse et bien établie faite par un fils de l'Afrique qui a beaucoup d'expérience en ce qui concerne les efforts de paix des Nations Unies sur le continent. Mais le sort injuste de l'Afrique qui est le résultat des préjugés et des recettes que lui a imposés une communauté internationale qui n'a pas su comprendre la complexe réalité africaine est une leçon suffisante pour que nous avancions cette fois-ci avec prudence et surtout avec respect pour ce qui est des actions qui doivent suivre un accord général sur les politiques du système international concernant l'Afrique.

Comme le dit bien le Secrétaire général dans son rapport, le développement est un droit de l'homme; un droit fondamental ajouterait ma délégation et l'objectif principal à long terme de toutes les nations d'Afrique. Malheureusement, la gravité des problèmes africains dans de nombreux domaines fait que la nécessité d'accélérer le développement économique ne permettra pas de faire passer le développement au second rang des nécessités urgentes qui s'imposent dans le domaine de la paix.

Les pays en développement ont toujours estimé qu'il ne faut pas privilégier l'action mise en oeuvre dans le domaine politique par rapport aux efforts déployés dans le domaine économique quand il s'agit d'assurer le développement. C'est pourquoi nous nous inquiétons de ce que certains voient dans le rapport un point de vue contraire ou, pis encore, une tendance à mettre en avant l'idée que pour que l'Afrique puisse sortir du sous-développement, il est indispensable de satisfaire à certaines normes dans le

domaine politique et institutionnel. Nous croyons qu'il faut s'efforcer d'éviter de prendre des positions dogmatiques qui favorisent une conception et en rejettent une autre lorsqu'il s'agit de savoir si les solutions devraient aborder en priorité le problème de la paix ou celui du développement.

Nous tenons à souligner l'idée contenue dans le rapport selon laquelle il convient que les pays africains comprennent que la capacité de parvenir à la paix est essentiellement leur responsabilité et que l'efficacité de l'appui international dépend de la collaboration et de la volonté politique de l'État bénéficiaire. Nous pensons aussi qu'il est nécessaire que toute analyse de l'Afrique parte de bases distinctes de celles qu'impose la vision d'un continent dépendant enlisé dans les traumatismes de son passé colonial, et qu'elle reconnaisse la capacité des Africains de diriger leur propre destin.

Nous devons néanmoins nous garder d'assigner aux pays d'Afrique une responsabilité qui aille au-delà de leurs possibilités en déchargeant la communauté internationale de pratiquement toute responsabilité mais en lui donnant par contre la faculté de surveiller l'exécution de toute une série d'obligations et de préalables dans les domaines politique, social et institutionnel. Nous sommes d'accord pour dire que la notion de responsabilité fondamentale de l'Afrique à l'égard de ses problèmes personnels implique également que la collaboration tout comme le consentement explicite de l'État sont essentiels au succès des efforts internationaux de promotion de la paix et sont en outre un principe de base du droit international.

Ma délégation voudrait à présent parler de certains éléments précis du rapport. Nous partageons entièrement l'initiative du Secrétaire général qui engage le Conseil de sécurité à se saisir d'urgence de la question de l'identification publique des trafiquants d'armes internationaux et de leurs activités. Il n'existe sans doute pas d'autre influence internationale plus néfaste pour l'Afrique et pour les pays en développement touchés par les conflits armés que l'introduction illégale d'armes sur leur territoire. C'est pourquoi la négligence de la communauté internationale à cet égard a une connotation morale inacceptable. La réponse du Conseil de sécurité doit être en rapport avec l'envergure de ce problème et établir des mécanismes multilatéraux qui commencent par compiler et divulguer des informations sur ceux qui se livrent à ce trafic.

Le Secrétaire général fait une analyse intéressante des questions humanitaires. L'affirmation selon laquelle la sécurité humaine est la mission cardinale des Nations Unies est le concept le plus novateur en la matière. Il s'agit en effet d'une notion mal définie qui n'est pas inscrite dans la Charte. Il est donc nécessaire de discuter en profondeur de la question, de même que des notions qui en découlent telles que l'usage de la force par le Conseil de sécurité pour défendre les membres d'une opération de maintien de la paix ou les travailleurs humanitaires confrontés à un environnement hostile, de même que les réfugiés, ou les personnes déplacées soumises à des actes de violence à grande échelle. La réponse initiale à ceux qui soulèvent ces problèmes se trouve peut-être dans la référence faite par le Secrétaire général au fait que les opérations en Bosnie et en Somalie ont montré clairement l'ampleur des difficultés et des dangers auxquels sont confrontés les membres de ces opérations et qui doivent intervenir dans un milieu hostile sans le consentement ni l'appui des parties concernées.

De l'avis de ma délégation, les efforts des Nations Unies pour trouver des mécanismes efficaces permettant de défendre les bénéficiaires de l'aide humanitaire ainsi que ceux qui la leur fournissent doivent s'accorder avec la nécessité de respecter la nature intergouvernementale de l'Organisation et surtout la souveraineté des États Membres. L'aspect le plus remarquable du rapport est le fait qu'il s'efforce de comprendre les nouvelles réalités qui déterminent les causes des conflits récents grâce aux enseignements tirés des événements des dernières années. Néanmoins, de même que l'échec en Somalie ne doit pas décourager la communauté internationale quant à sa capacité d'agir en faveur de la paix en Afrique, il ne faut pas prendre comme modèle ce cas exceptionnel ni d'autres cas exceptionnels pour bâtir une théorie qui méprise la souveraineté et se méfie des intentions et de la légitimité des États africains.

Un autre aspect digne d'intérêt du rapport est sa quête d'approches faisant en sorte que les efforts de la communauté internationale ne finissent pas par la signature d'accords de paix mais cherchent à renforcer le plus possible le développement et la stabilité. Ceci suppose impérativement une délimitation entre les initiatives entreprises en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui relèvent d'abord du Conseil de sécurité, et les activités de reconstruction et de consolidation des institutions qui, de par leur nature, sont du ressort de l'Assemblée générale. Il n'est pas bon de supprimer la ligne de démarcation entre les responsabilités exercées par la force et celles conçues pour appuyer les activités sociales et institutionnelles des États, et qui doivent être marquées par la transparence et le consensus.

Le rapport du Secrétaire général fournit à la communauté internationale un cadre et des instruments qui consti-

tuent à la fois un défi et une occasion de se relever des années d'oubli et de discrimination, dont l'Afrique a fait l'objet. Il est clair que le respect et la coopération constituent la seule voie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Liban. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Moubarak (Liban) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes sincères félicitations pour la façon avec laquelle vous dirigez les débats du Conseil pour le mois actuel. Permettez-moi aussi d'adresser mes remerciements à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Gambie, pour la façon dont il a mené les débats du Conseil le mois précédent.

Nous nous félicitons que le Conseil s'attelle à élaborer une action internationale concertée en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. En effet, la situation dans le grand continent africain demeure un sujet de vive préoccupation exigeant une réponse globale.

Nous nous félicitons du rapport présenté par le Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le rapport a le mérite de s'atteler à tous les aspects du problème, analysant les sources du conflit tant par leur historicité que par les facteurs internes et externes. Il a aussi le mérite de s'atteler à un plan d'action d'ensemble afin d'agir sur les situations potentielles de conflit en établissant les conditions d'une bonne gouvernance à travers le respect des droits de l'homme et de la légalité, ainsi que de la responsabilité dans l'administration publique au moyen d'une croissance économique harmonisée et l'établissement d'une démocratie rigoureuse.

Il est grand temps d'accorder à l'Afrique les moyens auxquels elle aspire afin de lui permettre d'assurer à ses peuples un développement harmonieux et durable tant sur le plan structurel que conjoncturel. Il est grand temps que l'Afrique puisse se libérer du fardeau de la dette afin de pouvoir privilégier le développement social, notamment par le biais d'une restructuration de l'aide internationale et l'ouverture des marchés internationaux. Il est grand temps d'appuyer la coopération et l'intégration régionale en harmonisant les initiatives internationales et bilatérales en cours. Il est grand temps de mettre un terme aux conflits qui saignent l'Afrique, notamment en limitant la prolifération des armes. Il est tout aussi urgent de s'atteler sérieusement aux moyens de prévenir de nouveaux conflits tout en posant les fondements d'une croissance économique soutenue.

Les maux dont souffre le continent africain sont multiples et interdépendants. Le Conseil de sécurité ainsi que l'Assemblée générale et les autres organes des Nations Unies dont les responsabilités englobent l'Afrique devront accentuer plus que jamais leur interaction si nous voulons que l'Afrique sorte de l'ornière des conflits et du sous-développement qui continuent à entraver son développement et sa croissance. Il est évident que les institutions de Bretton Woods devront être intimement liées à ce grand pari du début du troisième millénaire.

Depuis 1970, plus de 30 guerres ont ravagé l'Afrique, notamment à travers des conflits internes, provoquant plus de huit millions de réfugiés et de personnes déplacées. Les causes en sont diverses et donnent lieu aujourd'hui à un grand examen d'autocritique à l'échelle planétaire. C'est le début de la sagesse. Le colonialisme a légué des séquelles structurelles et humaines très profondes qui ont entravé l'édification de l'État et de la nation. L'Afrique continue à en ressentir les effets. L'économie, les droits sociaux et les échanges interafricains en subissent encore les retombées.

On reconnaît aujourd'hui qu'il est indispensable de prendre rapidement des mesures concrètes aussitôt que les premiers signes de crise auront été détectés. Les moyens sont certes divers mais on manque souvent d'une volonté commune pour contenir une crise en gestation. La rapidité d'action est primordiale et elle s'applique aussi au corollaire des conflits, je veux dire l'aide humanitaire.

Mais au-delà des mesures concrètes d'urgence qu'il y a lieu de prendre pour éviter de nouveaux conflits, il est nécessaire à cet égard de souligner que le retour à la normale ne se fera qu'au moyen d'une action de reconstruction et de développement tant au niveau de l'État que de l'économie et de l'homme. Car le processus doit être continu et il ne sert à rien d'avoir recours à des expédients ou à des opérations ponctuelles si elles ne devaient être soutenues par une aide responsable de la communauté internationale à travers tous ses organes, notamment par le biais d'un financement massif et de l'agencement d'une action internationale coordonnée.

Afin de pallier une épargne modeste, il est indispensable d'encourager les investissements, notamment au moyen des institutions de Bretton Woods. Ne nous leurrons pas. Le

décollage économique de l'Afrique ne se fera qu'à travers une action généreuse et courageuse de la communauté internationale. C'est le droit légitime de l'Afrique et c'est le devoir de nous tous dans la communauté internationale. L'adaptation d'un environnement commercial concurrentiel à l'échelle mondiale est une condition essentielle afin que la coopération internationale ait vraiment un sens.

Certes, ces conclusions ont déjà été établies et répétées au cours de nombreuses conférences internationales, tant au niveau régional, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au sein du Groupe des 77 qu'au Conseil économique et social ou à l'Assemblée générale. Il ne faudrait pas en effet que ce débat fondamental sur la résurgence de l'Afrique, que nous tenons aujourd'hui au Conseil de sécurité, demeure lettre morte. Faisons en sorte que le rêve devienne réalité. Il n'est plus possible de se dérober à nos obligations envers l'Afrique. Plusieurs décennies ont été perdues à palabrer alors que nous connaissons tous les remèdes à apporter pour solutionner les divers problèmes auxquels l'Afrique se trouve confrontée. Le temps est passé où l'on pouvait, comme le dit le Secrétaire général, au paragraphe 107 de son rapport,

> «se délester sur autrui de la responsabilité du changement».

Dans un monde interdépendant, il est vain de penser à un développement indépendant d'une quelconque région du globe sans un développement harmonieux du grand continent africain. Pour notre part, nous appuyons avec vigueur la priorité historique à accorder à l'Afrique afin de lui permettre de réaliser un avenir pour ses peuples à la mesure de ses droits, de ses ambitions, de ses responsabilités et de sa sagesse.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Liban des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Révérendissime Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États, Mgr Jean-Louis Tauran. Conformément à la décision prise précédemment au cours de la séance, je souhaite la bienvenue au Révérendissime Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États, l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mgr Tauran : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole dans cette enceinte, au nom du pape Jean-Paul II qui m'a chargé d'apporter ses salutations cordiales et de dire au Conseil combien il partage ses préoccupations et votre sollicitude pour les peuples du continent africain, lui qui, voici un mois, en visite pastorale au Nigéria, n'avait pas hésité à se présenter comme «un ami de l'Afrique».

Le Saint-Siège est particulièrement reconnaissant au Secrétaire général pour le rapport qu'il offre à la communauté internationale en soumettant à notre attention sa vision de l'Afrique d'aujourd'hui. Le Saint-Siège partage ses analyses empreintes de réalisme et de solidarité.

Comme le remarque M. Kofi Annan, l'Afrique ne manque ni de ressources matérielles, ni de ressources humaines. Le sens de la famille, le respect pour les anciens, l'accueil des réfugiés sont autant de manifestations de l'amour de la vie et de la fraternité, si chères à l'Africain.

Mais qui d'entre nous ne partagerait pas ce que nous signale ce même rapport : la dégradation continue des richesses naturelles, des immenses superficies de terre improductives, une malnutrition massive, une politique de la santé déficiente, des conflits ethniques cruels, une démocratie fragile, la corruption systématique, le poids de la dette extérieure, autant de plaies qui blessent la fraternité et la convivialité. En réalité, tous ces problèmes sont liés : les injustices engendrent les guerres, les conflits causent la pénurie, l'extrême pauvreté provoque les déplacements de personnes, l'appauvrissement de sociétés entières suscite désespoir et passivité.

Tous ces aspects de la situation africaine sont autant de défis que la communauté internationale est appelée à relever. Qu'il me soit permis d'assurer le Conseil que, dans ses efforts, il trouvera toujours à ses côtés l'Église catholique dont la sollicitude empressée envers l'Afrique a déjà une longue histoire. Hier, des missionnaires d'une grande générosité, aujourd'hui, des prêtres, des religieuses et des laïcs autochtones ont prêté leur voix aux sans voix, soigné, éduqué, partagé la vie quotidienne difficile et laborieuse de millions d'Africains. C'est pourquoi, fort de ce compagnonnage avec les Africains d'hier et d'aujourd'hui, je voudrais vous faire partager au Conseil les priorités du Saint-Siège pour l'Afrique.

Le manque de respect pour la personne humaine, qui marque la vie des Africains, sème la haine et continue de causer d'innombrables conflits. Ce matin même, les exécutions capitales advenues publiquement en plusieurs endroits du Rwanda, en dépit de nombreuses demandes de clémence — dont celle du pape Jean-Paul II — ont plongé dans la consternation les Africains et leurs amis. Tous savent bien que ce n'est pas ainsi que l'on favorisera le processus de réconciliation nationale, si nécessaire en ce pays.

Il faut donc créer une nouvelle conscience qui respecte la vie, les diversités ethniques et le savoir-faire de chacun. La violation des droits de la personne humaine, dont les massacres interethniques sont la manifestation la plus dramatique, appelle une éducation aux droits de l'homme lucide et immédiate pour que cesse la loi du plus fort.

La pauvreté persistante a engendré passivité et désespoir. Il faut redonner courage et optimisme à ces peuples dont les terres, affirme le Secrétaire général, dans son rapport,

> «sont assez riches et fertiles pour fournir une assise solide à la prospérité».

La communauté internationale devrait permettre à l'Afrique d'assurer son propre développement économique. Cela suppose que l'on cherche sans délai des mécanismes capables d'aboutir à l'annulation de la dette extérieure et que l'on ouvre des marchés sans exiger trop de contreparties onéreuses, en assurant par exemple une aide financière préférentielle et des transferts de technologie adéquats, tout cela évidemment en respectant le rythme propre du développement africain.

Les conflits armés naissent le plus souvent de l'appétit du pouvoir. Seule l'éducation à une démocratie respectueuse des traditions locales et le dialogue politique pourront apporter justice et paix. Le pape Jean-Paul II, s'adressant au corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, en janvier dernier, a déclaré :

> «Si la conquête violente du pouvoir devient la norme, si l'ethnocentrisme continue à tout imprégner, si la représentation démocratique est systématiquement laissée de côté, si la corruption et le commerce des armes sévissent encore, alors l'Afrique ne connaîtra jamais la paix, ni le développement et les générations futures porteront un jugement impitoyable sur ces pages de l'histoire africaine.»

La sagesse des responsables, éclairée par les progrès de la science politique et administrative, devrait les aider à mieux comprendre l'engagement politique comme un service avant tout.

Justement, le flux constant d'armes de toutes sortes qui circulent d'un pays à l'autre, non content d'accroître la violence, incite aussi les gouvernements à s'endetter, retardant gravement le développement économique et social. La communauté internationale est fort heureusement de plus en plus consciente que cela est injustifiable et que l'exportation d'armes devient en réalité une coopération aux conflits et aux génocides. Personne ne peut demeurer impassible face à une telle situation ni oublier que c'est la violence armée, avec l'extrême pauvreté, qui est à l'origine du sort tragique des 8 millions de réfugiés, signalé dans le rapport.

Certes, les problèmes de l'Afrique devront être résolus par les Africains eux-mêmes, mais nous devons avouer qu'ils ne pourront y parvenir si on les abandonne à eux-mêmes et encore moins s'ils sont le jouet d'hégémonies ou d'interférences étrangères, qu'elles soient proches ou lointaines. L'Afrique a besoin d'amis désintéressés, animés par une volonté politique d'aider les forces vives des sociétés à prendre le chemin qui conduit à un dialogue politique respectueux, à une administration publique équitable et à la solidarité fraternelle. Les progrès économiques et le développement social que connaissent certains pays africains, grâce aussi à une coopération régionale effective, montrent que l'on peut espérer. Il faut unir les efforts des uns et des autres pour progresser dans cette direction.

Pour terminer, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de citer encore une fois le pape Jean-Paul II :

> «L'Afrique porte les cicatrices d'une longue histoire d'humiliations. Ce continent a trop souvent été pris en considération seulement pour des intérêts égoïstes. Aujourd'hui, l'Afrique demande à être aimée et respectée pour elle-même. Elle ne demande pas la compassion mais la solidarité.» (*Angelus du 24 septembre 1995*)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent du Royaume-Uni, au nom de l'Union européenne.

Mes autorités ont analysé avec soin le rapport du Secrétaire général. L'Italie partage et appuie pleinement les recommandations et conclusions du Secrétaire général. Le rapport va au-delà d'un simple exercice de rhétorique et traite de façon réaliste des problèmes inextricablement liés de la paix et du développement. Les recommandations et les suggestions du Secrétaire général devraient être traduites en mesures concrètes pour encourager une pleine collaboration avec les pays africains. Outre le Conseil de sécurité, d'autres organes des Nations Unies, notamment le Conseil

économique et social, devraient faire en sorte que ce rapport ait un suivi approprié et que les importantes incidences économiques qu'il contient soient mises en oeuvre.

L'Afrique a connu des tragédies et des conflits, mais le tableau change, quoique lentement, et les perspectives sont plus brillantes aujourd'hui que dans le passé. La tenue d'élections libres, la consolidation des gouvernements démocratiques et l'accroissement du taux de croissance sont porteurs d'espoir. L'Afrique est à nouveau au coeur de l'attention de la communauté internationale, comme l'ont prouvé les initiatives des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et du G-8. Nous espérons que cette attention renouvelée entraînera une plus grande prise de conscience des effets potentiellement néfastes de la marginalisation inacceptable du continent dans un contexte de mondialisation économique.

Les coûts sociaux et humains de la pauvreté — la cause principale des conflits — sont élevés. À la récente réunion de New York entre l'ONU et les institutions financières internationales dans le cadre du Conseil économique et social l'on a souligné l'idée selon laquelle il fallait continuer à unir nos forces pour éliminer la pauvreté et ouvrir la voie à un développement durable futur. Cela est particulièrement vrai pour le continent africain.

La communauté internationale, comme l'a souligné le Secrétaire général, devrait s'efforcer d'aider les pays africains à créer un environnement propice aux courants d'investissements et à la réduction du fardeau de la dette. La coopération pour le développement doit de plus en plus viser à créer des partenariats économiques et non pas une dépendance économique.

En particulier, il nous faut promouvoir l'intégration des pays africains au courant du commerce et des investissements internationaux à un moment où il y a une tendance à la libéralisation des échanges et où l'Afrique connaît un déclin de ses taux d'exportations et du courant des investissements directs.

Sur ces bases, la politique de l'Italie, présentée en septembre 1996 par notre Ministre des affaires étrangères, Lamberto Dini, vise à accroître la collaboration avec les pays africains à tous les niveaux de la prévention et du règlement pacifique des conflits ainsi que la promotion et l'affirmation des processus démocratiques et du développement. La pacification, le développement économique, le respect des droits de l'homme, le respect des minorités, la coexistence interethnique et l'acceptation de la diversité religieuse et culturelle sont les aspects principaux de ce programme. Notre situation en Méditerranée nous amène à considérer le continent africain comme une priorité pour l'engagement politique et économique.

Dans ce cadre, la coopération pour le développement est un instrument essentiel. L'Afrique reçoit une partie importante de l'aide italienne, qu'elle apporte à la fois sous une forme bilatérale que par le biais des organisations internationales ainsi que sous la forme de secours d'urgence pour les réfugiés. Dans son dernier budget, mon gouvernement a introduit une disposition visant la conversion de la dette en investissements dans les pays en développement.

Nous appuyons l'appel lancé par Secrétaire général pour que l'on réfléchisse à la meilleure réaction aux situations de conflits en Afrique. L'ONU peut également contribuer à atténuer les tensions par un recours accru à la médiation et en facilitant la négociation et le dialogue, comme cela est prévu aux termes du Chapitre VI de la Charte, en étroite collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales intéressées.

Les expériences de la Somalie et du Rwanda ont montré qu'il est nécessaire de placer l'accent sur la prévention : nous partageons l'opinion du Secrétaire général en la matière.

Dans la Corne de l'Afrique, l'Italie collabore avec les pays qui appartiennent à l'Autorité intergouvernementale pour le développement : Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Kenya, Somalie, Soudan et Ouganda. Depuis novembre 1996, l'Italie préside le Forum de l'Autorité, qui vise à regrouper les pays membres de l'organisation et les pays donateurs occidentaux. Les 19 et 20 janvier de cette année la première réunion ministérielle a eu lieu à Rome afin d'imprimer une nouvelle dynamique aux négociations sur la résolution des conflits dans la région et au processus de croissance économique régionale. Dans ce domaine, la crise la plus grave demeure celle de la Somalie. Nos efforts visent à contribuer aux initiatives de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ainsi qu'à toutes les autres initiatives pour rétablir en Somalie les conditions d'une coexistence civile et pour rendre un État au peuple somalien. À cette fin, le 4 mai aura lieu à Rome la première réunion du Comité pour la Somalie, créé dans le cadre du Forum des partenaires de l'Autorité.

Des centaines de ressortissants italiens ont été présents et actifs en qualité de volontaires dans la région des Grands Lacs même aux moments les plus dramatiques. L'Italie appuie également les formes parallèles de diplomatie pré-

ventive, telles que l'initiative de la Communauté de Sant'Egidio pour rapprocher les parties au Burundi, à la suite de son expérience fructueuse au Mozambique.

Nous ne devons pas oublier qu'en Afrique certaines opérations de maintien de la paix ont été couronnées de succès, comme celle du Mozambique, ou donnent des signes d'être sur la voie du succès, comme celle de l'Angola. Ces expériences montrent que quand les conditions fondamentales appropriées sont en place, le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies peut être un instrument fort efficace.

À cet égard, nous partageons également l'analyse du Secrétaire général sur l'utilité des missions de maintien de paix préventives et du codéploiement de forces multinationales et de forces de l'ONU, comme cela a été le cas au Libéria.

L'Italie pense que l'accumulation excessive d'armes classiques peut déstabiliser des régions et aggraver des conflits en Afrique. Sur d'autres continents, les accords sur la limitation des forces et la maîtrise des armements existent depuis un certain temps. Après une interdiction de la fabrication de mines terrestres antipersonnel, l'Italie a signé la Convention d'Ottawa. En raison des graves effets de ces armes sur les populations, les programmes d'assistance au déminage des Nations Unies doivent recevoir tout notre appui. Nous appuyons également l'initiative du Mali en vue d'un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes de petit calibre dans la région Sahara-Sahel. Avec d'autres pays, nous participons à l'initiative que le Département des affaires de désarmement nouvellement créé coordonne dans le cadre de la résolution 52/38 G, et nous contribuerons à un séminaire sur la question à Libreville.

Enfin, je voudrais appeler l'attention sur la partie du rapport du Secrétaire général concernant l'aide humanitaire, notamment la protection des civils en période de conflits et les répercussions des conflits sur les droits de l'homme et sur les droits des enfants. Ces aspects exigent une volonté d'action vigoureuse de la communauté internationale dans son ensemble afin de lancer des initiatives à large base pour défendre les segments de la population qui sont les plus faibles et les plus vulnérables devant la violence liée à la guerre.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parilla (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais féliciter la Gambie de son importante contribution au cours de sa présidence du Conseil de sécurité et je voudrais, Monsieur le Président, vous souhaiter plein succès à la tête de cet organe important.

Le Conseil de sécurité examine officiellement aujourd'hui, par le biais d'un débat public, les progrès et les problèmes de l'Afrique, question qui de par son importance et ses caractéristiques doit être abordée également à l'Assemblée générale et dans d'autres organes du système, qui devraient entièrement exercer leurs pouvoirs et assumer pleinement leurs responsabilités pour aider la région.

Cuba se félicite du rapport du Secrétaire général qui est examiné à cette séance et reconnaît ses mérites indubitables. Nous sommes, en particulier, satisfaits de l'inclusion dans ce rapport de certains des éléments qui historiquement constituent les causes des conflits sur le continent africain ainsi que de la mention des conséquences du colonialisme pour ces nations.

Nous accordons la plus grande importance à la réflexion menée par la communauté internationale sur les problèmes du continent africain. Nous considérons surtout comme étant d'une importance vitale l'adoption de mesures urgentes dans l'ensemble du système des Nations Unies pour appuyer les succès et les progrès que l'Afrique accomplit au prix de terribles difficultés, pour contribuer à l'effort intense de ces États en vue du développement, pour éliminer les graves obstacles externes qui s'y opposent, pour supprimer les séquelles et les déformations gravissimes de la spoliation coloniale et néocoloniale, pour faire face à la misère dans laquelle vivent des millions de frères africains, pour résoudre les problèmes graves du présent et les menaces de marginalisation pour l'avenir.

Des régions qui constituent le tiers monde, ou le monde en développement, comme on nous appelle souvent par euphémisme, le continent africain est sans aucun doute celui qui a le plus souffert. La colonisation massive du continent et les siècles de spoliation coloniale ont fait en sorte que les problèmes accumulés sur les plans économique et social revêtent une gravité pratiquement sans égale.

Si d'autres régions du tiers monde ont connu les pratiques de l'esclavage, c'est en Afrique qu'est né l'esclavage des temps modernes et qu'ont été séquestrés des millions d'Africains. C'est là où s'est produit le génocide de la conquête et c'est de là que l'on a extrait d'énormes richesses pour nourrir la prospérité de certains pays et

rendre possible le développement dont ils jouissent aujourd'hui.

L'Afrique a souffert du dépouillement comme aucune région. Ce qui est encore plus grave c'est qu'aujourd'hui, comme tout le monde en développement, elle continue de souffrir de cette philosophie du dépouillement dont on ne saurait parler au passé, parce que c'est un phénomène très actuel et dont, sans aucun doute, nous continuerons de parler au cours du prochain millénaire si la marginalisation croissante n'est pas inversée et si la soi-disant mondialisation n'inclut pas de possibilités réelles pour faire quelque chose de plus qu'accentuer l'opulence de quelques-uns et la misère de la majorité des habitants de la planète.

La dette envers le continent africain n'a pas été soldée. S'il revient à la communauté internationale dans son ensemble de contribuer à trouver les moyens permettant la relance et le développement de l'Afrique, la plus grande responsabilité historique incombe aux pays qui durant toutes ces années ont profité de l'Afrique, de ses ressources et du travail de ses hommes et femmes.

Il ne suffit pas de présenter des excuses historiques. La solution aux problèmes de l'Afrique ne peut non plus être trouvée sur le marché, ni être considérée comme objet de négoce. Ce qui manque c'est la coopération et la solidarité.

Malgré les initiatives prises par les institutions financières et par le système des Nations Unies, ainsi dans certains cas l'apport qu'ont fait certains pays, c'est sur les pays africains que retombe le poids insupportable de la dette extérieure, les mesures d'ajustement, le système monétaire international injuste et instable, les échanges inégaux et les mesures protectionnistes discriminatoires qui agrandissent davantage l'écart qui les sépare des pays du premier monde.

Ce que recherchent les pays en développement dans nos relations avec les pays développés ce n'est pas la charité, mais un traitement équitable et sans discrimination, des prix justes pour les produits, un accès équitable aux marchés internationaux et, enfin, que cesse la spoliation permanente dont font l'objet nos peuples, y compris les peuples africains.

Cuba est fière de l'énorme contribution reçue de centaines de milliers d'Africains et de sa propre origine, qui émane de manière très importante du tronc de l'Afrique. Les Cubains sont très fiers de ce que le sang africain coule dans leurs veines et de ce que la présence et l'apport de l'Afrique aient contribué de manière décisive et indélébile à forger la nation cubaine.

Il a été de notre devoir le plus élémentaire d'apporter, en toute humilité et en total désintéressement, notre coopération à l'Afrique. Et le sang cubain a coulé dans les luttes pour l'indépendance de ses peuples. Nous avons essayé, et malgré nos nombreuses difficultés économiques nous essayons aujourd'hui, d'apporter jour après jour notre coopération, notamment en envoyant des médecins et des enseignants en Afrique et par la formation de professionnels et de techniciens dans notre pays.

Cuba réaffirme sa volonté et sa détermination de continuer à coopérer dans le cadre de ses ressources limitées avec les autres pays du tiers monde et avec la cause africaine. Cuba espère que toute la communauté internationale s'associera à l'effort déployé en faveur de l'Afrique et elle l'attend en particulier de ceux qui possèdent les ressources suffisantes et indispensables pour le faire. Ce serait très juste, et avec un minimum de réciprocité y compris, si l'on prétend voir cela d'un point de vue égoïste des intérêts nationaux; ce serait un investissement indispensable pour l'avenir et pour assurer la stabilité du monde.

Il est vrai que la paix ne peut être exportée, elle ne peut être imposée et encore moins elle ne peut être imposée par la force des armes. L'on ne saurait imposer de solutions durables à travers la bouche des canons. Ce n'est pas en imposant des modèles soi-disant démocratiques, ni en diminuant la souveraineté des États ou par des recettes obligatoires d'ajustements néolibéraux que l'on parviendra à la paix.

Tant que des dizaines de millions d'Africains vivent dans la faim, la maladie, l'ignorance et l'injustice, il n'y aura pas de paix en Afrique. Tant que l'on n'aura pas éliminé les causes profondes et structurelles des conflits, il n'y aura pas de paix en Afrique. Tant qu'il n'y aura pas de paix sociale, il n'y aura pas de paix.

L'Afrique représente un potentiel extraordinaire et elle n'a besoin que de la possibilité, qu'ont eue tous les pays développés au début, de faire montre de la force et des qualités de ses peuples, de la profondeur et de la richesse de leurs cultures et du talent et de l'abnégation de ses enfants. Cela est encore davantage appuyé par les énormes ressources économiques dont elle dispose.

L'Afrique doit être traitée comme un associé égal et comme le facteur très important dans l'équilibre du monde qu'il est. Le monde doit nécessairement changer s'il veut survivre et dans ce nouveau monde durable, que nous sommes sur le point de découvrir ou de construire, l'Afrique sera essentielle et occupera la place qu'elle mérite.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

L'orateur suivant est le représentant des Philippines. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mabilangan (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Les Philippines se joignent aux orateurs précédents, en particulier à nos frères des délégations africaines, pour vous rendre hommage, Monsieur le Président, ainsi qu'au Conseil de sécurité pour avoir convoqué cette séance hautement importante et pour nous féliciter du rapport complet sur la paix et le développement en Afrique publié par le Secrétaire général. Je suis tout particulièrement heureux de vous voir, Monsieur le Président, présider cette séance, sachant combien vous vous intéressez personnellement au développement et au progrès africains. Il est tout à fait opportun que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité aient consacré cette occasion à une évaluation sérieuse des conditions politiques, humanitaires et socio-économiques actuelles que connaît le continent. Cela complète le travail des autres organes et groupes au sein du système des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale.

Ma délégation partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport et réitérées dans les déclarations de nos collègues africains. Nous réaffirmons la conviction qu'à terme, le moyen de résoudre les conflits en Afrique et dans toutes les régions est d'aborder véritablement les problèmes de développement dans ses aspects sociaux, économiques, culturels et humanitaires. Prévenir, dans tous les sens du terme, vaut infiniment mieux que guérir.

La situation socio-économique de l'Afrique est un sujet de préoccupation prioritaire. La solidarité internationale est fondamentale pour le développement de l'Afrique, et la coopération et le soutien de la communauté internationale sont le nécessaire complément des ressources nationales que mobilisent les pays africains eux-mêmes. Il est troublant, néanmoins, de constater, comme il est noté dans l'Agenda pour le développement des Nations Unies, l'absence notoire d'actions pour s'attaquer aux problèmes et oeuvrer en faveur d'une croissance accélérée et auto-entretenue et d'un développement durable, par la mise en oeuvre d'engagements et de mesures décisifs. L'aide publique au développement du continent a régulièrement diminué au cours des cinq dernières années et le problème de la dette de nombreux pays africains n'a pas encore trouvé de solution globale durable. La communauté internationale doit entreprendre des efforts constructifs pour mettre rapidement et intégralement en oeuvre le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi que la recommandation en faveur d'un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans son application.

Nous sommes fortement encouragés par certains faits récents intervenus sur le continent, notamment par le rôle de plus en plus actif que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans la médiation et la gestion des crises, ainsi que dans la coopération économique. Comme dans le cas récent du Libéria, l'Organisation de l'unité africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont joué un rôle majeur et indispensable. La Communauté de développement de l'Afrique australe apparaît, avec la nouvelle République démocratique d'Afrique du Sud, comme un acteur clef dans les affaires africaines. Ces faits sont proches de ceux observés dans ma région, l'Asie du Sud-Est, où l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est s'est progressivement transformée en véritable système de coordination régionale. Dans la réalisation d'une plus grande coopération Sud-Sud, dont l'importance a été clairement soulignée dans le rapport de M. Annan, les organisations régionales africaines souhaiteront peut-être chercher à élargir la coopération avec d'autres groupes économiques régionaux.

S'agissant des diverses dimensions politiques et de sécurité exposées dans le rapport, je voudrais partager, dans nos délibérations d'aujourd'hui, les conclusions qui se sont dégagées jusqu'à présent dans les différents groupes de travail de l'Assemblée générale sur l'Agenda pour la paix. Les résultats finals des travaux des deux sous-groupes sur la coordination et les sanctions vont dans le même sens que les conclusions du rapport du Secrétaire général. Une coordination plus étroite est nécessaire entre le système des Nations Unies et les organisations régionales africaines, point également souligné par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. En même temps, les sanctions du Conseil de sécurité devraient être plus précises, c'est-à-dire que leurs effets sur les populations du pays cible et les États tiers devraient être plus largement pris en compte.

La consolidation de la paix après les conflits est un processus de reconstruction aux dimensions tant politiques qu'économiques, humanitaires et sociales. Par définition, son action commence après l'apparition d'un conflit. Il est donc important que les activités de consolidation de la paix soient entreprises de façon intégrée et coordonnée pour que

soient pris en compte tous les différents facteurs qui ont provoqué ou menacent de rallumer le conflit. Le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer dans cet effort. Toutefois, la participation de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes internationaux est tout aussi essentielle, sinon plus cruciale dans de nombreux cas, vu la nature multidimensionnelle de la consolidation de la paix après les conflits, qui touche à maints égards au développement.

La prolifération des armes, notamment des armes de petit calibre et des mines, devrait être endiguée. Mon pays a appuyé les différentes sanctions du Conseil concernant les flux d'armes en direction des zones de tension du continent et demande à tous les États Membres de faire leur possible pour limiter ces activités.

La démocratie, principe directeur des efforts de la communauté internationale sur le plan politique, doit être mise en exergue. Le rapport du Secrétaire général fait écho aux conclusions de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, notamment sur la nécessité du renforcement d'une bonne gouvernance démocratique, de la transparence et de la responsabilité, ainsi que de l'accroissement du potentiel des administrations des différents pays. La Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies estime également qu'une forte participation de la société civile est indispensable pour permettre l'avènement d'une gouvernance véritablement démocratique.

L'engagement renouvelé de la communauté internationale à l'égard de l'Afrique — effort d'ailleurs nécessaire et qui vient à point nommé — devrait à terme tenir compte des travaux déjà effectués par les différents organes, institutions et groupes du système des Nations Unies en restant conscients du fait que ce travail peut être poursuivi très efficacement si l'on maintient une division du travail.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des Philippines des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Chypre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Zackheos (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de vous présenter, Monsieur le Président, mes félicitations et de vous faire part de ma certitude de voir nos délibérations, sous votre conduite avisée, couronnées de succès.

Ma délégation s'est alignée sur la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, mais étant donné la signification spéciale que revêt la question dont nous sommes saisis, j'aimerais faire quelques remarques supplémentaires.

Tout d'abord, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général, à lui exprimer notre gratitude pour l'excellence et l'exhaustivité de son rapport et à le féliciter de l'importance particulière qu'il attache personnellement, avec le Secrétariat, à la promotion d'une paix durable et d'un développement soutenu en Afrique. Ses recommandations méritent un examen très approfondi ainsi que tout l'appui de la communauté internationale.

Chypre estime que le débat au Conseil de sécurité est une bonne occasion de recentrer l'attention et l'engagement de la communauté internationale sur le renforcement de la paix et de la sécurité et l'appui aux efforts de l'Afrique en faveur du développement économique et social. Nous pensons que l'Afrique, avec les talents de son peuple et la fertilité de ses immenses territoires, a les capacités voulues pour relever le défi et faire son entrée sur la scène en tant qu'acteur important dans le monde politique du siècle prochain.

Chypre se félicite des événements positifs observés en Afrique dans le domaine politique. Nous trouvons très encourageants le processus de démocratisation et les efforts fournis par les pays africains dans le domaine de la protection des droits de l'homme. Nous nous sommes également réjouis de la fin de l'odieuse politique d'apartheid, qui constituait un affront à la civilisation humaine. Nous notons à cet égard la contribution de Nelson Mandela, l'une des plus grandes figures du XXe siècle.

Une grande préoccupation de la communauté internationale, cependant, est le nombre alarmant de conflits armés qui sévissent sur le continent, conflits en général internes qui, outre le fait de menacer la paix et la stabilité, provoquent des souffrances extrêmes, notamment chez les femmes et chez les enfants. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les recommandations réalistes du Secrétaire général. En général, nous sommes en faveur d'une coordination étroite entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et les groupes sous-régionaux en vue de l'intervention rapide et de la prévention. Nous sommes particulièrement préoccupés, étant donné les expériences amères similaires que nous avons connues depuis 1974, par la situation déplorable que vivent plus de 8 millions de réfugiés et de personnes déplacées. Ce problème doit être

pris en main de manière urgente sur la base des normes des droits de l'homme.

Tout en notant les progrès accomplis dans certains pays africains, nous observons la persistance de sérieux problèmes économiques. Notant le courage des pays africains et le lourd fardeau qu'ils doivent endosser dans la recherche de la réforme économique, nous pensons que la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour soulager les souffrances de millions de personnes. Une attention toute particulière devrait être accordée à l'allégement de la dette et aux besoins des pays d'Afrique les moins avancés.

Le développement économique et la justice sociale sont des questions à traiter en toute priorité afin de permettre à l'Afrique de relever les défis et de tirer profit des perspectives apparues à l'échelle internationale ces dernières années.

Mon pays, situé au carrefour de trois continents, a longtemps constitué un trait d'union pour la coopération dans la région. Du fait de notre proximité avec l'Afrique, nous avons toujours eu des liens étroits avec les peuples africains, avec lesquels nous avons notamment un objectif commun : appliquer les dispositions de la Charte des Nations Unies, qui a toujours été un facteur essentiel de notre politique étrangère.

Chypre a toujours, dans la mesure de ses moyens, offert son assistance aux pays africains. Le Gouvernement chypriote offre, en particulier, des bourses d'études aux niveaux de l'enseignement supérieur et des études de haute spécialisation, dans les domaines notamment du tourisme, de la gestion, de l'exploitation forestière et des études d'infirmière, où nous avons l'avantage de bénéficier d'une grande expérience. Nous avons également participé à des opérations de surveillance d'élections dans certains pays africains.

Nous nous engageons à maintenir notre appui aux efforts déployés par la communauté internationale, en solidarité avec l'Afrique, en vue de renforcer la paix, la coopération et le développement du continent. Pour terminer, nous insistons une fois de plus sur la nécessité d'agir rapidement en nous basant sur les conclusions du rapport du Secrétaire général.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Chypre des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Ouganda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Semakula Kiwanuka (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation ougandaise s'associe aux orateurs qui avant elle vous ont félicité, Monsieur le Président, de présider les débats de cette séance et d'assurer, ce mois, la présidence du Conseil de sécurité.

Dans le même esprit, nous félicitons votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Gambie, pour l'excellent travail qu'il a réalisé.

La délégation ougandaise s'associe dans cette déclaration aux interventions précédentes prononcées par l'Ambassadeur du Zimbabwe, au nom de l'Organisation de l'unité africaine, et de l'Ambassadeur de la Mauritanie, au nom du Groupe africain aux Nations Unies.

L'Ouganda saisit cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de son rapport à la fois concis et complet sur l'Afrique intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique». Nous approuvons également la manière dont le Secrétaire général a soigneusement identifié et retracé les liens qui existent entre la paix, la sécurité et le développement économique. La compréhension de cette relation d'interdépendance permet d'ouvrir la voie vers l'avènement d'une stabilité, d'une paix et d'un développement durables.

Le rapport du Secrétaire général est publié à un moment où, en dépit de problèmes considérables, des transformations positives sont en cours en Afrique. Une nouvelle génération de dirigeants politiques s'est fait le champion de la démocratie, des droits de l'homme et d'une bonne gestion des affaires publiques. Ces dirigeants ont défendu les réformes économiques et la stabilisation des devises du continent. La croissance économique a plus que triplé depuis 1990 dans de nombreux pays africains. Toutes ces transformations positives semblent montrer l'existence d'un potentiel de stabilité et de démocratie en Afrique.

La délégation ougandaise voudrait aborder certains domaines d'importance cruciale pour le développement futur de l'Afrique, et auxquels le Secrétaire général a accordé une attention dont elle se félicite.

Je me tournerai, pour commencer, vers les causes des conflits. L'édification d'une paix durable exige impérativement que l'on s'attaque aux sources des conflits. Une économie qui ne connaît pas la croissance ne peut se

développer. Une croissance économique soutenue est donc essentielle pour un développement durable. Sans développement durable, nous ne pouvons éliminer la pauvreté; et pourtant, le combat contre la pauvreté est une bataille que l'Afrique a encore à livrer et à remporter. Pour remporter cette guerre, nous avons besoin de politiques multidimensionnelles dans le vaste secteur du développement social. Ces politiques doivent être ciblées sur les femmes, la population croissante des jeunes au chômage et les pauvres en général. Le microfinancement doit être canalisé vers ces groupes et vers le secteur non organisé. Le Gouvernement ougandais s'attaque vigoureusement à ces problèmes par le biais d'une vaste gamme de projets de microcrédit en faveur des femmes et des jeunes et de réformes macroéconomiques, d'une libéralisation de l'économie, de la privatisation et de la maîtrise de l'inflation. Dans le cas de l'Ouganda, ces mesures ont eu pour résultat une croissance économique régulière, avec des taux de croissance de 6 % en moyenne par an.

En ce qui concerne l'agriculture, la révolution verte, qui a permis de moderniser l'agriculture asiatique, est malheureusement passée à côté de l'Afrique. Pour éliminer la pauvreté, l'Afrique doit se pencher sérieusement sur le secteur agricole, qui a besoin d'une modernisation, réalisable par l'utilisation des technologies adaptées, des crédits aux agriculteurs et de la création d'infrastructures rurales.

Je voudrais maintenant me tourner vers la question du développement industriel. À l'exception d'un petit nombre de pays de la région, l'Afrique n'a jamais connu de révolution industrielle. En restant ainsi un exportateur de matières premières, l'Afrique ne peut s'intégrer à l'économie mondiale. Le développement industriel est un élément fondamental pour une croissance économique durable. Il permet de créer et de répartir les emplois dans la population de façon plus équitable.

Le rapport du Secrétaire général accorde une grande importance à la démocratie et à une bonne gestion des affaires publiques. Lorsque la démocratie n'existe pas, lorsque les droits de l'homme sont grossièrement bafoués, lorsque l'on dénie aux gens les libertés fondamentales, lorsqu'il n'y a pas de primauté du droit, lorsque les citoyens se voient refuser l'accès aux ressources et sont exclus du pouvoir, alors le conflit devient inévitable. La démocratisation et la protection des droits de la personne humaine, de même qu'une large participation politique sont des points de repère essentiels pour la consolidation d'une paix durable.

La délégation ougandaise est consciente du fait que les pays africains se situent à différents niveaux du processus de démocratisation et que les expériences en matière de bonne gouvernance diffèrent d'un pays à l'autre. L'habilitation et la large participation des citoyens dans le processus politique ont été réalisées en Ouganda par la voie d'une décentralisation du pouvoir et d'élections régulières tenues au niveau des villages. Toutes ces activités dans le domaine de la bonne gouvernance contribuent à entretenir une culture de la constitutionnalité et de la primauté du droit.

Pour ce qui est de la question de l'allégement de la dette, le chiffre de 328,9 milliards de dollars qu'a atteint la dette extérieure de l'Afrique en rend le poids totalement insoutenable pour les pays de la région, dont elle a entravé d'ailleurs les efforts de construction d'économies viables. L'augmentation de la dette a entraîné également un élargissement de l'écart entre le service de la dette et les revenus des exportations. L'Afrique appelle à une révision sérieuse du montant de la dette pour qu'elle devienne viable, avec des plafonds plus élevés et des périodes plus longues. À cet égard, il est difficile d'ajouter quelque chose aux recommandations du Secrétaire général dans son rapport : il y a appelé toutes les nations créancières à convertir en subventions toutes les dettes bilatérales officielles en cours des pays africains les plus pauvres. Il a également demandé aux créanciers d'effacer tout l'encours de la dette des pays les plus pauvres d'Afrique, suivant la recommandation de l'Organisation de l'unité africaine.

Nous passons maintenant à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays très endettés (PPTE). L'Ouganda, qui a été le premier pays à bénéficier de ce mécanisme, se félicite de cette Initiative, tout en suggérant que davantage de ressources devraient être disponibles et que la période d'attente devrait être raccourcie.

Le rapport du Secrétaire général porte essentiellement sur le règlement des conflits et le rétablissement de la paix. L'Ouganda a acquis une expérience dans ce domaine. Si le temps me le permettait, j'aurais fait part aux distingués délégués qui sont présents dans cette salle de l'expérience de l'Ouganda de manière détaillée. Pour instaurer une paix durable, il doit y avoir une véritable compréhension et une mise en évidence de la complexité et de la diversité des causes de ces conflits. Pour que les mesures de consolidation de la paix soient efficaces, il faut qu'elles tiennent compte de toutes les causes et il s'est avéré que, dans le cas de l'Ouganda, la réconciliation a été un facteur important pour accroître la confiance.

Plusieurs pays africains ont besoin de recevoir une aide internationale soutenue pour appuyer la consolidation de la paix après les conflits et en vue de financer leur développement. L'Afrique a besoin de partenariats pour promouvoir la croissance économique, le développement et l'investissement privé, ainsi que pour étendre son secteur industriel faible. Elle a besoin de partenariats pour agrandir ses parts de marché. C'est pour cette raison que la délégation ougandaise s'est félicitée de la visite récente du Président Clinton en Afrique, à l'occasion de laquelle il a fait savoir à l'Afrique que les États-Unis, à l'instar de l'Afrique, souhaitent un partenariat à long terme et une compréhension mutuelle pour promouvoir le commerce et l'investissement.

Pour finir, l'Ouganda remercie le Secrétaire général d'avoir présenté cette vision élevée de l'Afrique. Nous l'assurons de notre pleine coopération pour que cette vision se concrétise dans la réalité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ouganda des paroles aimables qu'il a adressées à moi-même, ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ramaker (*interprétation de l'anglais*) : Les Pays-Bas souscrivent de tout coeur à la déclaration de l'Union européenne qui a été prononcée aujourd'hui par la présidence britannique de l'Union. Je voudrais, si vous me le permettez, faire quelques observations supplémentaires.

Les Pays-Bas se félicitent chaleureusement du rapport du Secrétaire général sur l'Afrique dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui sera pendant longtemps une source de référence pour les problèmes dont il traite. Il est détaillé, réfléchi, critique et concret, le cas échéant. Il indique pour la première fois clairement comment une Organisation des Nations Unies réformée, un système de l'ONU étroitement coordonné, y compris les institutions de Bretton Woods, de pair avec la société civile, la famille des ONG et les organisations régionales, et en coopération étroite avec les gouvernements africains, peuvent changer les choses.

Ce rapport ne se limite pas à évaluer les problèmes; il suggère des solutions novatrices et des moyens de contribuer à une paix durable et à la croissance économique en Afrique. Certaines recommandations s'adressent tout particulièrement au Conseil de sécurité et les Pays-Bas espèrent que le Conseil leur accordera l'attention qu'elles méritent. D'autres suggestions devraient être examinées par les organes pertinents de l'ONU et d'autres encore relèvent des États Membres eux-mêmes au niveau national. Les Pays-Bas ne seront pas en reste pour ce qui est de participer activement aux futurs débats sur la meilleure façon de mettre en oeuvre les recommandations du Secrétaire général.

Le rapport constate que les capacités d'alerte rapide de l'ONU ont été sensiblement améliorées au cours des dernières années. Mais, certes, l'alerte rapide sans action rapide reste vide de sens. Le rapport fait clairement fond sur les enseignements tirés, non seulement pour l'alerte rapide et la prévention des conflits, mais également pour la gestion des conflits, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Ce faisant, le Secrétaire général a fait preuve de courage en n'épargnant pas l'ONU et ses institutions de l'évaluation critique qu'elles devraient recevoir, étant donné que l'ONU a joué un rôle dans plusieurs situations de conflit. Nous devrions tirer parti de l'examen des succès et des échecs de ces activités. Sur la base des enseignements tirés, les Pays-Bas souscrivent aux appels lancés dans le rapport pour que des efforts de médiation soient engagés rapidement dans les situations de conflit et que des envoyés spéciaux et des représentants spéciaux soient nommés promptement.

Le rapport constate que le déploiement préventif est une réponse active à la menace de conflit. Les Pays-Bas estiment qu'un des enseignements tirés est que les conflits ont tendance à s'intensifier rapidement et que les mesures d'intervention adoptées peuvent s'avérer dépassées lorsqu'il est possible de les mettre en oeuvre. Dans le domaine du maintien de la paix, plus que dans d'autres domaines probablement, il est essentiel de ne pas se laisser dépasser par les événements. Lorsque les événements tragiques se sont déroulés dans la région des Grands Lacs en 1994 sous les yeux du monde, les Pays-Bas ont signalé qu'il était nécessaire que l'ONU soit dotée des moyens d'intervenir rapidement dans les conflits naissants. Depuis, plusieurs initiatives ont été lancées à cet effet, mais, au grand regret des Pays-Bas, aucune d'entre elles ne s'est concrétisée par une capacité militaire réelle. Ce qui indique clairement qu'il nous reste encore un long chemin à parcourir pour répondre à ces besoins, le principe étant aussi valable aujourd'hui que par le passé. Les Pays-Bas continueront d'appuyer tous les efforts qui visent à renforcer davantage les capacités de déploiement rapide de l'ONU.

Les Pays-Bas partage l'avis du Secrétaire général selon lequel l'aide humanitaire revêt une grande importance aux différentes étapes du conflit. En fait, l'aide humanitaire peut servir la prévention dans la mesure où elle réduit le risque

de conflits découlant de situations d'urgence. L'aide humanitaire durant un conflit est essentielle également pour empêcher que la population ne souffre des troubles et, dans la phase de reconstruction après le conflit, elle contribue à stabiliser la situation et à promouvoir une paix durable. Un autre enseignement tiré souligne qu'il convient d'accorder une grande importance aux mesures qui visent à empêcher les parties à un conflit de prendre en otage l'aide humanitaire pour s'en servir dans le combat qu'ils mènent.

Le rapport note que l'absence de développement économique peut en elle-même constituer une importante source de conflit. Les Pays-Bas partagent l'opinion du Secrétaire général selon laquelle une réforme économique s'impose dans plusieurs régions de l'Afrique. En fait, les pays africains devraient s'efforcer d'attirer davantage l'investissement étranger. D'autre part, il importe de contrôler les conséquences indésirables de la réforme économique. Les Pays-Bas souscrivent en particulier à l'appel du Secrétaire général qui demande que, dans le contexte de la mise en oeuvre des programmes de réforme économique, la situation des segments les plus faibles de la société reçoive une attention particulière. C'est ce à quoi vise l'effort de développement des Pays-Bas.

Les Pays-Bas se félicitent de l'examen critique de l'assistance. Le rapport cite en exemple le fait qu'une grande partie de l'aide technique à l'Afrique est dépensée en compétences étrangères. Les Pays-Bas, comme vous le savez, souhaitent ardemment que l'on améliore l'efficacité de l'assistance au développement. Nous sommes convaincus que l'aide destinée à l'Afrique devrait être dépensée autant que possible en Afrique. Au cours de l'année fiscale de 1996 — nous n'avons pas de chiffres plus récents —, les Pays-Bas ont consacré plus de 3 milliards de dollars à l'assistance au développement, dont environ 30 %, soit 800 millions de dollars, ont été utilisés pour des projets et des programmes destinés à l'Afrique. On estime que plus de 50 % de cette somme ont été dépensés en Afrique proprement dite.

Les Pays-Bas se félicitent de l'appel lancé par le Secrétaire général aux fins de la réduction du fardeau de la dette pour les pays les plus pauvres. Cette mesures fait partie de la politique de développement des Pays-Bas depuis très longtemps. Entre 1991 et 1996, les Pays-Bas ont accordé un allégement de la dette bilatérale d'un montant de 648 millions de dollars, ce qui représente une contribution très importante à l'annulation de la dette de divers pays.

L'une des qualités du présent rapport est qu'il analyse non seulement le passé mais également les perspectives d'avenir. Nous souscrivons à l'optimisme mesuré dont il témoigne. On y relève des signes encourageants pour l'Afrique dans des domaines qui constituent des conditions préalables essentielles pour assurer une paix durable et le développement, la démocratisation, une bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Pour la première fois depuis des dizaines d'années, les économies africaines connaissent une croissance réelle substantielle. La situation semble continuer à évoluer favorablement en Afrique. Les Pays-Bas appuient pleinement l'appel du Secrétaire général visant à mobiliser la volonté politique de changement et à mettre à profit l'impulsion qui existe déjà. Si la volonté politique peut être mobilisée par la communauté internationale et l'Afrique, il sera possible d'assurer un meilleur avenir à l'Afrique et à des millions de personnes aspirant à la paix et à de meilleures condition de vie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Guyana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Insanally (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire à quel point nous sommes heureux de vous voir assumer la présidence en dépit de la très longue journée qui a été la vôtre aujourd'hui. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à notre Vice-Secrétaire général, qui s'est associée à ces délibérations, et saluer la Gambie pour la façon dont elle a dirigé les travaux du Conseil, le mois dernier.

En tant que pays ayant toujours entretenu des relations étroites avec les États frères d'Afrique, le Guyana s'est senti tenu de participer au débat du Conseil de sécurité sur le rapport présenté par le Secrétaire général et devant être examiné par les organes et institutions pertinents de l'ONU. Notre participation, je me hâte de le dire, n'est pas due au sentiment que nous avons des conseils à donner à l'Afrique sur la façon dont elle doit gérer ses affaires mais découle plutôt de l'esprit de solidarité que nous partageons avec nombre de ses peuples. Nous partageons un passé colonial similaire et nombre de problèmes, d'espoirs et aspirations des peuples d'Afrique à une vie meilleure. Ces liens historiques ont, au fil des ans, façonné notre rôle actif dans la lutte pour l'indépendance de l'Afrique. Avec la libération de tout le continent, nous souhaitons voir la liberté politique non seulement préservée mais également accompagnée d'une indépendance économique.

Le rapport s'efforce de mettre en lumière les problèmes qui sont critiques pour l'avenir de l'Afrique. Écrit à la première personne, il reflète l'engagement personnel du Secrétaire général, un Africain, à la cause du développement

africain. Ses observations au sujet du lancement du rapport reflètent également ses perceptions de la dialectique africaine. Le Secrétaire général a pris soin de rappeler que ce n'est pas l'ensemble du continent africain qui se trouve dans une situation déplorable et que les situations de conflit sont clairement délimitées. Et l'on constate que s'ouvrent dans plusieurs pays africains des perspectives encourageantes de développement économique. Le Secrétaire général reconnaît également la capacité de l'Afrique à faire face à la plupart de ses problèmes et précise que les recommandations du rapport ne visent pas à remplacer mais plutôt à compléter les efforts des États africains. Nous ne pouvons que nous féliciter de ces observations car nous estimons que par le passé, l'Afrique n'a pas réussi à progresser parce qu'on lui a imposé des remèdes ne tenant pas compte des besoins particuliers du continent.

Ce rapport a l'avantage de ne pas prétendre offrir de solutions permettant de régler facilement les problèmes des pays africains. Au contraire, il se contente d'exposer la situation et d'indiquer brièvement les domaines dans lesquels la coopération entre les gouvernements de la région, la communauté internationale et les Nations Unies peut s'avérer utile. Le rapport peut donc être considéré davantage comme un cadre pour l'adoption de mesures que comme un recueil de propositions immuables.

Je voudrais maintenant aborder certaines parties du rapport et je commencerai par ce que l'on pourrait appeler le chapitre politique. Nous notons que l'analyse des situations de conflit et de leurs causes est à la fois complète et claire. Certains conflits, en particulier ceux des dernières années, sont dus pour la plupart à des controverses qui remontent à très loin et à des rivalités ethniques. Toutefois, les facteurs extérieurs ont de toute évidence contribué à l'apparition de conflits dans de nombreuses régions. Il est clair que les principaux pays producteurs d'armes sont à l'origine de la fourniture croissante d'armes qui ont alimenté les guerres. Comme l'indique le Secrétaire général, un système d'alerte rapide et des mesures de maintien de la paix et de consolidation de la paix pourraient minimiser les menaces et effets de ces conflits. Nous estimons également qu'il faut mettre davantage l'accent sur la diplomatie préventive.

Notre propre expérience en Amérique latine et dans les Caraïbes a clairement montré que si l'Organisation des Nations Unies doit certes être le principal responsable de la paix et de la sécurité internationales, il y a, comme l'indique le Secrétaire général, des avantages à tirer de la coopération entre les organisations dans le cadre de leur propre constitution, et je voudrais rappeler que le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a dit au Conseil que des faits minimes ont conduit à une situation tragique au Rwanda. Nous avons depuis appris qu'une coopération plus étroite entre nos organisations respectives doit être encouragée. Des organes régionaux, qui sont plus proches des réalités et qui sont mieux à même de réagir, peuvent aider à inverser des conflits en mettant rapidement sur pied une procédure de règlement des conflits, en vertu de l'Article 33 de la Charte.

Nul ne peut nier les conséquences désastreuses des conflits pour les pays africains. Il est toutefois raisonnable de dire que les principales causes de l'instabilité et des conflits dans la région sont dues à la faiblesse des infrastructures économiques et physiques dans la plupart des pays. Les ravages du colonialisme ne sont pas faciles à effacer. Pour bien comprendre le phénomène du sous-développement en Afrique, il faut lire l'analyse classique de Walter Rodney, un éminent intellectuel de mon pays, dans *How Europe Underdeveloped Africa*. Cet ouvrage est indispensable pour bien comprendre la situation difficile dans laquelle se trouvent les pays africains aujourd'hui.

Il est vrai qu'il ne sert à rien de s'appesantir sur le passé lorsque les énergies peuvent être mises à profit pour préparer l'avenir, mais très souvent, à moins d'une véritable compréhension des enjeux, l'on ne peut garantir une solution durable et définitive aux problèmes non réglés. Pour que les graines de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de la personne humaine germent et poussent en Afrique, il faut éliminer les vestiges du colonialisme et créer les structures qui permettront de créer une nouvelle culture.

S'ajoutant à l'handicap d'une infrastructure physique faible en Afrique, une dette extrêmement lourde frappe aujourd'hui la plupart des pays africains. La dette globale atteint un niveau astronomique de 338 milliards de dollars. Comment peut-on véritablement parler de développement dans ce contexte? Parallèlement, l'aide publique au développement reste très limitée et avec un produit national brut très faible, plus de la moitié de la population du continent vit dans des conditions de pauvreté extrême. L'élimination de la pauvreté doit donc être au centre des efforts internationaux visant à appuyer le développement de l'Afrique.

On peut comprendre que dans des circonstances aussi dures, certains pays africains ne sont guère à même d'attirer l'investissement étranger qui, comme nous le savons tous, afflue principalement vers les pays considérés comme sûrs. Par conséquent, nombre de ces pays ne peuvent profiter des accords visant à leur permettre l'accès aux marchés

préférentiels pour leurs produits de base, qui sont, de toute façon, en voie de disparition. Il n'est donc pas surprenant que bien que l'Afrique constitue presque 22 % de la population mondiale, le continent ne représente que 2 % du commerce mondial. Ce chiffre me semble parfaitement parlant. Il faut espérer, comme le dit le Secrétaire général, que l'initiative spéciale déjà prise par les Nations Unies pour promouvoir le développement africain, ainsi que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement en Afrique dans les années 90, aidera l'Afrique, si elle est mise en oeuvre comme il se doit, à faire des progrès au cours de cette prochaine décennie. Je me dois de signaler que les mesures prises par votre gouvernement, Monsieur le Président, le Gouvernement japonais, et par le Gouvernement américain pour encourager l'élargissement des capacités de production de l'Afrique sont encourageantes. Ces programmes spéciaux pourraient tout à fait permettre aux pays africains d'avoir la possibilité de connaître la relance économique.

Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, de reprendre le point de vue selon lequel le rapport va bien au-delà de l'Afrique et qu'il peut tout à fait s'appliquer *mutatis mutandis* à d'autres régions durement frappées dans le monde. En effet, de nombreux diagnostics et recommandations qu'il formule peuvent s'appliquer ailleurs. Les pays en développement de par le monde verront donc avec intérêt comment ce rapport sera mis en oeuvre et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte que les promesses qu'il contient soient tenues, car le succès ou l'échec des mesures qu'il présente ne sera pas seulement celui de l'Afrique. L'échec ou le succès sera le nôtre.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Guyana pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Wouters (Belgique) : Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique. L'analyse sur les causes profondes des conflits africains et la formulation d'une série de recommandations ont suscité aujourd'hui un débat franc et utile. Nous espérons que l'intérêt qui s'est manifesté au cours de ce débat sera suivi d'actions concrètes de la part de tous les acteurs identifiés dans le rapport du Secrétaire général. Ce rapport ne peut pas être considéré comme une fin en soi, mais comme un instrument qui doit nous guider dans notre action. II faut que nos efforts soient soutenus, y compris dans les autres enceintes appropriées, et qu'ils s'inscrivent dans un programme à long terme. Sinon, le rapport de qualité, aussi louable soit-il, n'aura qu'une valeur documentaire.

Le rapport établit un équilibre subtil entre les responsabilités des différents intervenants, aussi bien dans le passé qu'à l'heure actuelle. Ma délégation souhaite souligner l'importance d'une approche globale qui ne porte pas atteinte à cet équilibre. Une exécution partielle des recommandations ne produira qu'une solution partielle aux multiples problèmes qui ont généré des conflits et entravé le développement durable en Afrique.

À partir d'une analyse franche et honnête du passé, avec ses réussites et ses échecs, le Secrétaire général a présenté une vision pour l'avenir. La Belgique, pour sa part, n'a pas hésité à confronter le passé, à en tirer les leçons, et à définir une nouvelle approche politique de partenariat et de coopération. En 1995, le Gouvernement belge a formulé un agenda pour un nouveau dialogue et une nouvelle coopération avec l'Afrique. Plus récemment, il a procédé à une évaluation globale de sa politique de maintien de la paix après les événements en 1994 au Rwanda, et certaines conclusions en ont été tirées.

Mais pour développer une stratégie globale pour l'avenir, il ne faut pas se contenter d'analyser le passé. Aussi, je voudrais saisir cette occasion pour mettre l'accent sur les recommandations du Secrétaire général qui méritent une mention spéciale, sans vouloir faire injustice à la richesse de son excellent rapport.

Toutes les sociétés organisées reposent sur l'assurance que leurs membres régleront leurs différends sans recourir à la violence. Malheureusement, on ne peut pas toujours compter sur le règlement pacifique des différends. Par conséquent, l'objectif prioritaire des Nations Unies doit demeurer d'offrir les instruments qui permettent d'endiguer et de résoudre les conflits et de s'attaquer aux causes qui les génèrent. Dans ce contexte, la coopération avec les organisations régionales offre de grandes possibilités. Les contacts étroits récemment établis entre les Secrétariats de l'Organisation de l'unité africaine et des Nations Unies sont un bon exemple, notamment pour améliorer le dispositif de surveillance indispensable à la détection des menaces contre la paix et la sécurité. Cependant, pour transformer la rhétorique de prévention en réalité de paix, la capacité d'alerte rapide doit être suivie par une prise de décisions rapide.

Le recours à des sanctions obligatoires est un moyen fort utile à la disposition du Conseil qui permet à l'ONU

d'exercer des pressions sans recourir à la force. Toutefois, les préoccupations exprimées quant aux conséquences négatives pour les secteurs les plus vulnérables de la population devraient nous encourager à trouver des moyens permettant de transformer les sanctions en un instrument moins indiscriminé et, si possible, mieux ciblé.

Malgré les progrès importants accomplis récemment dans le domaine de la réglementation des armements et du désarmement (on pense notamment au succès du Traité d'Ottawa), beaucoup reste à faire pour répondre à l'absence de normes régissant les armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre. On constate que dans plusieurs des conflits armés en Afrique, où l'ONU est appelée à jouer un rôle, le principal voire l'unique armement est constitué par ce type d'armes qui sont facilement disponibles sur les marchés et dont l'exportation donne lieu à une concurrence intense. Nous nous félicitons, par ailleurs, de la réactivation de la Commission internationale d'enquête sur le trafic d'armes en Afrique centrale, au financement de laquelle la Belgique a l'intention de contribuer.

Les conflits internes en Afrique ont presque tous une influence sur la stabilité et la sécurité interne des pays limitrophes. II y a donc un besoin de coopération politique aux niveaux régional et sous-régional.

La Belgique consacre une attention particulière au renforcement des capacités de maintien de la paix dans les pays africains. Nous contribuons à cet effort aussi bien par un appui en matériel et logistique que par un soutien à l'entraînement des forces de maintien de la paix. Nous avons contribué à l'équipement d'une compagnie de Malawi participant à la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) en 1994, au déploiement d'observateurs de l'OUA au Burundi en 1995 et à l'équipement d'un bataillon du Burkina Faso devant renforcer l'ECOMOG au Libéria en 1997. Plus récemment, nous avons participé à des exercices de formation et d'entraînement dans le cadre des initiatives entreprises par la France et les États-Unis.

Sur la base de nos premières expériences, notre gouvernement définira bientôt un concept global d'assistance au maintien de la paix en Afrique. Ce concept illustrera la volonté de la Belgique d'assurer un rôle complémentaire aux efforts entrepris par les pays africains, et non de se substituer à eux. Nous nous réjouissons, par ailleurs, des démarches entreprises par les Nations Unies et par l'Organisation de l'unité africaine afin de constituer un cadre multilatéral approprié d'échange d'informations et de coordination.

Au moment où l'action humanitaire se déroule dans un contexte de plus en plus complexe, explosif et dangereux, il est alarmant de constater que les combattants prennent expressément pour cible les populations civiles, que ce soit pour les déplacer par la force, pour les terroriser ou pour s'en servir. De même, des missions humanitaires importantes ont été compromises, bloquées ou manipulées à la suite des calculs tactiques ou stratégiques des factions belligérantes. Ces pratiques déplorables placent souvent la communauté internationale devant des choix difficiles. Elles ne doivent pas pour autant l'empêcher de mettre devant leurs responsabilités ceux qui essayent d'empêcher l'action humanitaire et qui refusent de respecter les normes essentielles du droit international humanitaire.

Tout comme le Secrétaire général, nous sommes convaincus que l'action humanitaire ne peut pas servir à remplacer l'action politique. Si l'on ne s'attaque pas simultanément aux causes profondes des conflits, l'aide humanitaire n'aura qu'un effet palliatif.

Le bilan de notre coopération avec l'Afrique démontre que ni l'aide étrangère, ni les interventions, ni les pressions — quelle que soit leur importance — ne suffisent à apporter un développement durable, une bonne gestion ou un État de droit. Plus que jamais, le développement en Afrique est une tâche de longue haleine. L'Afrique doit élaborer elle-même des modèles de société démocratiques, où les personnes puissent s'épanouir et participer aux décisions qui les concernent, où les minorités sont impliquées dans la prise de décisions et où s'établisse une forme de démocratie fondée sur le consensus. Les régimes où la corruption l'emporte sur la bonne gestion, où les droits de l'homme sont bafoués, où la démocratisation reste lettre morte et où l'on compte exclusivement sur l'aide étrangère, ne réalisent pas les conditions d'une stabilité durable. L'attention internationale risque de se détourner de ces régimes.

La communauté internationale doit, en revanche, s'engager à soutenir activement les efforts des pays africains qui ont pris un nouveau départ, ou se préparent à le faire. L'assistance au développement doit s'articuler sur les domaines où elle aura le plus d'effets et doit viser à réduire la dépendance des pays bénéficiaires. Nous nous associons pleinement aux efforts de l'Union européenne qui, notamment par le processus de Lomé, aide les pays en voie de développement à s'intégrer dans l'économie mondiale. Nous appuyons également les efforts pour aider l'Afrique à sortir du piège de la dette.

Je voudrais pour terminer exprimer le vif souhait de mon pays pour que le rapport du Secrétaire général puisse

contribuer à mobiliser la volonté politique nécessaire de toutes les parties. La Belgique, quant à elle, est prête à continuer d'assumer ses responsabilités en Afrique. Nous nous engagerons dans les domaines dans lesquels nous pourrons, en collaboration avec nos partenaires africains, réaliser des progrès et ouvrir la voie au développement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Émirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Samhan Al-Nuaimi (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de la délégation des Émirats arabes unis, j'ai l'honneur de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite plein succès. Je voudrais par la même occasion remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Gambie, pour l'excellente façon avec laquelle il a dirigé les débats du Conseil le mois dernier.

Ma délégation a attentivement étudié le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique qui fait une analyse objective et complète de la situation actuelle sur ce continent. Bien qu'il y ait eu des événements positifs dans certaines sphères politiques et économiques au cours de cette dernière décennie, les améliorations économiques n'atteignent pas encore toutes les régions de l'Afrique qui sont encore menacées de conflits régionaux ethniques et civils.

L'expérience a prouvé que les questions de paix, de sécurité et de stabilité et les problèmes de développement économique et social sont interdépendants et sont des préoccupations complémentaires. Ils se renforcent mutuellement. Par conséquent, on ne peut parvenir à améliorer ou à contenir l'un sans que cela n'ait une influence sur les autres. La série de conflits et tragédies amers qu'ont connus certains États africains sont de tristes manifestations de cette réalité qui ont provoqué des pertes matérielles, humaines et écologiques considérables, qui ont à leur tour aggravé la complexité de la situation et empêché le processus d'intégration dans la mouvance économique mondiale.

La délégation des Émirats arabes unis appuie les conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général car elles constituent de nouveaux modes de pensée et des moyens propres à renforcer les activités en Afrique que ce soit en matière de maintien de la paix, d'assistance humanitaire ou de consolidation de la paix après les conflits. Dans le même temps, nous estimons nécessaire de mobiliser les capacités régionales et internationales propres à renforcer les ressources et capacités humaines de l'Afrique de façon à permettre à l'Afrique d'entreprendre les réformes requises et de participer de manière effective à l'économie et au commerce mondial en tant que composante significative de la coopération internationale.

Il faut donc à notre avis adopter cinq mesures fondamentales.

D'abord, les États africains et la communauté internationale doivent manifester la volonté politique de mettre en oeuvre une stratégie globale commune qui permette de contenir les conflits existants par des moyens pacifiques de négociation, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, aux dispositions du droit international et aux règles internationales des droits de l'homme.

Deuxièmement, une réponse politique rapide est nécessaire pour contenir les conflits, elle doit tenir compte des particularités de chaque situation individuelle grâce à l'adoption de mécanismes d'alerte rapide plus développés. Si l'on envoyait des missions de rétablissement de la paix plus efficaces, si l'on encourageait des initiatives de négociation, de médiation, de bons offices et des missions d'enquête et si l'on avait recours aux règlements juridiques et à l'arbitrage dans le cas de conflits insolubles, cela permettrait de maintenir la paix et d'empêcher que des crises n'éclatent.

Troisièmement, la coopération et la coordination entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine, de même que d'autres organisations pertinentes, devraient être renforcées. Cela s'ajouterait à l'élargissement de la participation et du partenariat entre les États qui sont proches des zones de conflit et d'autres États qui souhaitent contenir ces situations pacifiquement et contribuer à la mise en oeuvre de programmes d'assistance et de reconstruction, ainsi qu'à la reconstruction des infrastructures des institutions qui ont été détruites. Il faut appuyer les capacités et la liberté d'action des organismes et des organisations internationaux et humanitaires qui jouent un rôle distinct pour réaliser ces nobles objectifs.

Quatrièmement, les méthodes de travail et les procédures du Conseil de sécurité devraient être réexaminées. Le principe des «deux poids, deux mesures» devrait être évité, en particulier en ce qui concerne le recours au régime des sanctions, dont les objectifs doivent être améliorés, conformément à ce que le Secrétaire général a indiqué dans son rapport. Les sanctions ne devraient s'appliquer qu'aux armes et ne devraient pas comprendre des sanctions écono-

miques qui se sont révélées inefficaces et ont un effet négatif sur la vie des populations. Les Émirats arabes unis aimeraient saisir cette occasion pour demander instamment au Conseil de sécurité de lever les sanctions économiques imposées à la Libye. Cela est particulièrement important étant donné les deux décisions prises par la Cour internationale de Justice.

Cinquièmement, des programmes d'investissement conjoint, une assistance financière et technique à l'Afrique devraient être renforcés, soit qu'ils viennent d'États agissant unilatéralement, de la Banque mondiale, ou d'autres institutions financières ou économiques, ou de fonds. Cela permettrait aux pays de mettre en oeuvre les réformes et les changements nécessaires dans leurs institutions économiques et sociales, de faire face à leur lourde dette extérieure et cela les aiderait à obtenir l'accès aux marchés mondiaux en tant que véritables partenaires afin d'atteindre les objectifs du développement international.

Les Émirats arabes unis ont tenu à développer leurs relations avec les États africains sur la base de leurs relations historiques et politiques ainsi que de leurs intérêts et objectifs communs. Grâce aux directives de S. A. le cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, le Président de l'État, nous accordons dans nos politiques générales une attention particulière à la fourniture d'une assistance et de diverses formes d'appui aux États africains, que ce soit une aide humanitaire, grâce à l'institution Zayed, au Croissant-Rouge ou à d'autres organisations, ou une aide au développement par le biais du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement. Ce dernier a contribué à mettre en oeuvre de nombreux projets conjoints de développement et à fournir des fonds à des conditions de faveur qui ont dépassé un total de 3 milliards de dollars. De même, nous annulons la dette et les intérêts de la dette d'un certain nombre de pays d'Afrique, notamment les plus pauvres.

Pour terminer, nous demandons une relance du rôle de l'ONU, de ses organes et de ses institutions spécialisées, en plus des institutions internationales de développement, en coopération avec les États africains de façon à les aider à résoudre leurs problèmes politiques, économiques et sociaux actuels. Cela permettra à leurs populations d'atteindre un niveau de vie et de prospérité décent et d'édifier un avenir dans lequel la paix, la stabilité et le développement puissent prévaloir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des Émirats arabes unis des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant est le représentant des Comores. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mahmoud (Comores) : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je vous vois présider les travaux du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je profite de cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, S. E. M. Sallah, pour la manière forte, efficace avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au mois de mars. Ma délégation s'aligne sur les interventions prononcées par l'Ambassadeur Mapuranga du Zimbabwe, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi qu'à l'intervention de l'Ambassadeur Ould Deddach de la Mauritanie, en sa qualité de Président du Groupe africain pour le mois d'avril.

Nous voici de nouveau réunis pour débattre de la situation de conflit qui prévaut en Afrique à ce jour. Comme M. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies nous l'a rappelé dans son rapport intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique», la résolution des problèmes qui continuent à affliger la grande partie du continent africain doit s'accomplir dans un cadre politique volontariste dont la tâche première serait d'apporter les éléments primordiaux nécessaires au développement. Parmi ces éléments, un pouvoir juridique disposant des moyens nécessaires pour exercer pleinement ses fonctions, et plus largement un État responsable dont la tâche première serait d'apporter les éléments nécessaires visant à l'épanouissement de la vie économique et politique du pays, sont à notre sens aussi les éléments sur lesquels l'accent doit être mis pour garantir une transformation réussie de nos sociétés.

Nous souscrivons pleinement aux idées du Secrétaire général et nous aimerions lui renouveler notre engagement à le soutenir dans les démarches qu'il entreprendra dans ce sens. Dans la même ligne, le Gouvernement comorien félicite et encourage l'OUA pour la création d'un organe chargé de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. Nous nous réjouissons, comme beaucoup de membres de cette auguste assistance de divers signes de progrès et de redressement économique que le continent africain a enregistrés récemment. L'afro-pessimisme des années 80 se dissipe lentement et fait place enfin à un optimisme mesuré mais néanmoins réel. Beaucoup de pays se sont engagés dans la voie de l'assainissement de leurs dépenses publiques et divers programmes nationaux ambitieux ont pour vecteur commun la performance et la compétitivité.

Oui, l'Afrique revient de loin, mais le chemin à accomplir reste long. En effet, pour qu'un pays puisse prospérer et jouir d'un quelconque développement économique, pour qu'un État puisse remplir son rôle de garant des libertés, les institutions de l'État doivent pouvoir fonctionner avec efficacité.

C'est pourquoi, S. E. Mohamed Taki Abdoulkarim, Président de la République fédérale islamique des Comores, a décidé résolument de s'engager dans la voie de la modernisation de l'économie des Comores. Pour ce faire, des mesures ont été prises, tant au niveau du train de vie de l'État qu'au niveau du secteur privé où diverses initiatives visant à insuffler un nouvel élan à l'esprit d'entreprise ont vu le jour. La réforme nécessaire du service public s'est tout d'abord effectuée par un inventaire des biens publics, l'audit des ressources et l'examen des comptes individuels, pour traquer les malversations commises durant les années de concussion et d'incuries administratives qui ont marqué le règne des régimes précédents.

Divers axes de développement incluant les investisseurs internationaux sont à l'étude, et pour cette raison les Comores ont besoin, entre autres, d'un grand soutien international qui permettrait aux institutions de l'État de fonctionner efficacement. C'est dans cette perspective que le Gouvernement comorien vous demande d'appuyer la République fédérale islamique des Comores auprès de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international pour l'adoption d'un programme d'aide budgétaire en sa faveur, et de plaider pour un assouplissement des mesures relatives au plan de réajustement structurel qui lui est destiné. Mais comme nous le soulignions précédemment, le chemin à parcourir reste long. Cependant, nous sommes confiants de notre capacité de mettre en valeur nos richesses naturelles.

Les Comores ont l'avantage de bénéficier d'un littoral giboyeux, d'un paysage vierge de toute déprédation industrielle dont la beauté a été vantée à maintes reprises. Toutefois, à côté de ces indiscutables atouts, nos soucis sont non moins réels.

Depuis son indépendance, en 1975, mon pays a été secoué, malheureusement, par une série d'incursions de mercenaires européens. On se rappellera certainement les événements dramatiques de septembre 1995, provoqués par l'invasion des Comores par des mercenaires internationaux qui ont causé un véritable traumatisme économique et social. Le peuple comorien a souffert des nombreuses manoeuvres de déstabilisation fomentées depuis l'extérieur. À cet effet, le Gouvernement comorien demande au Secrétaire général d'encourager les États Membres de notre Organisation à ratifier la Convention internationale contre le recrutement, l'usage, le financement et la formation de mercenaires adoptée par la résolution 44/34 du 4 décembre 1989 par l'Assemblée générale de notre Organisation.

Il est inutile de vous rappeler que depuis un an des idées séparatistes émergent au sein de la population comorienne, et plus spécifiquement dans l'île d'Anjouan, réclamant le retour de l'île à la tutelle de la France. Les événements tragiques qui se déroulent ces derniers mois aux Comores résultent de la crise socioéconomique sans précédent qui frappe de plein fouet mon pays. Certes, l'indépendance inachevée des Comores est aussi un élément à ne pas négliger. Les résultats de ces instabilités économiques et politiques ont sûrement forcé les Anjouanais à se révolter contre le Gouvernement comorien. Cependant, un tel mouvement ne pouvait pas persister sans le soutien d'éléments extérieurs au pays.

Il est grand temps d'agir pour que ces actes d'un autre âge cessent partout dans le monde. Dans son allocution du 1er août 1997, S. E. Mohamed Taki Abdoulkarim a tenu à rappeler que l'archipel des Comores a été reconnu par la communauté internationale dans la résolution 3385 (XXX) du 12 novembre 1975 de l'Assemblée de notre Organisation comme étant un pays indépendant composé de quatre îles : Grande Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte.

Une décennie après l'adoption de cette résolution, la question de l'île comorienne de Mayotte figure toujours à l'ordre du jour de notre Organisation. Dans un esprit d'ouverture et de dialogue, le Gouvernement comorien a suggéré plusieurs propositions visant à résoudre ce contentieux dans le calme et l'unité nationale. Je voudrais d'ailleurs profiter de cette occasion pour renouveler au nom du peuple comorien ma profonde reconnaissance à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à son Secrétaire général, S. E. Salim Ahmed Salim, à la Ligue des États arabes et à tous les pays amis, pour le rôle décisif qu'ils jouent dans la résolution des conflits dans mon pays.

Devant cette assemblée, je voudrais lancer un appel solennel à la communauté internationale et plus particulièrement aux membres du Conseil de sécurité, pour qu'ils nous assistent dans la résolution du problème du démembrement de la République fédérale islamique des Comores et qu'ils aident l'archipel des Comores à entrer dans le XXIe siècle en tant que pays réunifié.

Monsieur le Président, vous conviendrez certainement avec moi qu'en tant qu'êtres humains, les Comoriens ont

droit à la paix, la sécurité, la santé, l'éducation et l'espoir d'une vie meilleure.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des Comores des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant est le représentant du Cameroun. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Belinga Eboutou (Cameroun) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous dire tout notre plaisir de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité pour le mois d'avril et le présent débat consacré à l'Afrique. Vous représentez en effet un pays dont l'engagement en faveur de la paix en Afrique et du développement de notre continent s'affirme de jour en jour, en témoignent la première Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique et bientôt la seconde. Nous sommes assurés que sous votre conduite, le Conseil de sécurité saura imprimer une impulsion nouvelle à la relation ONU-Afrique. Je voudrais également saluer l'action positive de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sallah, de la Gambie. Je voudrais enfin, Monsieur le Président, vous remercier de m'autoriser à prendre la parole au sein de votre auguste assemblée, à l'occasion de ce débat important à double titre.

Important d'abord car il s'agit de la paix et de la sécurité internationales et du développement de l'Afrique.

Important également pour l'Organisation des Nations Unies et en particulier pour le Conseil de sécurité. La réticence de la communauté internationale ces dernières années à prendre les risques politiques et financiers appropriés pour le déploiement des opérations de maintien de la paix et le développement de l'Afrique suscitait déjà des interrogations. Il se développait çà et là un sentiment de marginalisation voire d'abandon d'un continent qui ne serait voué qu'à la guerre, à la maladie, à la misère. Et le présent débat vient donc à son heure pour recrédibiliser auprès des masses africaines notre Organisation et en particulier votre Conseil qui, dans le passé, a tant fait pour la libération de notre continent.

C'est l'occasion pour nous d'adresser au Secrétaire général toutes nos félicitations pour son rapport courageux. Véritable état de l'Afrique, ce document constitue une étude approfondie et détaillée sur les causes des conflits observés çà et là dans notre continent, et sur les éléments qui en constituent les possibles solutions.

Nous lui savons également gré d'avoir attiré l'attention du Conseil de Sécurité sur la situation économique actuelle de l'Afrique qui, si l'on n'y prend garde, constituera une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ainsi que l'a reconnu votre Conseil, réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le 31 janvier 1992

> «L'absence de guerre et de conflits armés entre États ne garantit pas à elle seule la paix et la sécurité internationales. D'autres menaces, de nature non militaire, à la paix et à la sécurité trouvent leur source dans l'instabilité qui existe dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique.» (*S/23500, onzième alinéa*)

Pour ce qui est des conflits, le Cameroun souscrit pleinement aux recommandations du Secrétaire général sur la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix. Une priorité doit cependant être accordée à la diplomatie préventive dont la mission est triple : déceler aussitôt que possible les situations porteuses de conflit et y parer avant que la violence ne se déclare; apaiser les tensions avant qu'elles ne se transforment en conflits; ou si un conflit a déjà éclaté, agir rapidement, afin de le circonscrire et d'en éliminer les causes sous-jacentes.

Le fait de maintenir la paix et d'empêcher que les canons ne commencent à tonner ne doit être retardé par aucune circonstance. Tel est le devoir vital du Conseil de Sécurité : empêcher que les canons ne commencent à tonner. C'est le lieu de féliciter et de remercier le Secrétaire général des initiatives qu'il a prises face aux conflits dans certains pays africains : envoi sur place de missions d'enquête, de médiation, de bons offices, envoi de représentants spéciaux. Et la création récente, sous la tutelle du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, du Comité exécutif pour la paix et la sécurité mérite à cet égard d'être saluée.

Le Cameroun, qui a fait de la paix l'axe principal de sa politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières, attend que l'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Conseil, mette en oeuvre avec détermination cette diplomatie préventive pour éviter que des contestations entre États ne dégénèrent en conflits armés, pour transférer les conflits éventuels du champ de bataille aux instances de règlement pacifique.

Membre du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, signataire du Pacte de non-agression entre les États d'Afrique centrale de juillet 1996, le Cameroun est préoccupé par

la prolifération d'armes illicites en Afrique. Les statistiques sont formelles et particulièrement éclairantes à cet égard. Avec la fin de la guerre froide, les industries de l'armement se sont reconverties à la production d'armes légères. Et c'est aux opérateurs du marché noir que revient le blâme pour la prolifération d'armes illicites en Afrique. Ils vendent ces armes à des prix tellement bas qu'elles sont à présent à la portée de tout citoyen. On mesure la gravité d'une telle situation.

C'est pour cela que le Cameroun approuve la proposition du Secrétaire général visant à répertorier et à divulguer les noms de ces marchands de canons et vendeurs de mort, ceci afin de permettre une action concertée de la communauté internationale pour mettre fin définitivement à leurs actions illicites et meurtrières.

La paix et le développement sont indissolublement liés. Le développement est même le nouveau nom de la paix. Il ne saurait y avoir de développement durable sans une paix durable. Il ne saurait y avoir de paix durable sans développement durable. On l'aura compris, les éléments sont interdépendants et les progrès ne peuvent être définitifs qu'avec une avancée frontale de ces éléments.

L'absence de développement peut constituer une menace pour la prospérité, la paix et la sécurité internationales. Au fur et à mesure que se développent les moyens de communication, les distances entre les différentes parties de la planète se rétrécissent. Le XXIe siècle ne pourra pas s'accommoder d'îlots de prospérité et d'opulence dans un océan de souffrances et de misère. C'est dire que le retard économique actuel de l'Afrique constitue un défi majeur qui nous est lancé, et ce défi, ensemble nous pouvons, nous devons le relever. L'équilibre du monde et notre survie en dépendent.

Il est heureux que le Secrétaire général ait décelé et rappelé les causes de cette situation : diminution de l'aide publique au développement, poids excessif de la dette, diminution des investissements, barrières tarifaires qui empêchent nos produits d'accéder aux marchés internationaux. Il est heureux également que le Secrétaire général ait indiqué les solutions à ces maux.

Nous appuyons les recommandations adressées aux institutions financières internationales de réviser les conditions imposées aux pays en crise ou qui viennent d'en sortir, de façon à ne pas compromettre, par des mesures trop rigoureuses, le processus de paix. Nous pensons qu'il faut aller encore plus loin en demandant aux institutions financières d'étendre ces mesures à l'ensemble des pays africains.

Certes, il n'appartient pas au Conseil de sécurité de financer le développement, mais le développement étant lié à la paix, votre Conseil pourrait demander à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux institutions financières internationales de se saisir du rapport du Secrétaire général et de se préoccuper en priorité et davantage encore de la situation économique de l'Afrique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Cameroun de son intervention ainsi que des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

Je n'ai plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité en a ainsi terminé avec la phase actuelle de l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 22 h 20.